



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES



FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Karine Bellerose

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (Histoire)

GRADÉ / DEGRÉE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

Les captifs britanniques en temps de guerre en Nouvelle-France Aux XVIIe et XVIIIe siècles : Étude socio-politique et militaire

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Dr. J. Grabowski

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Dr. S. Perrier

Dr. M. Lessard

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

LES CAPTIFS BRITANNIQUES EN TEMPS DE GUERRE EN NOUVELLE-
FRANCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES :

ÉTUDE SOCIO-POLITIQUE ET MILITAIRE

par

Karine Bellerose

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-25745-6
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-25745-6

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

RÉSUMÉ

LES CAPTIFS BRITANNIQUES EN TEMPS DE GUERRE EN NOUVELLE-FRANCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES : ÉTUDE SOCIO-POLITIQUE ET MILITAIRE.

Karine Bellerose

Superviseur :

Université d'Ottawa, 2006

Jan Grabowski

Durant les trois premières guerres intercoloniales en Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles, des Britanniques de tous âges furent capturés et amenés en Nouvelle-France par les forces canadiennes et leurs alliés amérindiens. Ces individus, plus particulièrement leur captivité dans la colonie française et leur sort à la fin des hostilités, représentent l'objet de notre thèse. Alors que des captifs décidèrent de demeurer en Nouvelle-France après la fin de la guerre, d'autres retournèrent dans les colonies britanniques par l'entremise d'échanges de captifs, négociés par les autorités coloniales françaises et britanniques.

Lors de l'arrivée des captifs en Nouvelle-France, des familles canadiennes et les institutions religieuses de la colonie achetèrent les droits de plusieurs Britanniques. Ces individus, particulièrement les enfants en bas âge, furent convertis au catholicisme peu après leur achat. Les captifs qui demeurèrent en Nouvelle-France furent naturalisés, devenant ainsi sujets de la couronne française. Le mariage avec un habitant de la colonie française et l'ordination dans une institution religieuse, comme la Congrégation Notre-Dame de Montréal, furent les raisons de la décision de ces captifs de s'installer en Nouvelle-France.

La diplomatie joua un rôle déterminant dans la libération des captifs britanniques qui désirèrent retourner dans les colonies anglaises, particulièrement à la fin des conflits. Même si les négociations entre les autorités coloniales françaises et britanniques furent relativement aisées à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, ce ne fut pas le cas pour les deux guerres suivantes. Les difficultés rencontrées durant la Guerre de la Succession d'Espagne concernant le retour des captifs dans les colonies britanniques immédiatement après la fin de la guerre, furent résolues lorsque des directives spécifiques de Londres et Versailles furent envoyées dans les colonies. Enfin, la situation fut plus sérieuse à la fin de la Guerre de la Succession d'Autriche. Alors que le conflit prit fin en 1748, la Nouvelle-France et les colonies britanniques négociaient toujours le retour des captifs en 1750. Ce ne fut qu'après l'intervention de Londres et Versailles, dans le but d'atténuer les tensions et d'éviter un renouvellement des hostilités en Amérique, que la situation concernant la libération des captifs britanniques connut une résolution.

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier le professeur Jan Grabowski qui a accepté de diriger notre recherche. Ses conseils fournis tout au long de la rédaction de notre thèse ont été grandement appréciés. Nous remercions également Micheline Lessard et Sylvie Perrier, les deux lectrices de notre travail. Leurs commentaires judicieux ont été pris en considération pour la version finale de notre thèse. Merci aussi à Serge Durlinger, qui a présidé notre soutenance.

Merci à nos parents, particulièrement à notre mère qui a toujours encouragé notre goût de la lecture. Enfin, merci à Barry. Les mois de recherche et de rédaction auraient été beaucoup plus pénibles sans son appui constant.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
--------------------	-----------

REMERCIEMENTS.....	iv
---------------------------	-----------

INTRODUCTION

1. Contexte et problématique.....	1
2. Historiographie.....	3
3. Sources et méthodes.....	10
4. Plan.....	18

1. LA GUERRE DE LA LIGUE D’AUGSBOURG (1690-1697)

1. La Guerre de la Ligue d’Augsbourg – situation en Europe	21
2. La Guerre de la Ligue d’Augsbourg – en Amérique du Nord	23
2.1. La situation avant le début de la guerre	23
2.2. Le massacre de Lachine	27
2.3. Schenectady, Salmon Falls et Fort Loyal	29
2.4. Les attaques après 1695	33
3. Les prisonniers de guerre britanniques – leur arrivée et leur séjour	34
3.1. Les prisonniers capturés en 1690	34
3.1.1. Les prisonniers de Schenectady	34
3.1.2. Les prisonniers de Salmon Falls	36
3.1.3. Les prisonniers du fort Loyal	41
3.2. Les prisonniers capturés entre 1690 et la fin de la guerre	43
4. Échanges de captifs.....	52
4.1. William Phips, 1690	52
4.2. Matthew Carey, 1695	54
4.3. Peter Schuyler, 1698	56

2. LA GUERRE DE LA SUCCESSION D’ESPAGNE (1702-1713)

1. La Grande Paix de Montréal de 1701	60
2. La Guerre de la Succession d’Espagne – Europe	65
3. La Guerre de la Succession d’Espagne – Amérique	67
4. Vers Deerfield – les assauts militaires.....	69
4.1. Wells, Casco et les Abénakis	69
4.2. Deerfield	71
5. Les captifs de Wells, Casco et Deerfield	73

6. La naturalisation des captifs.....	83
7. Négociations et échanges de captifs.....	86
7.1 De 1702 à 1706	86
7.2 De 1707 à 1712	90
7.3 1713	96
8. La fin de la guerre de la Succession d'Espagne et le Traité d'Utrecht	100

3. LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE (1744-1748)

1. La Guerre de la Succession d'Autriche – Europe	103
2. La Guerre de la Succession d'Autriche en Amérique : Louisbourg	105
2.1 Canseau	105
2.2 Retour des captifs en Nouvelle-Angleterre	111
2.3 Attaque contre Annapolis Royal et la perte de Louisbourg	113
3. La Nouvelle-France et les colonies britanniques	116
3.1 Préparations de la Nouvelle-France au début de la guerre	116
3.2 La prison	117
3.3 Scalper, ou la levée des chevelures	128
4. Échanges de captifs durant la Guerre de la Succession d'Autriche	132
4.1 Échange durant la guerre	132
4.2 La fin de la guerre en 1748 et l'échange des captifs.....	139

CONCLUSION.....147

ANNEXE 1 – Liste des captifs britanniques en Nouvelle-France.....154

ANNEXE 2 – Nombre de captifs par catégorie et % pour chaque catégorie.....160

ANNEXE 3 – Nombre de captifs demeurés en Nouvelle-France.....161

ANNEXE 4 – Nombre de captifs retournés dans les colonies britanniques.....162

ANNEXE 5 –Nombre de captifs morts en captivité ou dont le sort est incertain...163

BIBLIOGRAPHIE..... 164

INTRODUCTION

1 - Contexte et problématique

Les XVIIe et XVIIIe siècles constituent une période de conflits qui engendrèrent des bouleversements sociaux dans les colonies européennes d'Amérique du Nord. De la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) jusqu'à la guerre de Sept Ans (1754-1763), les conflits armés entre la France et l'Angleterre touchèrent profondément la société nord-américaine. Depuis le XVIIe siècle, malgré leur implication matérielle et humaine dans ces guerres européennes, la colonie française et les colonies britanniques en Amérique servirent tout simplement de pions impériaux à leurs métropoles respectives. A la conclusion des hostilités, les négociations entre la France et l'Angleterre se faisaient habituellement sans que les colonies puissent y participer pour améliorer leurs conditions, même si elles avaient fortement contribué à l'effort de guerre.

Les guerres impériales du XVIIe et XVIIIe siècles, auxquelles la Nouvelle-France participa, furent le théâtre de plusieurs événements militaires et politiques, dont certains furent longtemps passés sous silence. L'échange de captifs, pendant et après la conclusion des divers conflits de cette période, est l'un de ceux-ci. Ces échanges entre Français et Britanniques étaient une pratique courante en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le même événement se produisait également dans les colonies européennes en Amérique, particulièrement au terme des guerres, alors que les captifs recevaient l'approbation des autorités coloniales françaises de retourner dans leur village natal. Également, le sort des captifs a joué un rôle stratégique lors des capitulations de

différents forts et forteresses. Par exemple, lorsque le fort Loyal fut assiégé par les forces canadiennes et amérindiennes durant le printemps 1690, le capitaine du fort ne signa le traité par lequel il concédait la victoire au commandant ennemi, que lorsque des négociations aboutirent à l'assurance que les habitants du fort, désormais aux mains des Canadiens et de leurs alliés, seraient traités avec respect¹. Les captifs devenaient donc une monnaie d'échange pour les autorités et parfois, un instrument de négociations.

Même si la majorité des personnes furent capturées en temps de guerre, les militaires ne représentèrent qu'une partie de la totalité des captifs qui se retrouvèrent en Nouvelle-France. En effet, les captifs provenaient de toutes les sphères sociales de la société britannique des colonies anglaises : du simple paysan, au marchand, au commandant d'une garnison. Ces individus furent capturés tant par les Français et les Canadiens que par leurs alliés amérindiens. À l'expiration des combats des trois premières guerres intercoloniales, si les responsables civils ou militaires, sur lesquels reposaient la captivité des Britanniques, acceptaient de les relâcher, certains captifs anglais pouvaient décider de s'établir au Canada plutôt que de retourner dans les colonies anglaises. L'établissement permanent de ces captifs en Nouvelle-France permit leur assimilation à la société canadienne.

Devant l'importance relative de la place des captifs durant les trois premières guerres intercoloniales en Amérique, quelques questions fondamentales s'imposent. D'abord, qui étaient ces captifs britanniques, quel a été leur traitement durant leur captivité et enfin, quel a été leur sort à la fin des hostilités entre Londres et Versailles? Notre travail répondra donc à ces trois questions principales.

¹ Emma Lewis Coleman, *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian wars*, Portland, Southworth Press, 1926, p. 168.

Notre recherche s'arrêtera sur les trois premières guerres intercoloniales entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques, c'est-à-dire la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697), la Guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713) et la Guerre de la Succession d'Autriche (1744-1748). Nous avons décidé de laisser de côté la Guerre de Sept Ans (1754-1763) pour deux raisons. Premièrement, après la signature du Traité de Paris en 1763, la Nouvelle-France n'existait plus : le territoire se trouvait désormais sous le contrôle britannique. La colonie française disparue, les discussions pour les échanges de captifs ne furent jamais entreprises à la fin du conflit, puisque les captifs anglais se retrouvaient en territoire britannique : leur libération fut automatique. Deuxièmement, aucun nouvel élément concernant le traitement des captifs apparut entre 1754 et 1763 : les similarités entre la Guerre de la Succession d'Autriche et celle de Sept Ans concernant la captivité des Britanniques n'apporteraient donc rien de nouveau à notre recherche. Nous glisserons par contre quelques mots sur la Guerre de Sept Ans dans notre conclusion.

2- Historiographie

L'historiographie de la Nouvelle-France a connu une transformation importante au milieu du XXe siècle. Une explication est donc de mise afin de comprendre la nature de ces changements historiographiques pour mieux situer notre travail par rapport à l'histoire de la Nouvelle-France.

Les historiens de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle ont étudié avec intérêt l'aspect militaire de la Nouvelle-France. En effet, des chercheurs

renommés, comme par exemple Francis Parkman, se sont penchés longuement sur la question militaire de la colonie française. Dans ses travaux, Parkman a mis l'accent sur les conflits qui ont secoué l'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles. Son livre, *A Half-Century of Conflict*, a explicitement démontré l'importance des conflits armés du XVIIIe siècle entre les deux métropoles européennes, c'est-à-dire Londres et Versailles, ainsi que les conséquences de ces guerres sur l'évolution de la société canadienne. Parallèlement à Parkman, d'autres historiens ont utilisé une approche similaire à cette question militaire. En effet, des biographies de militaires importants dans l'évolution de la colonie ont émergé de cette période, particulièrement les publications portant sur Wolfe et Montcalm². Les conflits impériaux qui ont directement affecté la Nouvelle-France ont également contribué à la littérature d'avant 1950 portant sur la période coloniale³. Malgré un nombre important d'études portant sur l'histoire militaire de la Nouvelle-France, la méthodologie adoptée que l'on retrouve dans ces ouvrages plus anciens a été, à tout le moins, limitée. Cette restriction a été causée principalement par la base documentaire de l'époque. En effet, la collection réduite des documents

² Biographies et études portant sur James Wolfe: A.E. Wolfe-Aylward, *The pictorial life of Wolfe*, Plymouth, W. Brendon and Son, 1928, 124 pages; WHC Wood, *The fight for Canada : a sketch for the history of the Great Imperial War*, London, A. Constable, 1905, 370 pages; Beckles Willson, *The life and letters from James Wolfe*, New York, Dodd Mead, 1909, 522 pages.

Biographies et études portant sur Montcalm : Thomas Chapais, *Le marquis de Montcalm, 1712-1759*, Québec, J.P. Garneau, 1911, 659 pages; J.C. Sutherland, *Marquis de Montcalm*, Toronto, The Ryerson Press, 1925, 30 pages.

³ Quelques exemples d'études portant sur les conflits :

Guerre de Succession d'Espagne : William Thomas Morgan, *Queen Anne's expedition of 1711*, Kingston, Jackson Press, 1928, 32 pages.

Guerre de Succession d'Autriche : J.H. Schlarman, *From Québec to New Orleans : the story of the French America. Fort Chartres*, Belleville, Buechler, 1929, 569 pages.

Guerre de Sept Ans : George M. Wrong, *The Conquest of New France: a chronicle of the colonial wars*, New Haven, Yale University Press, 1918, 246 pages; Francis Parkman, *Montcalm and Wolfe*, London, Little, Brown and Company 1884, 2 volumes.

disponibles avant la Deuxième Guerre mondiale ne peut se comparer aux sources que nous possédons de nos jours. Également, l'idéologie de l'époque, où le protestantisme était considéré progressif et le catholicisme régressif, a contribué à un biais dans l'interprétation de l'histoire par les auteurs anglo-saxons de cette période. Malgré tout, ces ouvrages ont débuté un questionnement sur la place du fait militaire en Nouvelle-France qui a malheureusement connu une halte prématurée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

Les décennies 1950 et 1960 ont représenté un point tournant dans l'historiographie de la Nouvelle-France. L'histoire sociale a pris son envol durant cette période; les études historiques de la période coloniale française en Amérique du Nord se sont plutôt centrées sur la société coloniale et son économie à la suite de ces années de transition. Par exemple, Jean Hamelin, dans *Économie et société en Nouvelle-France*, discute de la structure de la société canadienne pendant la période coloniale française. Cameron Nish nous a donné une perspective des relations économiques de l'élite coloniale dans *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*. Louise Dechêne, dans *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, a mis l'accent presque exclusivement sur la vie quotidienne des habitants et des marchands, ne s'attardant que pour quelques paragraphes sur les militaires qui pourtant, représentaient au moins 30% de la population montréalaise. Marcel Trudel a à son tour engagé une discussion sur la Nouvelle-France tournant autour de la société, comme le témoigne ses ouvrages *Le régime seigneurial*, *Esclavage au Canada français* et *Montréal : la formation d'une société, 1642-1663*. Plus récemment, Allan Greer, dans *The people of New France*, s'est penché sur les individus qui composaient la société coloniale aux XVIIe et XVIIIe siècles. Peter Moogk, pour sa part, nous a offert *La Nouvelle-France* :

The Making of French Canada : a cultural history, dans lequel il a tenté de faire un parallèle plus ou moins solide entre la société coloniale de la Nouvelle-France et la société québécoise d'aujourd'hui. Sans diminuer l'attrait et l'importance de l'histoire sociale, peu d'historiens ont incorporé la notion militaire de la colonie dans leurs ouvrages, réalité pourtant omniprésente jusqu'à la perte officielle de la Nouvelle-France en 1763. Il est donc vrai de dire que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, alors que les études sur l'histoire sociale ont continué à enrichir l'historiographie de la colonie française, la question militaire est lentement tombée dans l'oubli collectif. Les seules exceptions se retrouvent dans les quelques livres portant sur la capitulation de Québec en 1759, alors que les tactiques militaires de Wolfe et de Montcalm y sont généralement analysées en profondeur dans le but d'offrir une explication sur le contexte politique d'après 1759. Nous pensons ici à l'ouvrage de Guy Frégault, *La guerre de la conquête, 1754-1760*⁴.

Malgré ce désintéressement évident après 1950 de l'histoire militaire de la Nouvelle-France, certains historiens contemporains ont tout de même dévié de la tradition de l'histoire sociale et se sont interrogés sur la place de l'institution militaire dans la colonie. W.J. Eccles a clairement démontré dans son article «The Social,

⁴ Ouvrages cités: Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Presses universitaires Laval, 1960, 137 pages; Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal, Fides, 1968, 202 pages; Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Plon, 1974, 588 pages; Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Société historique du Canada, 1967, 20 pages; M. Trudel, *L'Esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Presses universitaires Laval, 1960, 432 pages; M. Trudel, *Montréal : la formation d'une société, 1642-1663*, Montréal, Fides, 1976, 328 pages; Allan Greer, *The people of New France*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 137 pages; Peter Moogk, *La Nouvelle-France : The Making of French Canada : a cultural history*, East Lansing, Michigan State University Press, 2000, 340 pages; Guy Frégault, *La guerre de la conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 1975, 514 pages.

Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France » que la société coloniale française en Amérique du Nord avait essentiellement survécu grâce à la responsabilité militaire que Versailles lui avait accordée. Dans sa thèse de doctorat *L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758*, A.J.B. Johnston s'est penché sur le contrôle de cette société, renforcé par la présence militaire à la forteresse de Louisbourg, de sa création à 1758 où elle a été assiégée et occupée par les forces anglaises de Wolfe. Marcel Trudel, qui nous avait antérieurement offert une histoire sociale de la colonie, s'est aussi penché sur le phénomène du régime militaire entre 1760 et 1763 dans *Histoire de la Nouvelle-France. Volume X. Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France 1759-1764*. Enfin, le colonel C.P. Stacey, dans *Québec, 1759*, nous a donné une étude importante de la bataille de Québec en 1759 qui est toujours, à notre avis, l'ouvrage le plus complet de ce point tournant de notre histoire. Il faut tout de même noter que ces études ont presque entièrement été dédiées à la Guerre de Sept Ans, due à l'importance des conséquences de ce conflit en Amérique du Nord. La Guerre de la Ligue d'Augsbourg, la Guerre de la Succession d'Espagne et la Guerre de la Succession d'Autriche n'ont par contre pas fait l'objet de recherches aussi approfondies de la part de ces historiens, mais cela ne diminue aucunement l'importance historique indéniable de cette période. Pourtant, malgré la dévotion de ces auteurs à la question militaire, aucun d'entre eux n'a offert de précisions sur les captifs, le point central de notre recherche⁵.

⁵ Ouvrages cités : W.J. Eccles, « The Social, Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France », *Canadian Historical Review*, vol. LII, no. 1 (1971), p. 1-22; A.J.B. Johnston, *L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1998, 540 pages; M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France. Volume X. Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France 1759-1764*, Québec, Éditions Fides,

L'historiographie des captifs en Nouvelle-France est encore plus modeste que l'historiographie de l'histoire militaire de la colonie. Quand les noms des captifs sont mentionnés dans les ouvrages portant sur les opérations militaires en Nouvelle-France, ils le sont généralement de façon sporadique et dans le but de rendre la description d'un certain évènement plus vivante. Aucun travail académique ne s'est penché uniquement sur les questions que nous proposons, pourtant importantes dans le déroulement des guerres durant la période étudiée. L'étude de William Henry Foster, *The captors' narrative. Catholic women and their Puritan men on the early American frontier* s'approche relativement du thème que nous voulons explorer. Cet ouvrage présente la perception masculine et protestante face à l'autorité féminine et catholique, à travers les récits d'hommes britanniques en captivité en Nouvelle-France. Même si Foster nous donne certains éléments intéressants sur la captivité de ces hommes, il se concentre exclusivement sur un groupe spécifique et restreint de captifs. Marcel Fournier a également apporté une contribution significative sur la question des captifs dans *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France. « L'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760 »*. Fournier présente une liste incomplète de plus de quatre cents Britanniques présents dans la colonie française, mais ne fait aucune distinction entre ceux amenés de force et ceux qui s'installèrent en Nouvelle-France par choix. Ainsi, malgré la contribution de Foster et Fournier, la capture et le sort de ces individus par les forces canadiennes, françaises et amérindiennes alliées demeurent une

interrogation pour le lecteur, questions auxquelles peu de réponses ont été offertes jusqu'à maintenant⁶.

Par contre, il est nécessaire de mentionner que le sujet des captifs a été exploré plus à fond du point de vue de l'historiographie amérindienne. En effet, les méthodes utilisées par les Amérindiens pour accaparer des captifs lors de guerres entre clans amérindiens ont fait l'objet de quelques études. Même les captifs britanniques détenus par les Amérindiens en temps de guerre ou de paix ont été un sujet abordé à quelques occasions. Le Dr. Peter Macleod, dans son ouvrage intitulé *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, nous a brossé un portrait complexe du sort des captifs britanniques aux mains des Iroquois alliés aux Français entre 1754 et 1763. Richard White a montré dans *The Middle Ground. Indians, Empires and Republics in the Great Lakes*, le traitement accordé aux captifs des Amérindiens de la région des Grands Lacs, où l'adoption de ceux-ci était une pratique courante chez ces tribus. Enfin, Gilles Havard nous a donné une étude sur l'alliance militaire franco-amérindienne aux XVIIe et XVIIIe siècles dans son livre *Empire et Métissage. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, où la captivité chez les Amérindiens est largement discutée. Les ethno-historiens, comme James Axtell par son étude intitulée *The invasion within. The Contest of Cultures in Colonial North America*, ont également contribué à l'approfondissement des connaissances des traditions autochtones quant aux captifs. Nous pouvons donc constater que le thème des captifs est largement associé à l'historiographie spécifique

⁶ Ouvrages cités : William Henry Foster, *The captors' narrative : Catholic women and their Puritan men on the early American frontier*, Ithaca, Cornell University Press, 2003, 205 pages; Marcel Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France: l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1763*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, 282 pages.

des Amérindiens en Amérique du Nord, mais rarement à l'historiographie du Canada en général⁷.

Par notre travail, nous apporterons ainsi une contribution à un sujet qui est important dans l'histoire de la Nouvelle-France. Nous démontrerons que les captifs, entre 1690-1748, ont joué un rôle considérable dans les conflits qui ont secoué l'Amérique du Nord et ont eu une fonction de premier plan dans les négociations de paix. Plusieurs captifs, lors de leur libération particulièrement entre 1690 et 1713, ont choisi de demeurer en Nouvelle-France plutôt que de retourner dans les colonies britanniques, devenant par ce choix des personnages du développement de la société canadienne. Le rôle socio-politique et militaire des captifs ne devrait donc pas être passé sous silence, ce qui a été le cas pendant trop longtemps.

3 - Sources et méthodes

Le nombre d'études sur les captifs britanniques étant très limité, notre recherche se basera essentiellement sur les sources manuscrites et imprimées produites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Notre corpus documentaire sera composé de la correspondance générale des colonies. Cette correspondance comprend les documents concernant le Canada qui ont été envoyés au Ministère de la Marine et des Colonies en France. Ces lettres parlent de sujets très variés et comportent des éléments indispensables à notre

⁷ Ouvrages cités : Peter Macleod, *Les Iroquois et la Guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB Éditeur, 2000, 278 pages, coll. « Études québécoises »; Richard White, *The Middle Ground. Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 544 pages; Gilles Havard, *Empire et Métissage. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, 858 pages; James Axtell, *The invasion within. The Contest of Cultures in Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1985, 389 pages.

analyse. Parmi la multitude de papiers dans ce fonds des Archives Nationales du Canada, nous trouvons les copies des arrêts du Conseil supérieur de Québec, des résumés de certaines opérations militaires, les délibérations du conseil de guerre, des requêtes du roi de France à l'intendant et au gouverneur général de la Nouvelle-France et enfin, les copies de la correspondance entre les autorités coloniales françaises et leurs homologues anglais dans les colonies britanniques. Ces lettres et documents nous seront utiles puisqu'ils touchent directement à notre sujet; les récits des opérations militaires renferment très souvent les détails concernant les captifs, leur capture et leur arrivée en Nouvelle-France. Par exemple, Charles de Monseignat, secrétaire de la colonie, rédigea en 1690, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada*⁸. Monseignat détailla les trois expéditions militaires contre les villages de la Nouvelle-Angleterre, en mentionnant la capture des captifs, leur arrivée en Nouvelle-France et les premiers mois de leur captivité⁹.

Les documents officiels des autorités coloniales françaises procureront également des éléments importants concernant les captifs anglais. Le commandant de Louisbourg en 1744, Jean-Baptiste du Prévost Duquesnel, mentionna que les femmes capturées lors de l'assaut de l'établissement anglais de Canseau eurent le choix de retourner immédiatement à Boston, ou de demeurer en prison à Louisbourg¹⁰.

⁸ P. Moogk, « Charles de Monseignat », *Dictionnaire Biographique du Canada* (dorénavant DBC), volume II.

⁹ *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, 1690*, Archives Nationales du Canada, MG1 – Fonds des Colonies, Séries C11A, Correspondance générale, vol. 11, fol. 5-40 (dorénavant ANC).

¹⁰ Délibération du Conseil de la Marine sur un extrait de la copie de la Capitulation de Canco, signée Du Vivier, 24 mai 1744, ANC, MG1 C11C, vol. 15, fol. 249.

Également, ce fonds nous permet d'analyser la correspondance entre les autorités coloniales françaises et les autorités anglaises dans les colonies britanniques. Ces communications contiennent des détails importants quant aux échanges de captifs qui ont eu lieu, particulièrement à la fin des guerres. Ainsi, le gouverneur Louis Buade de Frontenac, en 1698, négocia avec le comte de Bellomont de la Nouvelle-Angleterre, la libération des captifs en territoire français¹¹. La même situation se présenta en 1748, à la terminaison de la Guerre de la Succession d'Autriche : les discussions entre le gouverneur Roland-Michel Barrin de la Galissonnière et le gouverneur William Shirley établirent un sentiment d'animosité entre les deux personnages, intensifié par le refus du gouverneur Shirley de considérer les Iroquois comme sujets britanniques¹².

Enfin, parmi les autres documents de la correspondance de la Nouvelle-France, le fonds de la correspondance en provenance de l'Acadie sera également pertinent, particulièrement pour la Guerre de la Succession d'Autriche (1744-1748). Puisque les premiers combats entre la colonie française et les colonies anglaises se déroulèrent à l'Île Royale et que la suite fut une conséquence de la perte de Louisbourg en 1745, la correspondance en provenance de cette région demeure indispensable à notre recherche.

Par contre, malgré la richesse de l'information que la correspondance peut contenir, elle a tout de même ses limites. En effet, la correspondance ne nous permet pas d'évaluer le traitement accordé aux captifs qui ont été amenés par les Amérindiens, puisque ces derniers escortaient fréquemment les captifs afin que ceux-ci puissent vivre

¹¹ Lettre de Frontenac et Champigny au ministre, 15 octobre 1698, ANC, MG1 C11A, vol. 16, fol. 2v.

¹² Procès-verbal d'une assemblée tenue au château Saint-Louis avec les députés iroquois, ANC, MG1 C11A, vol. 91; Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, ANC, MG1 C11A, vol. 95.

dans leur famille, loin du contrôle des autorités françaises. Également, cette correspondance ne donne qu'un seul point de vue, celui des autorités coloniales françaises. Ces faiblesses de la correspondance nous obligent donc à analyser un deuxième type de sources, les récits personnels d'anciens captifs, militaires et civils, en captivité parmi les Canadiens. Les récits de ces individus sont d'une importance considérable puisqu'ils nous permettront de découvrir si des différences majeures existent entre la version officielle française sur la perception du traitement accordé aux captifs et la version des captifs eux-mêmes. L'exemple du Révérend John Williams de Deerfield est un modèle parfait pour constater les contradictions entre les deux versions. En effet, la correspondance du gouverneur général Philippe de Rigaud de Vaudreuil avec les autorités coloniales britanniques nous permettrait de conclure que Williams, ainsi que les captifs originaires de Deerfield, recevait un traitement digne, juste et approprié considérant leur situation. Pourtant, le Révérend Williams dénonça le traitement qu'il reçut, particulièrement les efforts zélés des Amérindiens, prêtres et missionnaires catholiques qui voulaient convertir les captifs au catholicisme¹³.

Les récits de personnes en captivité parmi les Amérindiens seront également analysés, comme celui de John Gyles qui passa près de six ans comme esclave parmi les membres d'une tribu des Abénakis. Pourtant, le même scepticisme que nous accordons à la correspondance française doit être appliqué aux mémoires comme ceux de Williams et Gyles. Tout comme la correspondance, ces mémoires ne représentent qu'une seule version de l'histoire et risquent d'être aussi biaisés que les lettres des autorités françaises. En effet, l'incompréhension d'une culture différente de celle du captif,

¹³ John Williams, *The redeemed captive returning to Zion*, Boston, S. Hall, 1758, p.1-109.

particulièrement de la culture autochtone, pourrait rendre la perception des évènements vécus de manière beaucoup plus négative qu'elle ne l'était en réalité. Cette peur a certainement contribué de façon dramatique à l'altération de la perception de Gyles face à certains évènements qui se déroulèrent durant sa captivité, entre 1689 et 1695¹⁴. Toutefois, même si ces récits nous procurent une des seules sources documentaires dans la détermination des conditions de captivité chez les Amérindiens, ils doivent tout de même être analysés prudemment. Cette prudence, autant pour les récits que pour la correspondance parfois exubérante des autorités nous aidera, nous l'espérons, à nous rapprocher de la réalité du vécu de ces captifs aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les certificats de baptême, les contrats de mariage et les documents notariés seront également considérés pour notre recherche. A la fin des hostilités, les captifs saisis par les forces françaises et canadiennes devaient théoriquement être retournés dans les colonies anglaises en échange de prisonniers français et canadiens. Par contre, certains captifs décidèrent de rester en Nouvelle-France pour diverses raisons. La plupart de ceux capturés alors qu'ils n'étaient que des enfants en bas âge avaient été convertis au catholicisme et adoptés par des familles canadiennes. La notion de retour dans leur pays natal leur était étrangère puisqu'ils avaient peu de souvenirs de cet endroit, préférant la stabilité de demeurer en Nouvelle-France. Les certificats de baptême nous donnerons l'information sur ces conversions, c'est-à-dire le nom de la famille adoptive, la date du baptême et quelques fois, le nouveau nom français adopté par le converti.

¹⁴ John Gyles, *Memoirs of odd adventures, strange deliverance &c in the captivity of John Gyles, Esq. commander of the garrison on St. George River*, Boston, S. Knefland and T. Green, 1736 (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 04813), 35 pages.

Pour les adultes, c'est-à-dire les individus de plus de seize ans, qui ont décidé de rester en Nouvelle-France après la fin de la guerre, le mariage avec un habitant de la colonie était souvent la justification de cette décision. En retraçant les contrats de mariage, nous pourrions déterminer l'apport de ces captifs dans notre histoire. Enfin, les documents notariés serviront à déterminer les captifs qui sont demeurés en Nouvelle-France pour des raisons économiques, comme l'achat d'un terrain ou d'une maison. Ces pièces historiques comprennent, entre autres, des contrats de prêts, ce qui nous donnera un portrait plus complet de ces personnes qui ont choisi de rester dans leur pays d'adoption.

Enfin, parmi les sources secondaires que nous étudierons, nous devons glisser un mot sur au moins deux ouvrages. La première source est l'étude de Emma Lewis Coleman, *New England Captives Carried to Canada Between 1677 and 1760 during the French and Indian wars*. Cet ouvrage en deux volumes, représente un bon point de départ pour retracer les noms des captifs durant ces années. Même si Coleman présente une recherche exhaustive, les deux volumes ont été publiés au début du XXe siècle et quelques erreurs et omissions s'y sont glissées. Aussi, l'ouvrage de Marcel Fournier représente une bonne fondation pour retrouver les captifs saisis durant les guerres intercoloniales. Par contre, l'auteur n'utilise que des sources canadiennes : aucun récit de prisonnier de guerre n'est utilisé. En conséquence, la liste proposée par Fournier reste incomplète. Par l'utilisation restreinte des vastes sources documentaires qui sont disponibles, Fournier ne réussit qu'à produire une liste limitée des Britanniques en Nouvelle-France. Par exemple, il ne mentionne jamais la présence de la fille du Révérend John Williams, Eunice Williams, en Nouvelle-France. Pourtant, cette dernière représente un individu important dans notre histoire canadienne : la descendance de

celle-ci se retrouve aujourd'hui parmi les Iroquois des réserves de Caughnawaga et de St-Régis¹⁵.

Fournier ne fait également aucune distinction entre un réfugié et un captif. Enfin, Fournier et Coleman ne font aucune référence aux difficultés rencontrées lors des échanges de captifs à la fin des hostilités. Les discussions concernant ces échanges sont fondamentales dans notre recherche, puisqu'elles ont occasionné des disputes et de l'animosité entre les partis impliqués. Par exemple, le ressentiment entre le gouverneur de la Galissonnière et le gouverneur Clinton de la colonie de New York lors des négociations en 1748 démontre à quel point le sort des captifs avaient des répercussions sur à la paix entre les colonies¹⁶. Cet élément est passé complètement sous silence par les deux auteurs mentionnés. Pourtant, les difficultés dans le rapatriement des captifs représentent un aspect important des échanges de ceux-ci. Il est important de situer les échanges de captifs à l'intérieur des discussions entre les colonies puisqu'elles donnent un indice du climat qui existait à cette époque.

Le déroulement de la guerre en Europe, incluant le statut et le traitement des prisonniers et des captifs, a connu une transformation importante durant la période étudiée dans ce travail. D'une guerre totale avant le XVIIe siècle, les conflits armés entre nations européennes changèrent progressivement en guerre plus technique, se concentrant davantage sur des objectifs militaires et délaissant lentement les assauts contre les populations civiles. Les droits des gens furent à la base de ces modifications

¹⁵ J.A Frisch, "Eunice Williams", *DBC*, volume IV.

¹⁶ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, ANC, MG1 C11A, vol. 95.

qui résultèrent en de nouvelles règles quant au droit de la guerre¹⁷. Ces nouvelles conventions, particulièrement à la suite de la Guerre de la Succession d'Espagne, marquèrent le début d'une distinction entre un militaire et un civil : cette séparation de statut toucha directement le concept de prisonnier de guerre.

Durant les guerres du XVIIe et du début du XVIIIe siècles, le sort des personnes capturées passa du droit privé, c'est-à-dire que le sort du captif relevait de l'individu qui l'avait capturé, au droit de l'État, où le souverain était désormais responsable du sort de ces individus¹⁸. Cette situation où l'État fut responsable des captifs se concrétisa en Nouvelle-France durant la Guerre de la Succession d'Autriche où, comme nous le verrons, les captifs étaient envoyés dans les prisons royales de Québec et pris en charge par les autorités coloniales françaises. De plus, durant la période 1744-48, la majorité des captifs étaient des hommes, plus spécifiquement des soldats britanniques, représentant ainsi les changements se déroulant en Europe à la même époque.

Nous devons également mentionner que la définition contemporaine d'un prisonnier de guerre, où ce dernier est un membre des forces armées ennemies, ne s'appliquait pas durant la période que nous étudions. En effet, le terme était utilisé par les autorités françaises et anglaises pour décrire tous les Britanniques en captivité en Nouvelle-France, sans distinction quant au sexe, l'âge et le statut de l'individu. Les quelques auteurs qui ont touché au sujet des captifs britanniques en Nouvelle-France ont également leur propre définition de ce que constitue un prisonnier de guerre, mais ils se

¹⁷ Jean Meyer, *La France moderne de 1515 à 1789*, Paris, Fayard, 1985, p. 433; Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe. XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 594.

¹⁸ Lucien Bély, Jean Bérenger, André Corvisier, *Guerre et Paix dans l'Europe du XVIIe siècle*, Paris, Sedes, 1991, p. 45, coll. « Regards sur l'histoire ».

rapprochent tous de celle utilisée de nos jours. Par exemple, Emma Lewis Coleman restreint la définition de prisonniers de guerre aux soldats britanniques capturés¹⁹. Dans la même veine, Marc-André Bédard dans *Les protestants en Nouvelle-France* fait également une distinction entre captif et prisonnier. Il avance que « [l]es captifs diffèrent des prisonniers en ce sens qu'il ne s'agit pas de soldats de carrière, mais de civils de la Nouvelle-Angleterre²⁰ ». Marcel Fournier utilise la base de la définition de Bédard, mais apporte une précision : les captifs sont des femmes et des enfants²¹.

Dans le cadre de notre travail, nous utiliserons le mot « captif » afin de décrire tous les Britanniques capturés durant les trois premières guerres intercoloniales. Contrairement aux trois auteurs cités qui limitent l'utilisation du terme captifs à la population civile, nous incluons dans ce groupe tous les prisonniers de guerre, c'est-à-dire les soldats de la milice et de l'armée britannique : cette inclusion permet de donner un portrait plus juste des Britanniques qui se retrouvèrent dans la colonie française.

4 - Plan

Afin de mieux répondre à notre problématique, notre travail sera divisé en trois chapitres. Le premier chapitre portera sur la période de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Nous explorerons, en premier lieu, les expéditions canadiennes et

¹⁹ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I-II.

²⁰ Marc-André Bédard, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, La Société Historique de Québec, 1978, p. 16, coll. « Cahiers d'histoire », no. 31.

²¹ Marcel Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France. « L'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760 »*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, p. 32.

amérindiennes qui ont conduit à la capture de plus d'une soixantaine de captifs. De l'attaque contre Schenectady en 1690 aux attaques près de Boston entre 1694 et 1698, nous dresserons un portrait typique des personnes capturées de cette période. Par l'utilisation d'exemples, nous aborderons leur capture, mais également leur périple des colonies anglaises à la Nouvelle-France, pour ensuite analyser leur séjour comme captifs en territoire français. Nous mettrons l'accent sur le rôle particulier de la religion dans le processus. La presque totalité des captifs amenés en Nouvelle-France était des Protestants : être en captivité au milieu de Catholiques représenta une épreuve pour plusieurs, alors que pour d'autres, la transition se fit sans heurts. Enfin, leur sort à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg conclura cette première section.

Le deuxième chapitre se concentrera sur la Guerre de la Succession d'Espagne. Nous débiterons par contre avec la Grande Paix de Montréal de 1701. L'inclusion de cet évènement nous aidera à mieux cerner l'importance des captifs dans la culture amérindienne. Par la suite, nous traiterons des différents assauts canadiens et amérindiens sur les villages britanniques qui ont abouti à l'attaque de Deerfield en 1704, dans la colonie du Massachusetts. Nous présenterons la diversité des individus capturés durant ces trois premières années de guerre, dont certains ont connu une notoriété parmi la population de la Nouvelle-France. Par la suite, nous examinerons l'histoire de certains individus qui prirent la décision de s'établir dans la colonie française : en 1710, plus de quatre-vingt Britanniques reçurent leur lettre de naturalisation, faisant d'eux des sujets de la couronne française. Enfin, nous nous attarderons sur les négociations entre le gouverneur Vaudreuil et ses homologues britanniques suivant la signature du Traité d'Utrecht en 1713 concernant l'échange de captifs.

Finalement, notre troisième et dernier chapitre portera sur les années de la Guerre de la Succession d'Autriche, c'est-à-dire entre 1744 et 1748. La dynamique de la guerre en Amérique a connu un changement important entre 1713 et 1748 : la France et la Grande-Bretagne ont envoyé davantage de soldats des troupes régulières durant cette période que pendant les deux guerres précédentes. Cette situation engendra un changement important dans la capture des captifs puisque, désormais, les militaires représentaient la majorité des captifs, reflétant ainsi les transformations des techniques de guerre en Europe. Contrairement aux deux conflits antérieurs, où les civils britanniques furent les cibles principales des attaques canadiennes et amérindiennes, les objectifs militaires anglais furent davantage touchés durant la Guerre de la Succession d'Autriche. De plus, les prisons de Québec représentèrent un nouveau mode de captivité pour garder les captifs, contrairement aux deux premiers conflits intercoloniaux. Enfin, la libération des captifs à la fin du conflit après 1748 a donné lieu à des confrontations entre le gouverneur de la Nouvelle-France et celui de la colonie de New York. Les négociations furent extraordinairement longues puisque ce ne fut pas avant 1750 que l'échange final entre les colonies fut conclu. En examinant ainsi les trois périodes mentionnées, nous serons en mesure de brosser un portrait du prisonnier de guerre et des changements importants qui ont eu lieu entre ces trois périodes quant au traitement de ces captifs britanniques.

CHAPITRE 1

La Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1690-1697)

1 – La Guerre de la Ligue d'Augsbourg – situation en Europe

Les relations entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques à l'aube de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1690 étaient déjà très tendues lorsque des troubles politiques se dessinèrent en Europe. Puisque les colonies en Amérique étaient intrinsèquement reliées aux événements en Europe, les autorités coloniales devaient suivre la direction de leurs métropoles respectives concernant le recours à une guerre ouverte en représailles contre les intrusions sur leur territoire. Le prétexte pour une première guerre intercoloniale devint une éventualité dès 1685, alors que le nouveau roi d'Angleterre fut couronné.

Lorsque le roi James II fut couronné roi d'Angleterre au mois d'avril 1685, les crises internes se succédèrent, menant à la Glorieuse Révolution. Lorsque la « Declaration of Indulgence » fut introduite en 1687, suivie par l'annonce en 1688 d'un nouvel héritier catholique de la couronne britannique, l'élite anglaise s'inquiéta de la menace d'un retour au catholicisme en Grande-Bretagne, une situation qui relèguerait le protestantisme à un statut de religion minoritaire. Devant cette menace qu'elles jugèrent désormais très dangereuse, les élites protestantes prirent les mesures nécessaires pour assurer la dominance du protestantisme en Angleterre²².

²² La « Declaration of Indulgence » proclama la suspension des lois pénales en vigueur contre ceux qui refusaient de se joindre ou de se soustraire aux rites religieux de l'Église

L'aristocratie anglaise invita donc William d'Orange et sa femme à venir réclamer la couronne d'Angleterre. La proposition fut acceptée par le couple et les préparatifs d'un débarquement de William en Angleterre furent mis de l'avant. Lorsque le 5 novembre 1688, plus de 15 000 hommes débarquèrent au sud-ouest de l'Angleterre, James II renversa immédiatement sa décision de retirer les privilèges de l'Église d'Angleterre²³. Mais ce revirement arriva trop tard pour arrêter la révolution qui se pointait, puisque William fut accueilli en héros par la population. Lorsqu'il fit son entrée à Londres le 19 décembre 1688, il permit à James II de s'échapper pour éviter une éventuelle effusion de sang. Lorsque James II quitta l'Angleterre, le dernier roi catholique du pays fut officiellement déposé. William fut couronné le 13 février 1689 et la Glorieuse Révolution prit fin²⁴.

Même si l'Angleterre venait d'échapper à une guerre civile en 1688, la paix avec la France ne tenait qu'à très peu puisque l'alliance entre James II et Louis XIV était désormais chose du passé. James II était demeuré neutre tout au long de son court règne face aux agressions répétées de la France sur les territoires voisins de cette dernière, particulièrement contre le Palatinat, une région chaudement disputée du Saint Empire romain. Avec l'arrivée d'un roi protestant sur le trône anglais en 1689, la neutralité de l'Angleterre face à Louis XIV s'évapora rapidement. Lorsque l'armée de Louis XIV

d'Angleterre, la permission de fréquenter un établissement religieux autre que l'Église d'Angleterre et l'abolition du serment religieux pour les promotions dans les rangs militaires ou civils. À ce sujet, voir David S. Lovejoy, *The Glorious Revolution in America*, New York, Harper & Row, 1972, p. 221; Walter Arnstein et William Willcox, *The Age of Aristocracy: 1688-1830*, New York, Houghton Mifflin Company, 2001, p. 6.

²³ W. Arnstein et W. Willcox, *op.cit.*, p.7.

²⁴ *Ibid*; Lacey Baldwin Smith, *This Realm of England, 1399-1688*, Boston, Houghton Mifflin Company, 2001, p. 349-50.

attaqua le Palatinat à l'automne 1688, James était toujours roi et resta donc à l'écart du conflit. En revanche, dès l'assermentation de William, ce dernier joignit l'Angleterre à la Grande Alliance de la Ligue d'Augsbourg et déclara la guerre à la France au mois de mai 1689²⁵.

2 – La Guerre de la Ligue d'Augsbourg - en Amérique du Nord

2.1 – La situation avant le début de la guerre

La transposition de cette guerre européenne en Amérique du Nord se fit relativement rapidement. Dès janvier 1689, les autorités coloniales britanniques en Amérique reçurent la nouvelle que la Hollande était sur le point d'attaquer l'Angleterre afin de remplacer James II. Les habitants des colonies britanniques se réjouirent de l'opportunité d'une guerre contre la Nouvelle-France, particulièrement contre ses alliés amérindiens²⁶.

En effet, les Amérindiens alliés à la France participaient régulièrement à des incursions en territoire britannique pour attaquer et terroriser les habitants des villages. Un de ces assauts se produisit quelques jours seulement avant le massacre de Lachine du 5 août 1689, qui débuta officiellement, d'après nous, le début des hostilités de la Guerre

²⁵ W. Arnstein et W. Willcox, *op.cit* p.15; Harry Ward, *Colonial America 1607-1763*, New Jersey, Prentice Hall, 1991, p.350.

²⁶ Pour de plus amples renseignements sur ces problèmes internes des colonies britanniques, voir le livre de D. Lovejoy, *op. cit.*

de la Ligue d'Ausbourg sur le continent américain²⁷. Les détails de cette agression du 2 août 1689 doivent être mentionnés ici pour deux raisons. Premièrement, le récit d'un des individus capturés durant cette journée, John Gyles, fut publié et nous offre une vision unique de sa captivité parmi les Malécites. Deuxièmement, le récit de Gyles nous donne une description des tactiques typiques utilisées par les guerriers amérindiens durant un raid, que nous pouvons extrapoler à d'autres raids faits par d'autres groupes autochtones.

Selon le récit de Gyles, un groupe d'une quarantaine de Malécites attaquèrent le village de Pemaquid dans l'après-midi du 2 août 1689. L'assaut fut donné alors que Gyles, son père et ses deux frères aînés se préparaient à labourer les champs. Gyles, alors âgé de neuf ans, tenta en vain de s'échapper mais fut rapidement rattrapé par un Malécite. Ses mains furent liées, et le jeune Gyles fut amené vers un groupe d'autres captifs saisis durant l'offensive, sous la surveillance intense de guerriers malécites²⁸. Les captifs en état de marcher furent amenés par les Malécites, mais quelques captifs grièvement blessés furent exécutés sur place afin de ne pas nuire ou de retarder le

²⁷ Le massacre de Lachine débuta les hostilités de la guerre de la Ligue d'Augsbourg en Amérique puisque ce fut le premier raid amérindien qui se produisit alors que l'Europe était officiellement en guerre et qui généra une réponse française. La plupart des raids amérindiens, dont celui décrit par Gyles, se firent généralement sans l'aide de forces canadiennes et françaises, ce qui se distingue nettement des raids qui suivirent le massacre de Lachine.

²⁸ W.S. MacNutt, « John Gyles », *Dictionnaire biographique du Canada*, volume III. (dorénavant DBC); John Gyles, *Memoirs of odd adventures, strange deliverance &c in the captivity of John Gyles, Esq. commander of the garrison on St. George River*, Boston, S. Knefland and T. Green, 1736 (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 04813), p. 6-7. L'âge donné dans le récit de Gyles est de 10 ans, alors que celui donné par le Dictionnaire biographique est de 9 ans.

groupe²⁹. Il était pratique courante pour les Amérindiens de tuer les captifs qui ne pouvaient entreprendre une longue et difficile marche à travers les forêts. Les blessés et les malades étaient habituellement les premiers à être exécutés, comme ce fut le cas à Pemaquid. Les enfants en bas âge pouvant également ralentir le groupe étaient aussi les premières victimes des Amérindiens lorsqu'un retrait rapide était exigé.

Les survivants de Pemaquid furent amenés au fort Charles, où les Malécites se portèrent une fois de plus à l'attaque. Peu de temps après le début de l'assaut, alors que Gyles était ligoté à un arbre, les habitants du fort Charles capitulèrent. Tout comme ce fut le cas à Pemaquid, les blessés et les malades furent tués sur place, alors que quelques cinquante personnes joignirent les captifs de Pemaquid. Le retrait des guerriers et de leurs captifs se fit en direction d'un village déjà déserté dû à l'annonce de l'arrivée prochaine de guerriers amérindiens³⁰. En plus de Gyles, nous retrouvons parmi les captifs saisis durant cette attaque, sa mère ainsi que quatre de ses frères et sœurs³¹. Le groupe de captifs de ces attaques amené en territoire français était composé en majorité de femmes et d'enfants.

En plus de la peur et de la colère engendrées par des attaques comme celle de Pemaquid, il existait dans les colonies britanniques un sentiment anti-catholique. Les rumeurs annonçant l'éventualité que les autorités britanniques sympathiques à la cause catholique offriraient les colonies anglaises à la France en signe d'amitié étaient

²⁹ J. Gyles, *op.cit*, p.7. Le père de Gyles fut exécuté puisqu'il avait été gravement atteint par les balles ennemies, rendant une longue marche impossible.

³⁰ *Ibid*, p.7-8.

³¹ Emma Lewis Coleman, *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian wars*, Portland, Southworth Press, 1926, volume I, p. 168.

nombreuses³². Ce genre de discours se retrouve dans les paroles d'un des captifs de cette époque : « I do believe [...] that there was a popish design against the Protestant interest in New England as in other parts of the world³³ ». Pour les Anglicans, les Puritains et les hommes éminents de la société en Amérique la possibilité de débarrasser le continent de cette présence catholique devint donc une priorité.

Ce sentiment du besoin d'expulser l'ennemi était également très présent en Nouvelle-France. Les incursions anglaises et de leurs alliés amérindiens à l'intérieur du territoire français étaient très fréquentes. Par contre, pour les autorités françaises, la menace anglaise était davantage de nature économique qu'idéologique. Alors que les colons britanniques s'inquiétaient profondément d'une conspiration catholique, les habitants, marchands et autorités de la Nouvelle-France furent davantage préoccupés par les mesures prises par les Britanniques, c'est-à-dire militaires et économiques, pour éliminer les alliances franco-amérindiennes.

De telles tentatives anglaises furent fréquentes tout au long du XVIIe siècle. En 1686, deux groupes de marchands britanniques se rendirent à Michillimakinac afin de persuader les Hurons et les Outaouais de renier leur alliance avec la France³⁴. Afin de rendre leur proposition plus alléchante pour les Amérindiens concernés, les Anglais offrirent de vendre leurs marchandises à un prix beaucoup moins élevé que ce qu'exigeaient les marchands français. Lorsque le gouverneur général Denonville reçut la nouvelle, il envoya immédiatement une expédition militaire afin de capturer ces

³²D. Lovejoy, *op. cit.* p.319.

³³ Francis Parkman, *Count Frontenac and New France under Louis XIV*, Toronto, G.N Morang, 1898, p.80.

³⁴ W.J. Eccles, *Frontenac. The Courtier Governor*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2003 (1959), p.177.

marchands. Denonville crut qu'il était de son devoir de retenir ces captifs britanniques parce qu' « [i]l estoit temps que les entreprises des anglais fussent aretées³⁵ ».

2.2 – Le massacre de Lachine

Les relations entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques étaient donc très tendues lorsque le massacre de Lachine débuta officiellement la guerre de la Ligue d'Augsbourg en Amérique, au mois d'août 1689³⁶. Les guerriers iroquois atteignirent le village de Lachine dans la nuit du 4 au 5 août. Lorsque l'attaque débuta, la surprise fut totale pour les quelque 320 habitants du village³⁷. Incapables de se sauver, ils furent traqués et tués par ces guerriers iroquois en quête de revanche. Le village fut témoin d'une vraie boucherie :

[les Iroquois ont enlevé] plus de six vingt personnes tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de 200 dont ils avaient cassé la tête aux uns. brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses

³⁵ Lettre de Denonville au ministre, 25 août 1687, Archives Nationales du Canada, MG1 C11A, vol. 9, fol. 61, 62v. (Dorénavant ANC).

³⁶ Lorsque les autorités coloniales britanniques reçurent la nouvelle que la France et l'Angleterre avaient renouvelé les hostilités et que les campagnes militaires faisaient déjà rage, ces derniers virent une opportunité de venir en aide à leur mère-patrie en mettant un terme définitif à la présence française en Amérique. Les chefs des Iroquois furent conviés à Albany par le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, Edmund Andros, afin de discuter de l'alliance qui existait entre les Iroquois et les colonies britanniques et de renforcer les liens qui les unissaient. Quoiqu'il est difficile de démontrer jusqu'à quel point cette rencontre fut le catalyseur de ce qui s'ensuivit en Nouvelle-France, il est fort probable que Andros et les autres Britanniques présents à cette rencontre ne découragèrent pas une attaque iroquoise en Nouvelle-France. À ce sujet, voir W.J. Eccles, *Frontenac*, p. 192; W.J. Eccles, *The Canadian Frontier. 1534-1760*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1999 (1969), p.119.

³⁷ Désiré Girouard, *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689 : conférence donnée devant la paroisse de Lachine, le 6 août 1889*, Montréal, Gebhard-Berthiaume, 1889, p.31 (CIHM no.03442).

pour en arracher les enfants et fait des cruautés inouïes et sans exemple³⁸.

Quelques uns réussirent à s'échapper et se dirigèrent vers les forts situés à proximité, où près de deux cents soldats résidaient³⁹. Lorsque les troupes arrivèrent près de Lachine, les Iroquois se replièrent. Cette attaque instilla une peur réelle chez les habitants, mais également un désir de vengeance contre les responsables de cette terreur⁴⁰.

Ce désir de vengeance fut principalement dirigé vers les colonies britanniques plutôt que vers les Iroquois. En considérant les liens qui existaient entre les deux groupes, les Britanniques furent considérés, à tort ou à raison, comme les instigateurs du massacre du 5 août. Par cette logique, les habitants d'Albany représentèrent une cible parfaite et justifiée pour un assaut militaire⁴¹. De plus, comme le Chevalier de Callières expliqua au marquis de Seignelay, il serait beaucoup plus difficile de tenter d'attaquer les Iroquois puisqu'ils se cachent souvent dans des endroits inaccessibles. Callières conclut qu'« il est beaucoup plus aisé et plus utile d'attaquer la Nouvelle York qui est un pays peuplé et cultivé, ou il y a des vivres dont on tirera beaucoup d'utilités⁴² ». Il fut donc décidé à la fin de 1689, par le gouverneur de la Nouvelle-France Louis Buade de

³⁸ Frontenac au ministre, Rapport des Archives nationales du Québec, Québec, Les Publications du Québec, tome 8, p.19 (dorénavant RAPQ). Il est à noter que Frontenac a, dans son rapport, largement exagéré le nombre de morts. Selon Eccles, vingt-quatre furent tués, soixante-dix à quatre-vingt-dix personnes furent capturés et amenés par les Iroquois (dont 42 ne retournèrent jamais). Le reste des 320 habitants s'échappèrent ou furent subséquemment libérés. W.J. Eccles, *Frontenac*, p.194.

³⁹ F. Parkman, *op.cit.* p.185.

⁴⁰ W.J. Eccles, *Frontenac*, p.194.

⁴¹ W.J. Eccles, *The Canadian Frontier*, p. 120.

⁴² W.J. Eccles, *The Canadian Frontier*, p.151; Mémoire de Callière au marquis de Seignelay, 1690, ANC, MG1 C11A, vol.11 folio 149-151v.

Frontenac, qu'en guise de représailles, trois expéditions militaires, composées de Canadiens, Français et guerriers amérindiens, seraient envoyées dans les colonies britanniques.

2.3 – Schenectady, Salmon Falls et Fort Loyal

Le premier raid se fit contre Schenectady, un village près d'Albany. Un groupe de 210 hommes, c'est-à-dire 114 soldats français et canadiens, et 96 Amérindiens, partirent de Montréal le 17 janvier 1690 sous le commandement de Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène et de Nicolas d'Ailleboust. Alors que les hommes s'apprêtaient à quitter Montréal, Frontenac leur ordonna qu'aucun Amérindien présent dans le village au moment de l'assaut ne soit tué. Par ce geste, Frontenac espérait démontrer à ces Amérindiens que l'attaque était dirigée uniquement contre les Anglais et ainsi leur donner la motivation nécessaire afin de joindre les forces françaises⁴³.

Comme ce fut le cas à Lachine quelques mois auparavant, les habitants de Schenectady furent pris par surprise. L'attaque dura environ deux heures et plus de soixante personnes, hommes, femmes et enfants, perdirent la vie⁴⁴. Les maisons des habitants furent également brûlées, à l'exception de cinq ou six dont celle du capitaine

⁴³ Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690, novembre 1690, ANC, MG1 C11A, vol. 11, fol. 7.

⁴⁴ *Ibid*, fol.13. En fait, Le Moyne perdit vingt et un hommes durant toute la durée de l'expédition. Alors que seulement deux furent tués durant le raid, dix-neuf hommes furent perdus en chemin.

Sander Glen et du ministre du village⁴⁵. Lorsque l'offensive prit fin, les troupes françaises se reposèrent quelques heures avant de reprendre leur longue marche, cette fois pour retourner à Montréal : vingt-sept captifs saisis lors de l'assaut sur le village les accompagnèrent⁴⁶. Il est intéressant de noter que les captifs amenés à Montréal étaient uniquement des hommes, dont cinq esclaves noirs et trois soldats. En effet, selon un des captifs saisis à Schenactady, Peter Schuyler, les conditions étaient beaucoup trop rigoureuses pour que les femmes puissent entreprendre une telle marche⁴⁷.

La deuxième expédition militaire partit de Trois-Rivières le 28 janvier 1690 en direction de Salmon Falls, situé dans l'état actuel du Maine. Le groupe commandé par Joseph-François Hertel de la Fresnière, était composé de vingt-cinq volontaires de Trois-Rivières ainsi que de vingt-cinq Amérindiens de Saint-François-du-Lac⁴⁸. Malgré l'incertitude qui semble encore exister de nos jours quant à l'ampleur des dommages, nous pouvons affirmer qu'entre trente et quarante-cinq personnes furent tuées durant l'attaque et que la plupart des bâtiments du village furent complètement détruits. Hertel

⁴⁵ Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690, novembre 1690, ANC, MG1 C11A, vol. 11, fol. Frontenac interdit la destruction de la propriété de Glen dû au bon traitement antérieur de ce dernier des prisonniers français. La maison et la vie du ministre furent également épargnées dans l'espoir de recueillir de l'homme certaines informations qui pourraient s'avérer utiles.

⁴⁶ W.J. Eccles, *Frontenac*, p. 225.

⁴⁷ E.B. O'Callaghan, *The Documentary history of the state of New-York*, Albany, Weed Parsons, 1850, volume I, p.191; E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p. 182.

⁴⁸ Raymond Douville, « Joseph-François Hertel de la Fresnière », *Dictionnaire Biographique du Canada*, volume II. (Dorénavant DBC)

repartit de Salmon Falls vainqueur, deux heures seulement après le début de l'offensive, amenant avec lui cinquante-quatre captifs, majoritairement des femmes et des enfants⁴⁹.

Sur le chemin du retour vers la Nouvelle-France, Hertel fut informé par des éclaireurs amérindiens qu'un groupe de soldats et colons britanniques en provenance de Dover et de York était en route afin d'engager le combat avec les responsables de l'attaque contre Salmon Falls. En effet, lorsque l'assaut avait débuté à Salmon Falls, quelques habitants avaient réussi à s'enfuir et se réfugier à Dover et York. L'alarme avait été immédiatement donnée et des volontaires partirent vers Salmon Falls. Ayant été averti de l'arrivée prochaine du petit contingent anglais, Hertel et ses hommes trouvèrent refuge dans la forêt et s'y cachèrent jusqu'à l'arrivée des Britanniques. Lorsque ces derniers furent à proximité, ils furent embusqués. Quand l'escarmouche prit fin, vingt Anglais étaient morts, la majorité du groupe ayant fui à grande vitesse dès les premiers coups de fusil. Lorsque le calme revint, Hertel ordonna à un groupe de retourner à Québec, avec la responsabilité d'y amener quelques captifs et d'assurer la protection de ces derniers durant le voyage. Le nombre de captifs envoyés à Québec fut relativement petit : la majorité des captifs fut confiée aux alliés amérindiens qui les accompagnaient, en guise de remerciements⁵⁰.

La troisième expédition militaire partit de Québec la même journée que les hommes de Hertel, le 28 janvier 1690. Ce parti, composé d'une cinquantaine de soldats canadiens et français, ainsi que d'une soixantaine d'Amérindiens, avait à sa tête René Robineau de Portneuf, lieutenant de l'Acadie, et rejoignit éventuellement le

⁴⁹ R. Douville, *op.cit.*

⁵⁰ *Ibid*; *Documentary History of the State of Maine*, Portland, 1869, vol. 5, p. 58.

commandant Hertel⁵¹. Le nouveau contingent arriva au fort Loyal le 25 mai 1690. Leur arrivée ne fut pas une surprise pour le capitaine Sylvanus Davis, commandant du fort, puisqu'il avait déjà été averti de leur présence⁵². Après cinq jours de siège, et devant l'absence de renfort, la tâche devint rapidement impossible pour Davis : il n'eut d'autre choix que de capituler. Les termes de la capitulation furent négociés, selon lesquels Davis reçut la parole de Portneuf que les habitants du fort Loyal seraient traités avec respect par les vainqueurs. Ces derniers devaient aussi assurer le déplacement sécuritaire des blessés vers le village le plus près pour y être soignés. Par contre, cette promesse ne fut pas respectée par les alliés amérindiens, puisque dès leur sortie de l'enceinte, les habitants furent attaqués par les Amérindiens qui avaient participé à l'attaque⁵³.

Les survivants furent immédiatement capturés par les Amérindiens. En revanche, Portneuf prit l'initiative d'exiger la libération de quatre captifs. Un des captifs retenu par Portneuf fut le capitaine Sylvanus Davis. Aucune compensation immédiate ne fut donnée aux Amérindiens pour leur geste, mais Portneuf promit que le gouverneur Frontenac leur donnerait leur juste rétribution. En plus de Davis, Portneuf exigea également que deux jeunes filles soient également mises sous la protection française

⁵¹ Etienne Taillemite, « René Robideau de Portneuf », *DBC*, volume II.

⁵² Dès que Davis fut mis au courant des plans de Portneuf, il rassembla tous les hommes à sa disposition pour assurer la protection du fort. Malheureusement pour Davis, le nombre d'effectifs disponible était nettement insuffisant : seulement soixante-dix hommes se trouvèrent en position de défense lorsque le siège débuta.

⁵³ E. Taillemite, *op.cit*; E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p. 198. Les versions données sur les événements à la suite de la capitulation sont différentes selon l'origine de celle-ci. Portneuf dit ne jamais avoir promis que les vaincus ne seraient pas attaqués à la sortie du fort, alors que Davis dit que cela lui avait été garanti.

pour le voyage de retour vers Québec. Enfin, William Parker, le domestique de Davis, fut également amené à Québec⁵⁴.

2.4 – Les attaques après 1690

Entre 1691 et 1696, les combats entre colons européens en Amérique furent moins fréquents. Par contre, les attaques amérindiennes sur les villages frontaliers anglais continuèrent avec une fréquence régulière. Entre l'automne 1691 et la fin de l'été 1692, les Abénakis, alliés à la Nouvelle-France, firent nombre de raids dévastateurs, particulièrement sur les établissements de York et de Boston. Le succès de ces raids fut couramment reconnu par les autorités coloniales françaises. Champigny écrivit en 1692 que « la meilleure marque qu'ils ont donnée a esté la grande quantité de prisonniers, de tous âges qu'ils ont amenés⁵⁵ ». Par exemple, le résultat d'un des raids à York fut la capture de plus de quatre-vingts personnes. Par contre, avant le départ des Abénakis, trente-six captifs furent rachetés par des hommes du Maine. Pour les quelque cinquante captifs qu'aucune rançon ne sauva, la longue route vers Montréal débuta⁵⁶.

⁵⁴ E.L. Coleman, *op. cit.*, volume I, p.202; Ernest Myrand, *Sir William Phips devant Québec : histoire d'un siège*, Montréal, Beauchemin, 1925, p. 235.

⁵⁵ Lettre de Champigny au ministre, 10 novembre 1692, ANC, MG1 C11A, vol. 12, fol. 95.

⁵⁶ William Henry Foster, *The captors' narrative : Catholic women and their Puritan men on the early American frontier*, Ithaca, Cornell University Press, 2003, p.66.

3 – Les captifs britanniques en Nouvelle-France – leur arrivée et leur séjour

3.1 – Les captifs capturés en 1690

3.1.1 – Les captifs de Schenectady

Malgré le peu d'information disponible quant au séjour des vingt-sept captifs de cette première offensive, nous savons qu'ils furent tous amenés par les Amérindiens en Nouvelle-France. Nous savons également que sur ces vingt-sept captifs, neuf furent rachetés par les autorités coloniales britanniques ou par la famille du prisonnier. Cette activité de racheter les captifs constitue une facette des relations entre les Amérindiens et les colons européens, tant dans les colonies britanniques qu'en Nouvelle-France.

Avant l'arrivée des Européens en Amérique, pour la majorité des peuples amérindiens, la capture de l'ennemi avait traditionnellement pour but de remplacer un individu de leur propre tribu, tué lors de guerres précédentes. Ce remplacement se faisait à travers l'adoption du captif par un membre de la tribu⁵⁷. Après le début de la colonisation européenne, même si cette tradition continua, les choses changèrent progressivement. La capture représentait désormais un avantage important pour les Amérindiens du point de vue économique. En effet, dès l'établissement des premiers colons en Amérique, lorsque des habitants des colonies anglaises ou de la Nouvelle-France étaient enlevés par les Amérindiens, ces derniers se voyaient offrir de l'argent ou des présents en échange des captifs européens. Les autorités coloniales, tant françaises qu'anglaises, furent au centre de ces échanges, généralement très fructueux pour les

⁵⁷ James Axtell, *The invasion within : the contest of cultures in Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1985, p. 288-9.

autochtones. Avec les années, ces derniers en arrivèrent à capturer les colons dans le seul but de recevoir une rançon. Par exemple, en temps de guerre, chaque prisonnier mâle britannique amené à Québec valait 20 livres, alors que 10 livres étaient données pour chaque prisonnière. Ces rachats, tant durant une guerre qu'en temps de paix et même s'ils représentaient un fardeau financier pour la France et l'Angleterre, sauvèrent probablement plusieurs vies, puisque ces rançons poussèrent les Amérindiens à capturer leurs ennemis pour des gains pécuniaires plutôt qu'à les tuer⁵⁸. Quelques fois, un parent ou ami de la famille du captif aux mains des Amérindiens, substituait la générosité de la couronne et rassemblait l'argent nécessaire pour assurer sa liberté. L'exemple de Sara Nason en 1693, alors que Thomas Hutchings déboursa cinq « pounds », cinq « shillings » et « six pence » pour sa libération aux mains des Abénakis qui l'avaient capturée, démontre l'apport des contributions familiales dans ces échanges de captifs⁵⁹.

Le sort des dix-huit autres captifs saisis à Schenectady est beaucoup moins évident que les neuf que nous venons de mentionner et qui furent réclamés peu de temps après leur capture. Parmi ces dix-huit, nous savons que Jan Baptist Van Eps resta environ trois ans avec le groupe autochtone qui l'avait capturé, mais les détails sur ces trois années sont inexistantes. Après trois ans de captivité, Jan Baptist tenta de s'échapper lors d'un raid abénakis sur un village Mohawk près de Schenectady, auquel il

⁵⁸ J. Axtell, *op.cit*, p.289; ANC, MG8 A1, vol.6, fol. 2; F. Parkman, *op.cit*, p. 312; Peter Macleod, *Les Iroquois et la Guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB Éditeur, 2000, coll. « Études québécoises », p.37.

⁵⁹ E.L. Coleman, *op.cit*, p. 382.

fut obligé de participer. Sa tentative fut couronnée de succès et il réussit à donner l'alerte aux Mohawks⁶⁰.

Un deuxième captif dont nous connaissons le sort, Lawrence Purmurent, résida également avec ceux qui l'avaient capturé, mais pour une période beaucoup plus longue que Van Eps. En effet, Purmurent demeura pendant plus de onze ans parmi les Amérindiens responsables de sa capture en 1690. Durant cette période, il s'intégra à la culture amérindienne. Lorsque Purmurent retourna à Schenectady en 1701, son expérience acquise durant sa captivité parmi les Amérindiens lui procura un avantage : il fut employé par les autorités coloniales anglaises comme un des interprètes officiels de la colonie dans les relations anglo-amérindiennes⁶¹.

3.1.2 – Les captifs de Salmon Falls

Les captifs de Salmon Falls, au nombre de cinquante-quatre, furent donnés aux Amérindiens qui avaient participé au raid, et tous amenés en Nouvelle-France. Parmi ces captifs, nous savons qu'au moins sept d'entre eux furent subséquemment achetés après leur arrivée en Nouvelle-France. Le rachat de captifs par les autorités coloniales devint fréquent avec les années, ce que nous avons montré auparavant. Également, un deuxième marché se développa entre les familles canadiennes et les Amérindiens dès l'arrivée des premiers captifs britanniques, complétant ainsi les achats par les autorités coloniales. En effet, les familles françaises et canadiennes se prêtèrent à ces

⁶⁰ E.B. O'Callaghan, *op. cit.*, p.191.

⁶¹ *Ibid.*

échanges, au même titre que les autorités. Ces familles de la colonie française qui avaient tendance à acheter les captifs anglais des Amérindiens étaient généralement des familles de statut élevé, et dont le père était souvent absent pour de longues périodes. Les captifs procuraient donc une alternative au manque de main d'œuvre causé par l'absence de l'homme de la maison⁶². L'exemple du jeune John Gyles nous donne une bonne idée d'une situation où une famille canadienne acheta les services d'un captif pour palier ce manque. Après avoir passé plus de six ans comme esclave d'un membre du groupe de Malécites qui l'avaient originellement enlevé en 1689, et à la suite de la mort de son deuxième maître, Gyles fut laissé à la merci de la tribu⁶³. Celle-ci voulait simplement tuer Gyles pour s'en débarrasser, mais ce dernier fut sauvé par l'intervention d'un prêtre habitant à proximité du campement amérindien. Le prêtre encouragea les Malécites à vendre Gyles aux Français pour un gain financier qui leur serait profitable. Lorsque les Malécites acceptèrent et que le prix de l'achat fut fixé, Gyles devint la propriété de la famille Damours.

Louis Damours de Chauffours devait s'absenter fréquemment de la maison familiale afin de remplir ses obligations militaires⁶⁴. Après la transaction, Gyles, alors âgé de quinze ans, passa trois années au service de la famille Damours, à travailler presque uniquement sous la surveillance de Mme Damours. Malgré le peu d'information laissé par Gyles dans son récit quant à ces trois années, les conditions de vie du jeune Gyles furent en toute probabilité beaucoup moins ardues que durant les six

⁶² W.H. Foster, *op.cit*, p.142.

⁶³ J. Gyles, *op. cit*, p.11-28.

⁶⁴ R. Douville, « Pierre Boucher », *DBC*, volume II.

premières années de sa captivité aux mains des Malécites⁶⁵. La transaction concernant Gyles nous informe également sur la tendance des familles canadiennes à acheter des captifs encore en bas âge. Puisque les enfants et les adolescents n'étaient pas mariés et n'avaient pas d'enfants qui les attendaient dans les colonies anglaises, il était beaucoup plus aisé de contrôler ces captifs et de s'assurer de leur loyauté⁶⁶.

Cinq des sept captifs de Salmon Falls achetés en Nouvelle-France furent au service de ceux qui les avaient obtenus, comme ce fut le cas pour Elizabeth Tozier⁶⁷. Cette dernière fut prise en charge et travailla pour la famille de Pierre Boucher, Sieur de Boucherville⁶⁸. Une autre captive, Elizabeth Hurtado, fut achetée par Marguerite Bourgeoys et travailla durant toute sa captivité au service de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal⁶⁹. Pour cette femme, le travail effectué ne représenta qu'une partie des tâches que les sœurs de cette institution religieuse espéraient recevoir en compensation de leur geste. En effet, tout achat de captifs par la Congrégation de Notre-Dame de Montréal avait également pour dessein de convertir ces captifs protestants au catholicisme. Une des raisons derrière de tels échanges entre les communautés religieuses de la colonie ou les familles de la Nouvelle-France et leurs

⁶⁵ J. Gyles, *op.cit*, p. 28-34

⁶⁶ W. Foster, *op.cit*, p.145

⁶⁷ Un des captifs, Jean-Baptiste Oicbac, n'avait que trois ans lorsqu'il fut capturé, encore trop jeune pour être au service de la famille qui l'avait acheté. Les documents concernant le deuxième captif acheté, une jeune fille de dix-neuf ans, ne permet pas d'arriver à une conclusion définitive quant à la place qu'elle occupa lors de son séjour parmi la famille Tonnancour. E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p. 190-1.

⁶⁸ *Ibid*, p.194

⁶⁹ *Ibid*, p.188

alliés amérindiens, était dans l'espoir de convertir les captifs au catholicisme et de les retenir dans la colonie à des fins de peuplement. Cette conversion religieuse est évidente lorsque l'on étudie les actes de baptêmes, particulièrement des sept captifs de Salmon Falls qui passèrent aux mains des Canadiens.

Les captifs de Salmon Falls pris en charge par les habitants de la Nouvelle-France furent tous convertis au catholicisme, du moins théoriquement. Lors de leur baptême, évènement indispensable à cette conversion, un nouveau nom à connotation française fut donné à ces captifs, comme pour le jeune John Smith au service du lieutenant Pierre Ailleboust d'Argenteuil. Lors de son baptême en mai 1693, Smith reçut le nom de Jean-Baptiste⁷⁰. Cette conversion quelque peu forcée n'empêcha pas cinq des sept captifs de Salmon Falls de retourner dans les colonies anglaises lorsque la chance se présenta. Seule Abigail Key, connue sous le nom de Marguerite Renée Detonnancour depuis son baptême en 1694, resta dans la colonie française pour épouser Charles-Michel Lhuillier en 1705. De cette union, quatre enfants virent le jour⁷¹. Les cinq autres convertis retournèrent dans les colonies anglaises, par l'entremise de l'échange de captifs qui s'effectua en 1695 et par leur rachat par l'entremise de leur famille et des autorités coloniales anglaises⁷².

Parmi les quarante-sept autres captifs de Salmon Falls, qui ne furent pas rachetés lors de leur arrivée en Nouvelle-France, nous ne savons malheureusement avec certitude que le sort de sept de ces derniers. Parmi ce nombre, cinq captifs retournèrent dans les

⁷⁰ E.L. Coleman, *op.cit*, p.187.

⁷¹ *Ibid*; *Programme de recherche en démographie historique*, acte #13611 (dorénavant PRDH). Le sort de Jean-Baptiste Oicbac, trois ans, n'est pas connu.

⁷² E.L. Coleman, *op.cit*, p.184-95.

colonies britanniques entre 1690 et 1695, grâce à la générosité de leur famille et des autorités coloniales britanniques, qui coordonnèrent leur libération. Deux autres captifs saisis le 18 mars 1690 furent exécutés peu de temps après le début de leur captivité chez les Amérindiens. Le premier, un enfant d'environ cinq ans du nom de James Key, aurait épuisé la patience des Amérindiens par ses pleurs incessants, ce qui lui valut d'être fouetté à mort. Le deuxième, Robert Rogers, aurait été incapable de poursuivre la marche, s'écroulant sous le poids de la charge qu'il devait traîner. Il tenta de se cacher dans la forêt, mais fut rapidement traqué et tué par les guerriers autochtones⁷³.

Enfin, mentionnons un dernier prisonnier en provenance de Salmon Falls, James Alexander. Ce dernier fut amené en Acadie et se retrouva dans la même tribu parmi laquelle vivait le jeune John Gyles, dont nous avons discuté auparavant. L'arrivée d'Alexander fut probablement la conséquence d'un désir de la tribu de remplacer un des membres de leur groupe, tué par les colons anglais dans une attaque antérieure. Selon le récit de Gyles, qui nous donne les éléments essentiels de l'arrivée d'Alexander, les deux jeunes hommes reçurent un traitement peu favorable et douloureux : pendant que les Malécites entonnaient des chants et dansaient, les deux jeunes hommes furent battus et torturés⁷⁴. Lorsque les cérémonies furent complétées, Alexander réussit à s'échapper mais retourna quelques temps après, poussé par la faim. Gyles ne donna pas de détails supplémentaires concernant le sort de James Alexander à la suite de son retour chez les

⁷³ E.L. Coleman, *op.cit*, p.189, Samuel Drake, *Tragedies of the Wilderness or, True and authentic narratives of captives, who have been carried away by Indians from the various frontier settlements of the United States, from the earliest to the present time*, Boston : Antiquarian Bookstore and Institute, 1844, 192 pages (CIHM/ICMH no. 45800).

⁷⁴ J. Gyles, *op.cit*, p.15-6.

Malécites, mais aucun document ne démontre qu'il réussit à retourner dans les colonies britanniques⁷⁵.

3.1.3 – Les captifs de fort Loyal

Le nombre de personnes capturées au fort Loyal en 1690 fut d'environ soixante-dix. De ces quelque soixante-dix individus, nous connaissons le sort d'une vingtaine d'entre eux. Parmi ces derniers, Anthony Brackett réussit à s'échapper quatre mois seulement après son arrivée dans la tribu autochtone qui l'avait capturé. Brackett retourna immédiatement dans les colonies anglaises. Isaac Clark prit la même décision que Brackett et s'échappa, sans attendre que sa famille le réclame. Quant à Peter Morrell et James Ross, ils retournèrent dans leur famille respective après que celles-ci initièrent l'échange de présents contre les deux hommes, peu de temps après leur arrivée en territoire français. John York, pour sa part, fut tué par les Amérindiens qui l'avait fait prisonnier, quelques jours après sa capture⁷⁶.

Sept captifs anglais aux mains des Amérindiens furent achetés par des familles de la Nouvelle-France dès leur arrivée en territoire français. Parmi ce nombre, nous comptons les quatre captifs remis à Portneuf, c'est-à-dire Sylvanus Davis et son domestique William Parker, ainsi que les deux jeunes filles prénommées Élizabeth et Martha : ces quatre captifs furent directement pris en charge par le gouverneur Frontenac à leur arrivée à Québec. Le traitement de Davis et Parker fut des plus bienveillants, tous

⁷⁵ J. Gyles, *op.cit*, p.15-6; E.L Coleman, *op.cit*, volume I, p. 200. Le sort de James Alexander reste un mystère.

⁷⁶ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.200-1.

deux ayant été invités à demeurer dans la demeure de Frontenac. Quand aux deux jeunes filles, elles furent placées dans des familles sans l'obligation de travailler⁷⁷. Le séjour de ces quatre captifs en Nouvelle-France fut très court, puisqu'ils furent tous échangés contre des captifs français qui étaient entre les mains des Anglais. Cet échange se déroula en octobre 1690 et fut le premier échange de captifs de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg en Amérique, ce dont nous parlerons dans la prochaine section.

Parmi les autres captifs dont le sort est connu, la situation d'une jeune femme saisie lors du raid du fort Loyal doit être précisée par la particularité de sa situation. Mary Swarton fut capturée par l'expédition de Portneuf en 1690, de même que sa mère Hannah et ses trois frères. Contrairement à sa mère et le plus jeune de ses frères, qui retournèrent dans les colonies britanniques après leur rachat par les autorités coloniales anglaises, Mary décida de demeurer en Nouvelle-France, où elle se convertit au catholicisme en 1695. Par la suite, elle fut connue sous le nom de Marie Madeleine Souard. En 1697, elle maria un autre captif John Lahey, qui était au service de Jacques Le Ber. Pour que les autorités reconnaissent la légalité de ce mariage, les deux conjoints devaient obligatoirement être de foi catholique. Cette condition explique le serment d'abjuration que Lahey fit en mars 1696, répudiant ainsi la religion protestante. Lahey, connu par la suite sous le nom de Jean Lahaie par les autorités coloniales françaises, fut le premier immigrant d'origine irlandaise à s'installer en permanence en Nouvelle-France⁷⁸. L'union de ces deux captifs, un des premiers mariages de ce genre dans la colonie française, donna naissance à onze enfants dont sept survécurent jusqu'à l'âge

⁷⁷ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.200-1.

⁷⁸ W. Foster, *op.cit*, p.30; E.L Coleman, *op.cit*, volume I, p. 206.

adulte. Ces sept enfants marièrent à leur tour des Canadiens, confirmant ainsi la place de ces deux anciens captifs dans la société de l'époque⁷⁹.

3.2 – Les captifs capturés entre 1691 et la fin de la guerre

De 1691 à la signature du Traité de Ryswick en 1697, la guerre en Amérique fut menée principalement par des raids frontaliers, sans l'immense organisation des trois premiers raids de 1690. De plus, les Amérindiens alliés à la France furent au centre de ces attaques. Malgré le manque d'organisation de la part des autorités coloniales françaises, ces raids furent tout de même dévastateurs pour la population touchée. Quoique les stratégies et les tactiques connurent un changement, la capture des Britanniques ne fut pas interrompue⁸⁰.

Alors que les alliés amérindiens de la Nouvelle-France concentraient leurs assauts sur des établissements britanniques à la frontière, les miliciens canadiens reçurent les directives de diriger leurs attaques sur des villages iroquois. Puisque les Iroquois étaient perçus comme les alliés des Anglais et que les attaques iroquoises dans la région de Montréal continuèrent sans relâche, même si elles ne furent pas à l'échelle du massacre de Lachine de 1689, les habitants exigèrent une revanche exemplaire contre les Iroquois. Pourtant, les assauts des guerriers iroquois en 1690 se produisirent à un moment où la colonie était confrontée à une pénurie de provisions et de munitions.

⁷⁹ E.L Coleman, *op.cit*, volume I, p.206; Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Édition SÉNÉCAL, 1871-1890, Tome 1, p.338.

⁸⁰ W.J. Eccles, *Canadian Frontier*, p. 124.

Cette situation précaire intensifia la vulnérabilité de la colonie puisque les sorties militaires devaient être mises en attente, laissant ainsi la défense du territoire contre des attaques ennemies peu efficace. Dès que les conditions climatiques furent favorables au printemps 1691, les Iroquois attaquèrent en force dans la région de Montréal. Près d'un millier de guerriers iroquois prirent d'assaut Pointe-aux-Trembles et ravagèrent les environs⁸¹. Le renouvellement des attaques iroquoises dans la région choqua la population qui exigea que les forces militaires réagissent en force.

Devant ces demandes, Philippe de Rigaud de Vaudreuil ordonna une expédition pour la défense de Montréal ainsi que des villages environnants. Vaudreuil et ses hommes furent victorieux à Repentigny à l'été 1691 alors qu'ils attaquèrent un groupe d'Oneidas qui dormait dans une grange abandonnée, se reposant après un raid victorieux dans la région. L'attaque fut brutale : alors que certains Oneidas tentèrent de s'évader, la plupart furent immédiatement tués. Un groupe un peu plus chanceux réussit à atteindre une maison non loin de la grange où ils se barricadèrent. Mais cette chance fut de courte durée puisque sous les ordres de Vaudreuil, la maison fut brûlée par les troupes canadiennes alors que les Oneidas étaient encore à l'intérieur. Ne voyant aucune autre alternative, « ces misérables furent contraints enfin de sortir et furent tous tués excepté cinq⁸² ». Ces cinq Oneidas furent capturés et quatre d'entre eux furent donnés comme objet de revanche aux habitants et aux alliés amérindiens de la couronne française. En effet, un prisonnier fut donné aux Ottawas et trois aux habitants de Pointe-aux-Trembles, Boucherville et Repentigny. Le sort du Oneida donné aux Ottawa est

⁸¹ W.J. Eccles, *Frontenac*, p. 245-6.

⁸² Lettre de Bénac au ministre relatant les événements militaires qui sont survenus dans la région de Montréal, 2 septembre 1691, ANC, MG1 C11A, volume 11, folio 299v.

inconnu, mais il est fort probable qu'il fut torturé et tué dans les jours suivants. Les trois captifs donnés aux Canadiens furent brûlés vifs par ces derniers, voulant ainsi se venger des souffrances imposées par les attaques incessantes des groupes iroquois⁸³. Le cinquième captif eut la vie sauve : il fut reconnu par des hommes parmi les forces de Vaudreuil comme un membre d'une famille qui avait adopté le père Millet, un missionnaire jésuite, et sauvant ainsi ce dernier d'une mort douloureuse certaine⁸⁴. En attaquant ainsi les Amérindiens alliés à l'Angleterre, les autorités coloniales de la Nouvelle-France espérèrent peut-être démontrer leur force militaire et encourager les Iroquois à prendre refuge sous la protection de la Nouvelle-France, ce qui aurait changé le jeu des alliances en Amérique. De toute évidence, la suite des événements démontra que la mort des Oneidas ne changea pas la dynamique de ces alliances.

Alors que ces attaques iroquoises et contre-attaques canadiennes se déroulaient dans la région de Montréal, les raids amérindiens sur les villages frontaliers anglais continuèrent, résultant en la capture d'autres Anglais. En septembre 1691, un groupe d'Abénakis fit un raid sur Sandy Beach et captura trois personnes, dont deux jeunes filles qui furent amenées en Nouvelle-France. Keziah Brackett se retrouva en territoire français, mais retourna dans les colonies britanniques en 1695 lors d'un échange de captifs, tout comme Elizabeth Barnes. Le troisième captif, le fils de Francis Raid, mourut en captivité⁸⁵.

⁸³ Lettre de Bénac au ministre relatant les événements militaires qui sont survenus dans la région de Montréal, 2 septembre 1691, ANC, MG1 C11A, volume 11, folio 299v.

⁸⁴ Lucien Campeau, « Pierre Millet », *DBC*, volume II, Pierre Millet, *Relation de la captivité parmi les Onneiouts 1690-1*, Nouvelle-York [New York] : Presse Cramoisy, 1864, 56 pages. (CIHM/ICMH, collection de microfiches ; no 37993)

⁸⁵ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.212-3.

Au mois d'août de la même année, quatre Anglais furent capturés près de Port Royal, établissement français entre les mains des Britanniques depuis l'été 1690. John Nelson, marchand et homme politique de Boston, Edward Tyng, nouveau gouverneur de Port Royal et John Alden et son fils, commerçants anglais, furent tous saisis par une frégate française commandée par Simon-Pierre Denys de Bonaventure, alors que le navire transportant les quatre futurs captifs était en route vers Boston⁸⁶. Tandis qu'Alden père fut immédiatement relâché pour lui permettre de retourner à Boston afin de négocier un échange, Tyng et Alden fils furent gardés en otage à Saint-Jean afin de garantir le retour d'Alden. Nelson, quant à lui, fut envoyé à Québec. Joseph Robineau de Villebon, le gouverneur de l'Acadie, espérait que l'envoi d'Alden père résulterait en un échange de captifs qui lui permettrait de récupérer les quelque soixante soldats français en captivité à Boston, capturés en 1690 lors de l'attaque contre Port Royal par les forces britanniques. Malheureusement pour Villebon, ses demandes ne furent pas acceptées et Alden père retourna à Saint-Jean avec seulement six soldats français⁸⁷. Lorsqu'Alden arriva près de sa destination en mai 1692, Villebon envoya deux soldats français à sa rencontre afin de procéder à l'échange. Toutefois, Alden ne mit jamais les pieds à Saint-Jean, puisque dès son approche, il captura les deux soldats français, déposa

⁸⁶ Charles Bruce Fergusson, « Edward Tyng », *DBC*, volume I; C.B. Fergusson, « John Alden », *DBC*, volume II; Donald Chard, « John Nelson », *DBC*, volume II, A.J.E. Lunn « Simon-Pierre Denys de Bonaventure », *DBC*, volume II; Robert Wagner, « John Tyng », *DBC*, volume III.

⁸⁷ C.B Fergusson, *op.cit.*

les six soldats qui l'accompagnaient sur une île au large de Saint-Jean, puis retourna à Boston sans ramener Alden fils et Tyng⁸⁸.

Quant à John Nelson, il fut expédié à Québec et reçut un traitement très favorable de la part des autorités. Par contre, cet accueil chaleureux et les avantages dont jouissait Nelson prirent fin abruptement lorsque des accusations furent portées contre lui, prétendant qu'il avait engagé deux soldats français sur le point de désertir, pour informer les autorités coloniales britanniques des préparatifs militaires de la Nouvelle-France pour une attaque éventuelle contre la colonie de New York⁸⁹. La confirmation d'une telle conspiration fut confirmée lorsque les deux soldats français furent capturés et amenés à Québec pour leur procès⁹⁰.

Les mesures prises contre Nelson, Tyng et Alden fils furent sévères. Confrontées à la trahison de Nelson et la mauvaise foi d'Alden père, les autorités prirent la décision d'envoyer les trois hommes en France afin d'y être emprisonnés. Alden fils et Tyng furent envoyés à La Rochelle peu de temps après l'évasion d'Alden père en guise de représailles contre les actions de ce dernier. Alors que le sort d'Alden fils est incertain, Tyng mourut en 1694, durant sa captivité à La Rochelle⁹¹. Pour sa part, Nelson fut envoyé en France en tant qu'homme représentant une menace à la couronne française. La Bastille étant pleine lors de l'arrivée de Nelson, il fut envoyé au Château

⁸⁸ C.B Fergusson, *op.cit*; E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.216.

⁸⁹ Mémoire sur les affaires du Canada pour l'année 1693, 1693, ANC, MG1 C11A, vol. 12, fol. 170; D. Chard, *op.cit*.

⁹⁰ D. Chard, *op.cit*; Lettre de La Reynie, lieutenant général de police, 18 janvier 1693, Paris, ANC, MG1 C11A, vol. 12, fol. 364-v.

⁹¹ C. B. Fergusson, « Edward Tyng », *DBC*, volume I.

d'Angoulême, où il passa deux ans dans un cachot avant d'être envoyé à Londres en 1694, afin de proposer le plan de Versailles, selon lequel les colonies en Amérique seraient désormais neutres dans le conflit qui se déroulait en Europe. Le plan de Versailles fut refusé par Londres et Nelson fut renvoyé en France. Cette fois-ci, il fut admis à la Bastille afin d'y passer les trois années suivantes. Ce ne fut qu'à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg que Nelson retrouva sa liberté et retourna à Boston⁹².

Des 180 Britanniques qui furent capturés entre 1691 et 1697, plus de 91 furent amenés à Montréal. Peu après leur arrivée, des familles canadiennes achetèrent les droits d'au moins un trentaine de ces captifs, particulièrement les femmes et les jeunes enfants de chaque groupe. Parmi ces derniers, nous retrouvons Mary Austin, Anne Heard et Mary Plaisted. Pierre Prudhomme, capitaine d'armes de la colonie, échangea les services d'Anne Heard contre une rançon acceptée par les Abénakis. Heard fut au service de la famille de Prudhomme jusqu'en octobre 1705, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle épouse Sébastien Cholet. L'union de ce Canadien et de cette Anglaise convertie au catholicisme en 1694 donna naissance à huit enfants⁹³. Mary Austin, connue sous le nom de Marie Élizabeth, épousa Etienne Gibeau le 7 janvier 1710 dans la paroisse Notre-Dame de Montréal. Ce mariage fut témoin de la naissance de neuf enfants, dont trois atteignirent l'âge adulte. Ces trois enfants se marièrent à leur tour, affermissant

⁹² D. Chard, *op.cit*; Lettre de La Reynie, lieutenant général de police, 18 janvier 1693, Paris, ANC, MG1 C11A, vol. 12, fol. 364-v; E.L Coleman, *op.cit*, volume I, p. 217-8.

⁹³ E.L Coleman, *op.cit*, volume I, p. 233; C. Tanguay, *op.cit*, tome 3, p.67; *PRDH*, acte #13611.

l'établissement des descendants de Gibeau et d'Austin au Canada⁹⁴. Quant à Mary Plaisted, elle fut achetée par Catherine Gauchet, la veuve du lieutenant-général de la juridiction de Ville-Marie. Par contre, contrairement à Heard et Austin qui s'établirent en Nouvelle-France, Mary Plaisted retourna dans les colonies anglaises lorsque le capitaine Matthew Carey se présenta en Nouvelle-France en 1695 afin de procéder à un échange de captifs⁹⁵.

Le sort de deux autres prisonnières doit également être discuté. Esther et Mary Sayward furent capturées en même temps que Mary Austin, Anne Heard et Mary Plaisted. Une rançon fut également payée pour ces deux jeunes filles, mais contrairement à Austin, Heard et Plaisted, cette rançon provint de la Congrégation de Notre-Dame. En effet, la Congrégation acheta les services des soeurs Sayward, mais s'occupa également de leur éducation. Étant donné le jeune âge des deux jeunes filles (Esther avait sept ans alors que sa sœur en avait onze), leur conversion au catholicisme sembla aisée⁹⁶. Malgré l'éducation similaire qu'elles reçurent durant leur séjour à la Congrégation, le chemin prit par ces deux sœurs fut bien différent. La cadette, Esther, maria Pierre Delestage en janvier 1712 et donna naissance à trois enfants, dont un seul survécut jusqu'à l'âge adulte⁹⁷. Quant à Mary, elle devint membre à part entière de la Congrégation de Notre-Dame ; elle fut ordonnée en 1699 et prit le nom ecclésiastique de

⁹⁴ Le certificat de baptême semble avoir été perdu. Pourtant, Austin devait avoir été baptisée dans la religion catholique afin d'assurer la légitimité de son mariage à Gibeau. E.L. Coleman, *op.cit*, p.231, Tanguay, *op. cit.*, tome 4, p. 262.

⁹⁵ E.L. Coleman, *op. cit.* p.236-7.

⁹⁶ *Ibid*, p. 239.

⁹⁷ C. Tanguay, *op.cit*, tome 3, p.314; *PRDH*, acte #67578.

Marie-des-Anges. Peu après son ordination, elle fut envoyée dans la mission amérindienne du Sault-au-Récollet pour l'éducation spirituelle des Amérindiens de cette réserve⁹⁸. Mary fut l'une des premières jeunes filles britanniques, ancienne captive, à connaître une carrière au sein d'une institution religieuse.

Une autre jeune fille capturée en 1694, Lydia Longley, connut un parcours similaire à Mary Sayward. En effet, après sa capture durant un raid des Abénakis sur l'établissement de Groton près de Boston, elle fut amenée à Montréal où elle fut immédiatement achetée et mise au service de Jacques Le Ber⁹⁹. Alors que Longley travaillait pour Le Ber, son éducation spirituelle fut prise en charge par la Congrégation de Notre-Dame. Malgré son âge (elle avait vingt ans lorsqu'elle fut capturée), Lydia Longley se convertit au catholicisme moins de deux ans après sa capture. Tout comme Sayward, elle fut au service de la communauté de la Congrégation de Notre-Dame jusqu'à sa mort en 1758¹⁰⁰.

Au moins trente-six résidents de York furent également parmi les personnes capturées par les forces amérindiennes et canadiennes. Parmi ceux-ci, Dorothy Milberry fut amenée par les Abénakis. Afin de libérer sa fille, le père de Dorothy déboursa la somme de cinq livres. Également, au moins quatre de ces trente-six captifs en Nouvelle-France retournèrent dans les colonies anglaises en 1695 par l'entremise d'un échange

⁹⁸ W. H. Foster, *op.cit*, p.61-7; E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p. 239.

⁹⁹ Andrée Désilets, « Lydia Longley », *DBC*, volume III; E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.285-6.

¹⁰⁰ *Ibid.*

que nous avons brièvement mentionné et sur lequel nous élaborerons dans la prochaine section¹⁰¹.

D'autres captifs furent également amenés en Nouvelle-France par les alliés amérindiens, particulièrement par les Abénakis, durant les années 1694 et 1695. Joseph Watson fut capturé en 1694 à l'âge de 14 ans et amené à Trois-Rivières, où il fut baptisé dans la religion catholique en avril 1697. Contrairement à plusieurs de ses compatriotes mâles qui furent capturés et amenés en Nouvelle-France, Watson s'établit dans la colonie française à la fin des hostilités. Il maria en première noce Marie-Madeleine Demers en novembre 1711, avec qui il eut deux filles, qui se marièrent lorsqu'elles atteignirent l'âge adulte¹⁰². Lorsque Marie-Madelaine mourut en 1717, Joseph épousa en seconde noce Angélique Bénard Carignan au mois d'avril 1717¹⁰³. Ce deuxième mariage vit Watson devenir le père de trois autres enfants¹⁰⁴.

Enfin, mentionnons une dernière captive, Abigail Brackett. Cette dernière fut capturée à Sandy Beach, tout comme sa sœur Keziah quatre ans auparavant. Abigail fut baptisée en 1698, et elle épousa Pierre Roy en 1715. Le certificat de mariage fut également signé au nom de Marie-Louise Braquil, démontrant un changement de nom qui se fit lors du baptême¹⁰⁵. De l'union de Marie-Louise et de Pierre Roy, aucun enfant

¹⁰¹ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.227

¹⁰² C. Tanguay, *op.cit*, tome 6, page 595.

¹⁰³ *Ibid*; PRDH, acte #3969.

¹⁰⁴ C. Tanguay, *op.cit*, tome 6, p. 595.

¹⁰⁵ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p. 213-4; C. Tanguay, *op.cit*, Tome 7, p. 74; Marcel Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France : l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1763*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, p. 108.

ne survécut. À l'exception de leur fils Guillaume qui ne vécut que six jours, aucun autre document confirme la naissance d'enfants pour le couple, ne laissant donc aucun descendant durant leurs quarante et un ans de mariage¹⁰⁶.

4 – Échanges de captifs

Au moins trois échanges formels eurent lieu durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Contrairement aux achats de captifs par des familles, ces échanges se firent uniquement par l'intermédiaire des autorités coloniales françaises et anglaises, et constituèrent généralement un aboutissement de négociations incluant un grand nombre de captifs de chaque côté.

4.1 – William Phips, 1690

Le premier échange de captifs se déroula à l'automne 1690, à la conclusion d'une tentative de siège contre Québec par William Phips. Pendant que Salmon Falls et fort Loyal étaient assiégés par les forces canadiennes et leurs alliés amérindiens, les gouverneurs des colonies du Massachusetts, du Connecticut et de Plymouth se rencontrèrent à New York afin de discuter d'un plan d'attaque contre la Nouvelle-France. Cette attaque représenterait des représailles contre la colonie française pour ses raids frontaliers organisés par Frontenac¹⁰⁷. Le plan formulé lors de cette rencontre

¹⁰⁶ C. Tanguay, *op.cit.* Tome 7, p. 74.

¹⁰⁷ D. Lovejoy, *op.cit.*, p.319; F. Parkman, *op.cit.*, p. 247

consistait à attaquer le cœur de la Nouvelle-France en deux fronts : le premier front serait une attaque terrestre à Montréal et le deuxième une attaque maritime à Québec. L'expédition maritime fut mise sous le commandement de William Phips. Dès son arrivée devant Québec à l'automne 1690, Phips ordonna à Frontenac de se rendre, demande à laquelle Frontenac répondit par ses fameuses paroles : « je n'ay point de réponse à faire à votre général [Phips] que par la bouche de mes canons et à coups de fusil¹⁰⁸ ». Devant le refus de Frontenac, Phips ordonna donc de prendre d'assaut Québec, mais la tentative fut désastreuse pour les troupes anglaises¹⁰⁹.

Peu avant le départ de la flotte anglaise, Madame de Lalande, une femme française capturée lorsque l'expédition anglaise descendait le fleuve, suggéra à Phips de demander au gouverneur Frontenac s'il y avait possibilité de faire un échange de captifs avant d'entreprendre la route de retour vers Boston¹¹⁰. Phips accepta la proposition de la prisonnière et envoya même cette dernière s'informer auprès de Frontenac si un tel échange était possible. Frontenac accepta l'initiative et donna au capitaine de Vallières la tâche de négocier. Cet échange plût à Frontenac parce que cet événement donnait la possibilité à la Nouvelle-France de rapatrier des hommes importants de la colonie, comme le Sieur de Granville et M. Trouvé¹¹¹.

¹⁰⁸ Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada, novembre 1690, ANC, MG1 C11A, vol. 11, fol. 34.

¹⁰⁹ C.P. Stacey, « Sir William Phips », *DBC*, volume I.

¹¹⁰ Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada, novembre 1690, ANC, MG1 C11A, vol. 11, fol. 37v.

¹¹¹ RAPQ, tome 9, p.41.

Après une longue journée de négociations entre Vallières et Phips, l'avantage de ce premier échange entre les colonies peut être donné à la Nouvelle-France. En effet, quatorze des captifs britanniques que les autorités coloniales françaises laissèrent repartir avec Phips étaient des femmes et des jeunes filles qui avaient été antérieurement achetées par des familles canadiennes de Québec. Afin de pouvoir réclamer le Sieur de Granville, un captif de valeur devait être donné en retour et le choix s'arrêta sur le capitaine Davis. Quant à Claude Trouvé, un prêtre et missionnaire sulpicien qui avait été capturé à Port Royal durant le pillage de 1689, il fut échangé contre une petite fille d'une dizaine d'années, Sarah Gerish, qui séjournait chez Mme Champigny¹¹².

Également, alors qu'une vingtaine de captifs canadiens et français furent retournés en Nouvelle-France et que la majorité de ces derniers étaient des hommes et des garçons en âge de servir dans la milice de la colonie, les captifs anglais n'étaient qu'au nombre de seize et à l'exception de Davis, étaient des femmes et des jeunes filles qui ne pouvaient aider la milice durant leur retour à Boston. Parmi ces dernières, nous retrouvons les deux jeunes filles du fort Loyal, prises en charge par Frontenac à leur arrivée à Québec, Elizabeth et Martha¹¹³.

4.2 – Matthew Carey, 1695

Le succès mitigé du premier échange de captifs ne découragea pas les autorités coloniales anglaises. Après les raids amérindiens contre des villages britanniques entre

¹¹² RAPQ, tome 9, p.42; Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada, novembre 1690, ANC, MG1 C11A, vol. 11, fol. 38; Noël Baillargeon, « Claude Trouvé », *DBC*, volume II.

¹¹³ N. Baillargeon, *op.cit*; E. Myrand, *op.cit*, p. 235.

1690 et 1694, le nombre de captifs anglais en Nouvelle-France ne cessait d'augmenter. Des mesures devaient être prises par les autorités britanniques afin de rapatrier ces personnes en captivité. Dès 1694, il fut décidé par le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, William Phips, d'entreprendre des négociations avec son homologue français pour ramener en territoire britannique tous les sujets du roi d'Angleterre. Les pourparlers continuèrent, après le remplacement de Phips en 1695, par son successeur, William Stoughton. Dès l'ouverture des discussions, le gouverneur de la Nouvelle-France considéra cet échange et Frontenac accorda la permission à Stoughton d'envoyer un émissaire à Québec pour procéder aux négociations. La lettre que Frontenac reçut de Stoughton mentionna que Matthew Carey se présenterait à Québec afin d'aller chercher « les prisonniers anglais qui se trouvent dans votre gouvernement¹¹⁴ ».

Stoughton, voulant rapatrier tous les captifs anglais qui se trouvaient en territoire français, suggéra de retourner cinq soldats capturés lorsque Port Royal tomba aux mains des Anglais en 1690. Selon le gouverneur du Massachusetts, aucun autre captif français ne pouvait être retourné en Nouvelle-France puisque aucun Français ne se trouvait en territoire britannique. Stoughton affirma que tous les Français et Canadiens amenés dans les colonies anglaises eurent la liberté de décider de leur sort et que la totalité de ces derniers avaient pris la décision de retourner en Europe par l'entremise de navires britanniques¹¹⁵. Pourtant, les cinq soldats promis pour l'échange n'étaient pas de l'expédition de Carey lorsque ce dernier arriva à Québec, mais bien deux femmes et trois

¹¹⁴ Résumé de dépêches du Canada (Frontenac, Champigny), 1695, ANC, MC1 C11A, vol. 13, fol. 251v; Copie de la lettre écrite à Frontenac par William Stoughton, commandant de Boston, 7 août 1695, MC1 C11A, vol. 13, fol. 320.

¹¹⁵ *Ibid.*

enfants. Malgré ce déséquilibre évident, Carey repartit vers Boston avec une vingtaine de Britanniques capturés par les forces françaises et amérindiennes entre 1689 et 1695, dont un capitaine de l'armée britannique. Mary Plaisted et Jasper Swarton, mentionnés précédemment, furent également du nombre des civils qui partirent pour les colonies britanniques par cet échange douteux du capitaine Matthew Carey¹¹⁶.

4.3 – Peter Schuyler, 1698

Aucune autre tentative formelle d'échanger des captifs ne fut mise de l'avant après 1695. Il faut attendre la fin de la guerre avant que les autorités britanniques ne débutent l'ébauche de nouvelles demandes. Au mois de mars 1698, le roi Louis XIV envoya une dépêche à Frontenac afin de lui faire part des négociations de paix en Europe, qui s'étaient déroulées dans les mois précédents. Louis XIV informa Frontenac que les hostilités avaient pris fin entre la couronne française et les pays membres de la Ligue d'Augsbourg. En effet, le Traité de Ryswick fut signé le 20 septembre 1697 par Louis XIV et William III¹¹⁷. Par ce traité, le roi de France reconnut William comme le roi d'Angleterre. Du point de vue territorial, les frontières européennes furent presque entièrement restituées à celles connues avant le début de la guerre en 1689, annulant

¹¹⁶ E.L. Coleman, *op.cit*, volume I, p.74.

¹¹⁷ RAPQ, Tome 9, p. 353; Extrait du traité de paix conclu à Ryswick entre la France et l'Angleterre, 20 septembre 1697, ANC, MG1 C11D, vol. 3, fol. 62.

ainsi presque complètement les conquêtes de l'armée royale française faites durant ces huit années de conflit¹¹⁸.

Les conséquences du Traité de Ryswick furent minimales pour les colonies des deux pays européens en Amérique du Nord. Port Royal, qui était une possession anglaise depuis 1690, fut retourné à la France, alors que les avances des troupes françaises sur le territoire de la Baie d'Hudson furent arrêtées afin de laisser les Anglais maîtres du territoire. Ce fut donc un retour à la situation qui existait en 1690, avant le début des hostilités, similaire aux circonstances en Europe¹¹⁹.

Les changements en Amérique furent plutôt à connotation humaine. La rumeur de cette paix arriva par l'intermédiaire de la famille captif en Nouvelle-France durant l'hiver 1698¹²⁰. La confirmation de cette rumeur parvint à Frontenac au début de l'été de cette même année, par l'entremise d'une lettre envoyée par le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. En effet, le comte de Bellomont envoya Peter Schuyler, ancien captif en Nouvelle-France, et le révérend Godfrey Dellius à Québec pour avertir le gouverneur de la Nouvelle-France qu'un traité de paix avait été signé entre la France et l'Angleterre. Mais une plus grande responsabilité fut donnée à Schuyler et Dellius : ils devaient également négocier le retour des Anglais capturés durant les années précédentes¹²¹. Afin de procéder à un tel échange, l'expédition anglaise comprenait également « quelques prisonniers français qui étoient chez eux [colonies

¹¹⁸ W. Arnstein et W. Willcox, *op.cit*, p. 24.

¹¹⁹ Extrait du traité de paix conclu à Ryswick entre la France et l'Angleterre, 20 septembre 1697, ANC, MG1 C11D, vol. 3, fol. 62; Eccles, *Canadian Frontier*, p. 141.

¹²⁰ RAPQ, Tome 9, p. 370.

¹²¹ John H. G. Pell, « Peter Schuyler », *DBC*, volume II.

britanniques]¹²² ». Ce genre de négociations, où les personnes capturées durant une guerre eurent la possibilité de retourner chez-eux, était une occurrence habituelle et qui allait de soi. Théoriquement, la signature d'un traité de paix entre deux nations européennes ne signifiait pas l'échange automatique de captifs dans les colonies, mais en pratique, cet évènement était attendu¹²³.

Ce fut cette attente qui rendit surprenante la suite des évènements, particulièrement pour les autorités coloniales anglaises. Dès l'arrivée de la délégation britannique, celle-ci fut choquée de constater que seulement quatre captifs anglais désiraient retourner dans les colonies britanniques. Les raisons du refus de quitter la Nouvelle-France furent nombreuses, comme nous l'avons démontré précédemment. Plusieurs femmes, désormais converties au catholicisme, étaient complètement intégrées à la société de la colonie. L'intégration se fit de plusieurs façons : le mariage avec un habitant de la Nouvelle-France, comme l'avait fait Mary Swarton et Mary Austin, ou le dévouement à une communauté religieuse catholique, comme ce fut le cas pour Mary Sayward et Lydia Longley. Parmi les enfants en captivité, particulièrement ceux en bas âge et qui furent adoptés par des familles canadiennes, un retour dans un pays dont ils n'avaient presque pas de souvenirs ne leur plut guère et ils refusèrent de repartir avec Schuyler et Delliuss. Enfin, pour tous ceux voulant rester en Nouvelle-France, le bon traitement reçu durant leur captivité rendit le désir de quitter beaucoup moins urgent¹²⁴.

¹²² Lettre de Frontenac et Champigny au ministre, 15 octobre 1698, ANC, MG1 C11A, vol. 16, fol. 2v.

¹²³ W.H. Foster, *op.cit.*, p.126.

¹²⁴ RAPQ, Tome 9, p. 370-1; W.J Eccles, *Frontenac*, p.268-9.

Ce manque d'enthousiasme et le refus de ces captifs de retourner en terre protestante déplurent grandement à Schuyler et Dellijs, qui ne comprirent pas l'attrait de rester dans une colonie où la religion catholique était maîtresse. Devant l'agitation des émissaires anglais, Frontenac tenta d'apaiser les soupçons et le mécontentement des autorités coloniales anglaises au lendemain d'une signature de paix. Frontenac ordonna donc à tous les captifs anglais présents en territoire français de discuter avec Schuyler, ce qui fit espérer à ce dernier que ces captifs pourraient être convaincus de retourner en territoire britannique. Malheureusement, la tentative échoua¹²⁵.

Devant l'échec des négociations, Schuyler exigea que tous les enfants de moins de quatorze ans soient immédiatement retournés dans les colonies britanniques. Frontenac négocia un compromis, par lequel tous les enfants de moins de douze ans seraient obligatoirement renvoyés avec l'expédition anglaise. Cet ordre de Frontenac poussa plusieurs des enfants touchés par cette extradition à s'enfuir et se cacher dans l'espoir de demeurer en Nouvelle-France¹²⁶. Finalement, pour tous les captifs de plus de douze ans qui optèrent de rester en Nouvelle-France, des lettres de naturalités furent demandées et accordées par les autorités françaises, pour la plupart en 1710, et dont nous reparlerons plus loin.

¹²⁵ RAPQ, Tome 9, p. 370-1; W.J Eccles, *Frontenac*, p.268-9.

¹²⁶ Lettre de Champigny au ministre, 12 juillet 1698, ANC, MG1 C11A, vol. 16, fol. 99; RAPQ, Tome 9, p. 371; W.J. Eccles, *Frontenac*, p. 269.

CHAPITRE 2

La Guerre de la Succession d'Espagne, 1702-1713

1 – La Grande Paix de Montréal de 1701.

Malgré le traité signé entre la France et l'Angleterre en 1697, mettant ainsi un terme temporaire au conflit en Amérique du Nord, les habitants de la Nouvelle-France ne reçurent aucune protection additionnelle de la métropole contre la menace iroquoise, dont les attaques ne cessèrent pas après 1697. En effet, les assauts des Iroquois des Cinq Nations ne s'interrompirent pas avec la signature du Traité de Ryswick, puisque ces derniers ne se sentirent nullement liés par les traités européens, en particulier par les clauses incluses les concernant. La terreur résultant de ces attaques iroquoises imprévues laissa donc les habitants de la colonie française sur un pied d'alerte, même si le conflit avec les colonies britanniques, alliées des Iroquois, avait officiellement pris fin en 1697.

Pourtant cette violence iroquoise, évidemment à l'insu des habitants victimes de celle-ci, n'avait rien de l'ampleur des assauts qu'avaient subis les colons français dans les années antérieures. En effet, les tribus iroquoises qui menaçaient la Nouvelle-France après 1697 étaient désormais faibles en nombre. Cette diminution des effectifs iroquois peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont la propagation des maladies comme la petite vérole, contre laquelle les Amérindiens n'avaient aucune immunité. Ce fut par contre les guerres incessantes depuis des années entre les tribus des Cinq Nations et les Amérindiens alliés aux Français qui eurent probablement les effets les plus nuisibles sur

la population iroquoise. Pourtant, malgré la réduction substantielle des Iroquois, leur puissance militaire était tout de même assez forte pour rendre futiles les négociations de paix entre les autorités coloniales françaises et les Cinq Nations. Entre 1680 et 1697, des tentatives de discussions pour conclure une paix entre la Nouvelle-France et les Iroquois des Cinq Nations furent entreprises par les gouverneurs français, mais ces pourparlers furent tous soldés par un échec, puisque les Cinq Nations détenaient toujours un avantage militaire sur les troupes régulières et la milice de la Nouvelle-France¹²⁷.

Malheureusement pour les tribus des Cinq Nations, la diminution des peuples iroquois fut tellement dramatique vers la fin du XVIIe siècle, particulièrement après les escarmouches durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, que les chefs iroquois acceptèrent de négocier une paix avec leurs ennemis français et ses alliés amérindiens. Les pourparlers en vue de conclure la paix entre les deux parties débutèrent sous Frontenac en 1697 et continuèrent après la mort de ce dernier. Par la suite, les discussions furent soutenues par Louis-Hector de Callière, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France¹²⁸. Ce revirement de situation, où les Iroquois recherchaient un compromis avec leurs adversaires, fut également précipité par le refus des autorités coloniales anglaises de protéger les Cinq Nations contre des attaques des Amérindiens

¹²⁷ Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal of 1701. French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press (MQP), 2001, p.55-7.

¹²⁸ Yves F. Zoltvany, « Louis-Hector de Callière », *Dictionnaire biographique du Canada* (dorénavant *DBC*), volume II.

alliés aux Français : les Iroquois ne virent aucune autre possibilité que de se tourner vers la Nouvelle-France et négocier un arrêt des hostilités afin d'assurer leur survie¹²⁹.

Les négociations furent longues et ardues, mais les trois partis participants acceptèrent les clauses de ce qui serait désormais connu comme le « Traité de la Grande Paix de Montréal de 1701 ». La signature de ce traité, en septembre 1701, entraîna des conséquences géographiques pour les Amérindiens (les régions « allouées » aux Amérindiens par les Européens étaient désormais ouvertes à toutes les tribus amérindiennes pour la chasse, rendant ainsi inutile la guerre entre les différents clans pour l'appropriation d'un territoire de chasse), mais plus important encore, le traité eut des effets politiques sur les relations entre les différents partis touchés par ce traité¹³⁰. En effet, les guerres entre la Nouvelle-France et les Iroquois qui avaient débuté en 1609 prirent fin, du moins en théorie. De plus, les Iroquois des Cinq Nations devaient désormais déclarer leur neutralité en cas de conflits entre la couronne française et la couronne britannique, confirmant ainsi l'indépendance politique des Iroquois face aux deux métropoles européennes¹³¹.

Néanmoins, malgré le succès relatif des négociations de paix, un point important fut longuement disputé et compliqua les discussions, c'est-à-dire l'échange des captifs. La guerre était un élément central de la culture amérindienne : avant l'arrivée des Européens en Amérique, elle était fondamentalement une guerre de capture. Ce genre de guerre permettait de capturer des personnes des nations ennemies dans le but de les assimiler et de les intégrer dans des familles de leur propre clan, pour remplacer leurs

¹²⁹ Y. F. Zoltvany, *op.cit.*

¹³⁰ G. Havard, *op.cit.*, p. 146-9.

¹³¹ *Ibid*, p. 98, 155.

propres guerriers décédés lors de conflits précédents. Une paix entre nations amérindiennes incluait habituellement un retour des captifs dans leur famille d'origine¹³². L'échange de captifs représentait donc une base solide pour toutes les négociations de paix entre les tribus amérindiennes. Mais en 1697, les Iroquois, déjà affaiblis par les guerres et les épidémies, furent très réticents à retourner les individus qu'ils avaient capturés durant les années précédentes, particulièrement les captifs provenant des nations amérindiennes ennemies. Une telle concession résulterait en une baisse encore plus prononcée du nombre d'Iroquois. Lors de l'assemblée à Montréal en août et septembre 1701 pour la signature du traité, alors que les nations alliées aux Français amenèrent plus d'une trentaine de captifs de descendance iroquoise, les représentants des Cinq Nations ne présentèrent que deux captifs amérindiens en promettant que « nous vous rendrons les autres que nous avons », exaspérant ainsi les délégués autochtones alliés à la France¹³³. Treize captifs français furent également amenés à Montréal afin de procéder à l'échange, prétendant ainsi démontrer la sincérité des nations iroquoises dans les négociations de paix avec la Nouvelle-France¹³⁴.

Cet échange de captifs donna un avantage aux Iroquois, ce qui déplu profondément aux Amérindiens alliés des Français. Cette situation compromit le traité et la paix qui devait s'ensuivre. Le climat s'assombrit davantage lorsque la sincérité d'Augustin le Gardeur de Courtemanche, qui avait rencontré les alliés de la France

¹³² G. Havard, *op.cit.*, p. 47-9, 149; James Axtell, *Natives and Newcomers. The Cultural Origins of North America*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 197.

¹³³ Ratification de la paix conclue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, août-septembre 1701, ANC, MG1 C11A, vol. 19, fol. 41v-42.

¹³⁴ Y. F. Zoltvany, *op.cit.*

quelques semaines avant la rencontre prévue à Montréal afin d'annoncer les demandes du gouverneur de la Nouvelle-France quant au retour des captifs iroquois, fut mise en doute¹³⁵. En effet, malgré l'opposition des Amérindiens de retourner leurs captifs parce qu'« étant adoptés, ils ne puissent se résoudre à les rendre, les regardant comme de leur propre nation », Courtemanche avait réussi à les convaincre de se départir des captifs d'origine iroquoise, en leur donnant espoir de recevoir une compensation similaire à leur arrivée à Montréal¹³⁶. Ce fut donc avec consternation que les alliés amérindiens ne reçurent en retour que deux captifs amenés par les représentants iroquois. Après d'intenses conversations entre Callière et les porte-parole iroquois, le gouverneur de la Nouvelle-France réussit à enrayer les réticences iroquoises concernant le retour des captifs et obtint la promesse que des messagers iroquois s'engagèrent à remettre, dans les semaines suivantes, les captifs amérindiens en leur possession à Louis-Thomas Chabert de Joncaire, lieutenant des troupes régulières¹³⁷. L'approbation de cette solution par les deux partis et la signature subséquente du traité de paix démontra que l'échange de captifs entre les tribus amérindiennes fut au cœur du succès des négociations et de la signature du Traité de la Grande Paix de Montréal en 1701.

La paix conclue en 1701 entre la Nouvelle-France, ses alliés amérindiens et les tribus iroquoises des Cinq Nations ne représenta qu'un court interlude dans les conflits armés sur le continent américain. Théoriquement, les habitants de la Nouvelle-France se retrouvaient désormais protégés des attaques iroquoises qui les terrorisaient depuis des

¹³⁵ Nora Corley, « Augustin le Gardeur de Courtemanche », *DBC*, volume II.

¹³⁶ *Ibid*; Lettre de Callière au ministre, 4 octobre 1701, ANC MG1 C11A, vol. 19, fol. 115.

¹³⁷ Lettre de Callière au ministre, 4 octobre 1701, ANC MG1 C11A, vol. 19, fol.116-v; Y. F. Zoltvany, « Louis-Thomas Chabert de Joncaire », *DBC*, volume II.

années, et le traité de Ryswick avait mis fin aux hostilités entre la colonie française et les colonies britanniques. Le calme relatif qui existait en Amérique du Nord était toutefois sur le point de disparaître de nouveau, puisque la France et l'Angleterre se retrouvèrent encore une fois en état de guerre, entraînant dans le conflit leurs colonies respectives. Cette fois, la succession de la couronne espagnole était au centre du conflit qui menaçait d'éclater à tout moment depuis la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg.

2 – La Guerre de la Succession d'Espagne - Europe

Les racines de la guerre de la Succession d'Espagne se retrouvent au lendemain de la signature du traité de Ryswick en 1697, avec l'apparition de la menace d'un déséquilibre de la balance du pouvoir en Europe, causée par l'absence d'un héritier au trône espagnol. La France et l'empire Habsbourg proclamèrent leur droit successoral à cette couronne; l'appropriation de l'empire espagnol par l'un ou l'autre entraînerait inévitablement l'hégémonie du vainqueur sur le continent européen. Cette situation provoquerait assurément une guerre que plusieurs pays ne pouvaient se permettre de financer¹³⁸. Afin de remédier au problème, la France et l'Angleterre signèrent le traité de la Haye en 1698, par lequel Joseph Ferdinand serait annoncé roi d'Espagne à la mort de Charles II. Le traité devint obsolète lorsque Ferdinand mourut en 1700.

¹³⁸ Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, et Charles de Habsbourg se déclarèrent héritier de la couronne espagnole, puisqu'ils étaient tous deux descendants du roi Philippe III d'Espagne. Pour plus de détails sur ce sujet, voir Walter Arnstein et William Willcox, *The Age of Aristocracy: 1688-1830*, New York, Houghton Mifflin Company, 2001 (1966), p.27-8

De nouvelles négociations entre Louis XIV et William III furent entreprises, mais les résultats du nouveau traité furent contestés par l'Autriche et l'Espagne¹³⁹. La réponse de Charles II à cette nouvelle entente fut négative : il légua le royaume espagnol à Philippe d'Anjou, sous la condition que ce dernier renoncerait à la couronne française à la mort de Louis XIV. En acceptant le testament de Charles II, Louis XIV devait rejeter du même coup le traité signé avec William III en 1700, ce que Louis XIV fit au mois de novembre 1700, en proclamant son petit-fils Philippe d'Anjou le nouveau roi d'Espagne¹⁴⁰.

La guerre ne fut pas déclarée immédiatement par le roi d'Angleterre, puisque William III ne reçut pas le support de l'élite anglaise afin de replonger le pays en état de guerre. Par contre, lorsque Louis XIV déclara que Philippe d'Anjou était toujours en ligne pour accéder au trône français, rendant possible l'idée de l'unification des empires français et espagnol, qu'il interdit tous les échanges commerciaux qui existaient entre l'Espagne et l'Angleterre, et qu'il reconnaissait le fils de James II comme roi d'Angleterre, l'élite se rangea derrière leur roi¹⁴¹. Après la mort de William III en 1702, les discussions d'une alliance entre l'Angleterre, les Pays-Bas et le Saint-Empire Romain continuèrent sous le règne de la reine Anne, successeur de William III. La

¹³⁹ Jean Meyer, *La France moderne de 1515 à 1789*, Paris, Fayard, 1985, p.393-6. En plus de désigner Joseph Ferdinand comme étant le seul héritier de la couronne d'Espagne, le premier traité de 1698 divisait le royaume espagnol entre la France et l'Autriche. Cette clause fut refusée par Charles II, mais ce dernier accepta Ferdinand comme son successeur. Lorsque Ferdinand mourut, Charles d'Habsbourg fut nommé comme le nouvel héritier et les territoires italiens furent donnés à la France. L'Autriche s'opposa fortement à ce traité, puisqu'elle convoitait les territoires italiens.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*, p.396-7; W. Arnstein et W. Willcox, *op.cit.*, p. 27.

Triple Alliance déclara formellement la guerre à la France et à l'Espagne en mai 1702¹⁴². La Guerre de la Succession d'Espagne, qui devait durer plus d'une décennie, venait de débiter en Europe.

3 – La Guerre de la Succession d'Espagne – Amérique

En Amérique, la nouvelle que les deux métropoles européennes avaient recommencé les hostilités mit les autorités coloniales françaises et britanniques sur un pied d'alerte. Contrairement à la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, la France considérait maintenant sa colonie en Amérique du Nord dans ses plans stratégiques et militaires contre la Grande-Bretagne. Depuis les années 1690, Louis XIV traitait les colonies britanniques au sud de la Nouvelle-France comme étant la plus grande menace à la survie de l'empire français en Amérique. Le roi de France prit donc l'initiative d'informer les autorités coloniales que la Nouvelle-France et la nouvelle colonie française de la Louisiane représenteraient désormais une barrière à l'expansion anglaise sur le continent américain, et que toutes les mesures nécessaires devaient être prises afin de bloquer l'avance des colons et des marchands anglais dans les contrées plus à l'ouest du territoire¹⁴³. Cette nouvelle politique impériale donna naissance au fort Détroit, à l'ouest des Grands Lacs, après la proposition d'Antoine Laumet de Lamothe Cadillac d'établir une petite colonie qui serait, entre autres, le point central de rencontre des

¹⁴² Dale Miquelon, *New France 1701-1744. "A Supplement to Europe"*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1987, p.32, coll « The Canadian Centenary Series », Volume IV.

¹⁴³ Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captors and Captives. The 1704 French and Indian raid on Deerfield*, Boston, University of Massachusetts Press, 2003, p.35

Amérindiens de l'ouest. Ce poste, promit Cadillac, donnerait l'avantage aux Français dans leur quête territoriale à l'ouest de la région des Grands Lacs et la défense du territoire déjà conquis, puisqu'il donnerait la possibilité aux forces françaises, canadiennes et amérindiennes de converger plus rapidement vers leur destination à la frontière des colonies. Par conséquent, la localisation de ce fort donnerait un avantage à la Nouvelle-France puisque le fort permettrait de se porter à l'attaque contre les colonies britanniques promptement et efficacement¹⁴⁴.

La menace britannique pour la Nouvelle-France était particulièrement grande concernant l'espoir de la France de s'assurer le monopole de la traite des fourrures avec les Amérindiens, tant alliés qu'ennemis. Cette aspiration économique fut partiellement détruite en 1701 alors que les marchands anglais tentèrent une fois de plus de détourner la traite des fourrures vers Albany et de renverser les alliances de paix établies par la signature du Traité de la Grande Paix de Montréal¹⁴⁵. Les tensions créées par le renouvellement des essais des marchands britanniques de s'appropriier le commerce français de la traite des fourrures, donnèrent la motivation nécessaire aux autorités coloniales françaises de lancer des raids militaires sur les villages britanniques à la frontière dès l'annonce d'une guerre en Europe. Contrairement à 1690, ce furent les forces canadiennes qui débutèrent les hostilités en Amérique.

¹⁴⁴ Yves F. Zoltvany, « Antoine Laumet dit de Lamothe Cadillac », *DBC*, volume II; W.J. Eccles, *The Canadian Frontier. 1534-1760*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1999 (1969), p. 136; D. Miquelon, *op.cit*, p.33s.

¹⁴⁵ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p.37.

4 – Vers Deerfield – les assauts militaires

4.1 – Wells, Casco et les Abénakis

L'attaque canadienne et amérindienne sur le village de Deerfield en 1704 fut un des points saillants de la Guerre de la Succession d'Espagne en Amérique, puisque ce raid fut le premier à grande échelle et attira des représailles militaires des colonies anglaises. Entre le début de la guerre en Europe et le mois de février 1704, un seul raid militaire mérite d'être mentionné, celui contre les villages de Wells et Casco. Ce qui mena à l'évènement sanglant de 1704, connu également comme le Massacre de Deerfield dans l'histoire américaine, fut la conséquence des autorités coloniales françaises à exiger de leurs alliés Abénakis une démonstration de leur loyauté à l'alliance qui existait depuis les débuts de la colonisation française entre ces derniers et la France. En temps de paix, la neutralité des Abénakis ne représenta pas un problème majeur, mais en temps de guerre, alors que les préparations militaires pour des raids sur les villages anglais frontaliers s'intensifièrent, cette condition devint gênante dans l'atteinte des objectifs militaires¹⁴⁶.

Le manque d'enthousiasme démontré par les Abénakis lors du recrutement des effectifs militaires pour le raid contre les villages de Wells et de Casco dans la colonie du Massachusetts, fit craindre au gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, et le gouverneur de l'Acadie, Jacques-François de Monteban de Brouillan, qu'un renversement des alliances était imminent, par lequel les Abénakis se

¹⁴⁶ Dès le début du conflit européen, les chefs Abénakis avaient déclaré la neutralité de leur peuple, rendant ainsi la défense du territoire français moins bien structurée.

retrouveraient dans le camp anglais, malgré l'assurance du contraire par les chefs abénakis¹⁴⁷. Voulant démontrer le prestige et la force de la France dans le but de réaffirmer l'alliance qui existait entre la Nouvelle-France et les Abénakis, Vaudreuil tenta de recruter un maximum d'Abénakis pour l'expédition, mais lorsque le groupe débuta sa marche vers sa destination finale à l'été 1703, très peu de leurs alliés abénakis se retrouvèrent parmi eux. Le groupe était composé principalement de la milice canadienne et des Iroquois des missions avoisinantes de Montréal¹⁴⁸. L'expédition militaire arriva dans les environs de Wells et Casco en août 1703. À l'instar des attaques précédentes, celle-ci fut une surprise pour les habitants des villages. Le résultat de l'assaut fut la mort de plus de soixante-dix personnes et la capture de plus de quatre-vingt-dix individus qui furent amenés en Nouvelle-France¹⁴⁹.

Des attaques britanniques sur des établissements abénakis peu après le début des hostilités en Amérique poussèrent rapidement les Abénakis à se tourner vers les autorités coloniales françaises dans l'espoir de recevoir de l'aide militaire contre les assauts des colonies anglaises¹⁵⁰. Les Abénakis prirent également la décision de se joindre aux

¹⁴⁷ René Beaudry, « Jacques-François de Monteban de Brouillan », *DBC*, volume II; Y. F. Zoltvany, « Philippe de Rigaud de Vaudreuil », *DBC*, volume II; D. Miquelon, *op.cit.*, p. 40.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Emma Lewis Coleman, *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian wars*, Portland, Southwoth Press, 1926, volume I, p.397.

¹⁵⁰ Les attaques britanniques sur des établissements abénakis furent ordonnées par le gouverneur du Massachusetts, Joseph Dudley. Ce dernier n'accepta pas la déclaration de neutralité des Abénakis et considéra ces derniers comme des sujets rebelles : cet état de rébellion équivalait à un affront à la reine Anne, affront qui devant être rapidement contré. Afin d'inciter les colons anglais à se joindre à l'action militaire, le gouverneur Dudley promit une récompense monétaire de £20 pour chaque chevelure abénakise.

futures expéditions canadiennes contre les villages anglais à la frontière des colonies afin de démontrer leurs bonnes intentions¹⁵¹. La prochaine expédition, incluant un nombre élevé d'Abénakis, fut donc envoyée assiéger le village de Deerfield dans le Massachusetts. Les préparations de guerre qui se déroulèrent à Montréal durant l'hiver 1703-4 inclurent la participation de plus de 250 hommes, dont plus de deux cents Abénakis et Iroquois des missions avoisinantes de Montréal. Le commandement de ce contingent fut donné à Jean-Baptiste Hertel de Rouville, le fils du commandant de la campagne contre Salmon Falls en 1690-1¹⁵².

4.2 – Deerfield

Contrairement aux raids précédents, l'attaque sur Deerfield ne bénéficia pas de l'élément de surprise qui donnait l'avantage aux attaquants¹⁵³. Quelques foyers furent toutefois surpris puisqu'ils furent les premiers sur la route des forces canadiennes et amérindiennes au début de leur attaque. Parmi ces maisons, où les habitants furent surpris par l'attaque, se trouvait celle du Révérend John Williams, qui se souvint que « [t]he enemy broke into the room, I judge to the number of twenty, with painted faces

Pour plus de détails sur l'entrée en guerre des Abénakis, voir E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 92s.

¹⁵¹ D. Miquelon, *op.cit*, p. 40.

¹⁵² Raymond Douville, « Jean-Baptiste Hertel de Rouville », *DBC*, volume II.

¹⁵³ Evan Haefeli et Kevin Sweeney avancent l'hypothèse que la stratégie qui avait fonctionné dans les attaques précédentes ne pouvait pas être reproduite, la cause étant la diversité de l'expédition et les différences dans les objectifs finaux de chaque groupe participant à l'assaut, *op.cit*, p.113.

and hideous acclamations¹⁵⁴ ». Les cris et les pleurs de ces premières maisonnées éveillèrent rapidement le reste du village. Les villageois prirent les armes et tentèrent de défendre leur communauté en résistant avec force à l'assaut donné par le groupe de Rouville¹⁵⁵. A la suite d'une journée de batailles intenses, l'expédition de Rouville débuta son retrait avec les survivants qui furent capturés. Rouville et ses hommes laissèrent derrière eux un village presque entièrement détruit. Plus de quarante personnes, en majorité des enfants en bas âge qui auraient nui à la marche de retour vers Montréal, furent tuées sur place avant le retrait de l'expédition. Fait surprenant, considérant le peu de victimes canadiennes et amérindiennes durant les campagnes précédentes, près d'une dizaine de Canadiens et d'Amérindiens furent mortellement blessés durant la bataille, ce qui constitua la plus grande perte d'hommes subie par la Nouvelle-France à ce jour¹⁵⁶. Lorsque le groupe quitta Deerfield, les Canadiens et leurs alliés amérindiens avaient avec eux près de cent dix captifs, qu'ils eurent la responsabilité d'amener en Nouvelle-France rejoindre les personnes capturées l'année précédente à Wells et Casco.

¹⁵⁴ Alden Vaughan et Edward Clark, éd., *Puritans among the Indians. Accounts of Captivity and Redemption 1676-1724*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p.172.

¹⁵⁵ Pour les détails de l'attaque voir E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 113-122.

¹⁵⁶ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 123.

5 – Les captifs de Wells, Casco et Deerfield

Parmi les captifs de Wells et Casco, dont nous pouvons retracer les expériences de plus d'une cinquantaine de personnes à travers les archives de la période, nous constatons que plus de 30% des captifs durant le raid, dont dix étaient des jeunes filles, s'établirent en permanence dans la colonie française dans les années suivant leur capture. La situation fut similaire pour les captifs de Deerfield. Parmi les quatre-vingt-quatre personnes toujours vivantes lors de l'échange de 1706, près de 30% des individus décidèrent de demeurer en Nouvelle-France. Mais donnons d'abord des exemples des captifs qui furent amenés en Nouvelle-France, ainsi que les circonstances entourant leur séjour dans la colonie française. Un cas intéressant parmi les femmes qui demeurèrent en Nouvelle-France après la fin de la guerre en 1713 fut Esther Wheelwright. Ce cas, quoiqu'en partie similaire aux autres captives de Wells, doit être mentionné avec plus de précisions dû à la place qu'occupa Esther dans l'histoire religieuse de la colonie française après son arrivée en territoire français.

La jeune fille fut capturée par les Amérindiens qui participèrent au raid contre Wells et Casco, et fut amenée directement dans un village abénakis à son arrivée en Nouvelle-France. Elle fut éventuellement adoptée par une famille de la tribu. Pendant son séjour dans ce village amérindien qui dura près de quatre ans, elle fut baptisée dans la religion catholique et prit le nom de Marie-Joseph. Elle reçut également une éducation religieuse, gracieuseté des missionnaires jésuites du village¹⁵⁷. Quelques années après sa capture, les parents d'Esther prirent connaissance de l'emplacement exact de la captivité de leur fille et par l'intermédiaire du gouverneur du Massachusetts,

¹⁵⁷ Gerald M. Kelly, « Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus », *DBC*, volume IV.

exigèrent le retour de celle-ci. Afin de faciliter les discussions quant à son retour possible, les parents de la captive envoyèrent en Nouvelle-France un enfant en captivité chez ces derniers¹⁵⁸. Acceptant cette compensation, le gouverneur Vaudreuil envoya un jésuite, le père Bigot, dans le village où se trouvait Esther pour persuader les Abénakis de la laisser partir. Il devait, par la suite, ramener la jeune fille à Québec, où elle résiderait avant son départ définitif vers la Nouvelle-Angleterre¹⁵⁹. Après de longues discussions avec la famille adoptive de la jeune fille, Esther repartit avec Bigot pour Québec, où elle fut temporairement prise en charge par le gouverneur Vaudreuil et sa famille. Les conditions politiques étant peu favorables au déplacement de la captive vers la colonie anglaise, elle fut temporairement envoyée comme pensionnaire au couvent des Ursulines de Québec, en compagnie de la fille du gouverneur Vaudreuil. Pourtant, le gouverneur Shirley ne tint pas compte de cette situation, puisqu'il continua à exiger le retour d'Esther en Nouvelle-Angleterre. Il fit part au gouverneur Vaudreuil, en 1708, qu'il attendait toujours le renvoi de celle-ci, particulièrement après que l'enfant qui avait été retourné vivait désormais parmi les siens¹⁶⁰.

Après un séjour de dix-huit mois au couvent, Esther décida de consacrer le reste de sa vie aux Ursulines. Lorsque le gouverneur eut connaissance de ce désir, Vaudreuil

¹⁵⁸ G. M. Kelly, *op.cit*; Copie de la lettre de Peter Schuyler à Vaudreuil, 1708, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 231v-232v. L'identité de cet enfant qui devait être échangé contre Esther est quelque peu flou. Alors que certains ouvrages parlent d'un enfant amérindien en captivité chez les parents d'Esther, la correspondance entre Vaudreuil et Dudley mentionne l'échange d'Esther contre le fils de M. de Verchères. Il se peut que l'enfant fût de descendance amérindienne, mais rien ne prouve ou réfute cette affirmation. Nous ne parlerons donc que d'un enfant en captivité en Nouvelle-Angleterre.

¹⁵⁹ Thomas Charland, « Jacques Bigot », *DBC*, volume II.

¹⁶⁰ G. M. Kelly, *op.cit*; E.L. Coleman, *op.cit*, p430s; Copie de la lettre de Peter Schuyler à Vaudreuil, 1708, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 231.

retira promptement Esther du couvent, puisqu'il était décidé à honorer le souhait du père d'Esther. En 1711, la famille Wheelwright pressa de nouveau Vaudreuil pour le retour immédiat d'Esther au Massachusetts. Le gouverneur envoya donc la captive à Montréal, où elle devait attendre le moment approprié pour son départ vers Wells. Vaudreuil suggéra d'envoyer le frère d'Esther pour venir la chercher, puisque ce dernier parlait français. Le gouverneur ajouta que malgré la présence d'Esther à Montréal, cette dernière n'était plus considérée comme une captive, titre qu'elle avait effectivement perdue dès son entrée au couvent¹⁶¹. Par contre, le départ de la jeune fille n'eut jamais lieu dû à l'entêtement d'Esther qui n'avait aucun désir de retourner dans la colonie britannique. Son souhait de prendre le voile chez les Ursulines se concrétisa finalement en 1714, alors qu'elle fit sa proclamation de foi et prit le nom religieux de Esther-Marie-Joseph de l'Enfant-Jésus. Malgré le refus d'Esther de retourner vivre parmi les siens en Nouvelle-Angleterre et sa décision d'abjurer la foi protestante, les liens familiaux ne furent pas coupés entre cette ancienne captive et sa famille, qui correspondirent jusqu'à la mort d'Esther en 1780¹⁶².

Ce qui distingua Esther Wheelwright des autres captives anglaises qui prirent le voile en Nouvelle-France fut la nomination de celle-ci comme Mère Supérieure des Ursulines de Québec en 1760. Elle fut la première femme d'origine britannique à occuper ce poste religieux prestigieux, lui donnant ainsi une place privilégiée dans l'histoire religieuse du Canada¹⁶³. Le cheminement d'Esther Wheelwright est un exemple qui illustre la capacité d'assimilation des institutions religieuses. Mais plus

¹⁶¹ Lettre de Vaudreuil à Dudley, 16 juin 1711, ANC MG1 C11A, vol. 32, fol. 95v.

¹⁶² G. M. Kelly, *op.cit.*

¹⁶³ E.L. Coleman, *op.cit.*, p.434.

important, l'ascension de Wheewright démontre que les minorités, après leur conversion au catholicisme, comme par exemple les captifs britanniques de religion protestante en Nouvelle-France, bénéficièrent des mêmes privilèges dès leur intégration dans les milieux canadiens.

Esther Wheelwright ne fut pas la seule captive de Wells et de Casco à apporter une contribution à la société de la Nouvelle-France. Parmi les autres captifs de Wells, nous retrouvons Aaron Littlefield, également connu sous le nom de Pierre Augustin Littlefield suite à son baptême en 1704 dans la paroisse de Boucherville. Durant l'année 1717, il maria Marie Brunel et fut le père de huit enfants, dont deux seulement vécurent jusqu'à l'âge adulte¹⁶⁴. Il est intéressant de noter ce cas dû au sexe du sujet. En effet, depuis la Guerre de la Ligue d'Augsbourg dont nous avons traité dans le chapitre précédent, les captifs qui prirent la décision de s'établir en permanence en Nouvelle-France étaient majoritairement de sexe féminin et généralement des enfants en bas âge. Les quelques hommes qui marièrent des Canadiennes représentèrent une exception plutôt qu'une occurrence habituelle. Il faut noter ici que le jeune âge de ces hommes, habituellement entre seize et dix-huit ans, fut essentiellement la raison derrière leur décision de demeurer en territoire français¹⁶⁵.

Parmi les autres jeunes filles qui demeurèrent en Nouvelle-France après leur capture en 1703, nous devons mentionner Priscilla, Rachel et Mary Storer puisqu'elles provinrent toutes de la même famille, et qu'une situation comme celle-ci était plutôt

¹⁶⁴ E.L. Coleman, *op.cit.*, p. 405; *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)*, acte #44149; Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Édition Sénécals, 1871-1890, Tome 5, p.235.

¹⁶⁵ Voir Annexe 3.

rare : Mary était la cousine des sœurs Rachel et Priscilla. Les trois jeunes femmes furent baptisées peu de temps après leur arrivée, entre 1704 et 1707, et par 1711, les trois étaient mariées à des habitants de la Nouvelle-France¹⁶⁶. Tandis que Priscilla et Rachel donnèrent naissance à 11 et 2 enfants respectivement (malheureusement, un seul de ces treize enfants survécut à l'âge adulte), Mary Storer fut la mère de neuf enfants. Contrairement au malheur qui touchait ses cousines, Mary eut l'occasion de voir six de sa progéniture atteindre l'âge adulte et à leur tour, marier des habitants de cette colonie française, perpétuant la descendance directe de cette ancienne captive anglaise¹⁶⁷.

Jean Berger, le conjoint de Rachel Storer eut également une connexion supplémentaire au groupe capturé durant le raid contre les villages de Wells et de Casco. En effet, Berger eut des contacts professionnels avec James Adams et Pendleton Fletcher durant la captivité de ces derniers. Adams et Fletcher furent tous deux achetés des Amérindiens par Agathe de Saint-Père, peu de temps après leur arrivée en Nouvelle-France¹⁶⁸. Selon William Henry Foster, l'achat de ces captifs particuliers ne fut pas dans le but d'encourager ceux-ci à abjurer leur religion et à embrasser le catholicisme, ce qui était habituellement au cœur des achats de captifs, mais bien pour le talent que ces Anglais possédaient¹⁶⁹. Avant leur capture en 1703, Adams, sa femme (qui fut

¹⁶⁶ E.L. Coleman, *op.cit.*, p.415s.

¹⁶⁷ E.L. Coleman, *op.cit.*, p.415s; C. Tanguay, *op.cit.*, tome 2 p. 224, tome 3 p. 221, tome 4 p. 208; *PRDH*, acte # 210992.

¹⁶⁸ John Adams et sa femme Catherine furent capturés en 1703, mais Pendleton Fletcher était en captivité chez les Amérindiens de Saint-François-du-Lac depuis 1697. Marcel Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France. L'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, p. 131.

¹⁶⁹ W. H. Foster, *op.cit.*, p. 135.

également acheté par Saint-Père) et Fletcher pratiquaient le métier de tisserand dans leur village de la Nouvelle-Angleterre. Cette occupation leur donna l'avantage sur les autres Britanniques en captivité parmi les Amérindiens lorsque Agathe de Saint-Père se mit à la recherche de personnes compétentes pour aider son entreprise. Saint-Père était une femme ambitieuse et à la tête d'une entreprise de tissage qu'elle avait établie dans sa propre maison en espérant fortifier sa place dans le milieu commercial de Montréal. L'achat d'Adams et de sa femme, ainsi que de Fletcher, se fit donc dans la perspective d'élargir l'entreprise et de la rendre plus profitable. En théorie, Adams et Fletcher étaient des captifs de Saint-Père au service de cette dernière, mais en réalité, ils étaient considérés comme des employés en charge d'éduquer des apprentis canadiens sur les méthodes d'utilisation des moulins à tisser¹⁷⁰. Ainsi, nous constatons que les captifs pouvaient devenir un outil économique important pour les personnes qui surent exploiter les connaissances acquises des captifs, comme ce fut le cas pour Agathe de Saint-Père.

Néanmoins, le tissage ne fut pas la seule activité à laquelle s'adonnèrent Adams et Fletcher, puisque peu de temps après leur début au service de Saint-Père en 1704, les deux captifs se retrouvèrent mêlés à un cas de fabrication de fausse monnaie de carte. Adams et Fletcher, ainsi que le futur mari de Rachel Storer, Jean Berger, furent accusés dans cette affaire, mais par un concours de circonstances qui fut en leur faveur, les trois accusés furent exonérés de toutes les charges qui pesaient contre eux avant même leur procès, leur permettant de retrouver leur liberté¹⁷¹. Les accusations qui mirent en lumière les supposées activités douteuses d'Adams et Fletcher nous poussent à croire que malgré l'utilisation du terme « captif » dans la littérature afin de décrire les

¹⁷⁰ Madeleine Doyon-Ferland « Agathe de Saint-Père », *DBC*, volume III.

¹⁷¹ E.L. Coleman, *op.cit*, p.400; Jules Bazin, « Jean Berger », *DBC*, volume II.

personnes d'origine anglaise qui se retrouvèrent en Nouvelle-France durant les guerres intercoloniales, ces individus jouissaient décidément d'une liberté de mouvement sans égale. Les captifs qui se retrouvèrent entre les mains de familles canadiennes au service de celles-ci, n'étaient vraisemblablement pas confinés entre quatre murs durant leur séjour, leur donnant ainsi la possibilité de créer des liens à l'intérieur de la société canadienne. Cette affirmation peut être également démontrée par plus de soixante-quinze mariages qui eurent lieu entre des Canadiens et des captifs britanniques, où la supposition de fréquentations entre les futurs époux obligeait un certain degré d'allées et venues des captifs, renforçant ainsi l'idée d'une liberté de mouvement parmi les Britanniques en captivité.

Les captifs de Deerfield arrivèrent en Nouvelle-France quelque temps après ceux de Wells et Casco. Lorsque le commandant de l'expédition, Hertel de Rouville, arriva à Montréal, moins de quatre-vingt-dix des cent douze captifs l'accompagnèrent. Parmi ceux qui n'atteignirent jamais la Nouvelle-France, nous trouvons les noms de quelques enfants trop jeunes pour entreprendre un tel voyage, dont Mary et Hannah Carter, et Jeremiah Richards¹⁷². Les événements entourant les exécutions de ces jeunes captifs restent vagues. Selon le Révérend John Williams, au moins un fut tué dû aux plaintes incessantes de l'enfant. Pourtant, Williams mentionna dans ses mémoires que les Amérindiens et les Canadiens qui prirent part au raid démontrèrent la plus grande gentillesse envers les enfants et certains blessés. Il affirma que

though they had several wounded persons of their own to carry upon their shoulders for thirty miles before they came up the

¹⁷² E.L. Coleman, *op.cit.*, p. 124, 130.

river, yet they carried our children, incapable of traveling, upon their shoulders and in their arms¹⁷³.

À la lumière de cette affirmation, il devient difficile d'interpréter avec certitude les raisons pour lesquelles certains enfants et blessés furent épargnés alors que d'autres n'eurent pas cette chance.

L'esclave noir du Révérend Williams, Frank, fut également de ceux qui ne vit jamais Montréal. Durant la nuit qui suivit le raid à Deerfield, un groupe d'Amérindiens, probablement après avoir consommé des quantités importantes d'alcool, abattirent l'homme sans raison apparente¹⁷⁴. Selon Haefeli, les relations entre les Amérindiens et les esclaves noirs furent tendues tout au long de la période et il spécule que la mort de Frank était possiblement en réaction aux gestes de certains esclaves noirs à Albany, qui avaient tué des membres des tribus auxquelles certains Amérindiens participant au raid contre Deerfield appartenaient¹⁷⁵. Frank fut le seul mâle adulte prisonnier à être tué par les Amérindiens durant la marche vers Montréal.

Joseph Alexander ne fut également pas du groupe de Deerfield qui arriva à Montréal. Effectivement, durant la même nuit où Frank fut exécuté, Alexander tenta avec succès d'échapper à la surveillance peu constante des responsables de la surveillance des captifs, démontrant ainsi le manque de discipline de ces derniers quant à la garde de ces derniers. Alexander retourna dans un village à proximité de Deerfield¹⁷⁶.

¹⁷³ A. Vaughan et E. Clark, *op.cit*, p.174.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 126.

¹⁷⁶ *Ibid.*

Outre les enfants en bas âge, les captifs qui furent les plus vulnérables aux conditions difficiles d'une marche en forêt furent les femmes enceintes ou qui avaient récemment donné naissance. Selon le récit du Révérend Williams, plus de dix femmes perdirent la vie parce qu'elles étaient incapables de suivre le groupe¹⁷⁷. Pour les Amérindiens, la décision de tuer un captif n'était pas prise à la légère puisque la valeur d'un captif vivant pouvait être considérable à la fin de leur voyage. Mais lorsqu'une personne retardait le retrait de l'expédition militaire, ils ne voyaient d'autre choix que de tuer rapidement cette personne. Selon eux, il était beaucoup moins cruel de tuer que de laisser une personne mourir de faim, seule dans la forêt¹⁷⁸.

Dès l'arrivée à Montréal des quelque quatre-vingt-dix captifs survivants, qui épargnés soit par les Amérindiens, soit par les conditions climatiques durant la longue marche de retour vers la Nouvelle-France, près d'une cinquantaine de captifs amenés par les Abénakis furent immédiatement vendus aux familles canadiennes. Contrairement aux Iroquois des missions, les Abénakis préféraient vendre leurs captifs puisque la responsabilité d'intégrer et d'assimiler les captifs revenait à une seule famille et non pas au village entier comme c'était le cas chez les Iroquois. De plus, le mode de vie nomade des Abénakis rendait la responsabilité de prendre en charge une personne supplémentaire beaucoup plus ardue que si le mode de vie était sédentaire, comme le cas des Iroquois des missions. Ainsi, les Abénakis recherchaient davantage la possibilité de vendre leur captifs, comme ce fut le cas pour les captifs de Deerfield¹⁷⁹.

¹⁷⁷ A. Vaughan et E. Clark, *op.cit*, p.174s.

¹⁷⁸ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 130.

¹⁷⁹ *Ibid*, p. 147-8

Malgré les difficultés rencontrées par les tentatives d'adoption et d'assimilation de leurs captifs, les Abénakis tentèrent pourtant d'intégrer Stephen Williams, le fils du Révérend Williams, à leur communauté. Tout comme ce fut le cas avec John Gyles plus de dix ans auparavant, Stephen Williams fut dans l'obligation de suivre son maître durant les sorties de chasse, et survécut difficilement aux conditions extrêmes auxquelles il fut exposé¹⁸⁰. En 1705, après les supplications du Révérend Williams de « sauver » son fils des mains des Amérindiens, il fut acheté par le gouverneur Vaudreuil pour la somme de 40 « crowns » et retourna à Deerfield quelque temps après, lors d'un échange de captifs dont nous reparlerons plus loin.

Tous les Britanniques en captivité parmi les tribus amérindiennes ne connurent pas tous les difficultés rencontrées par Stephen Williams, puisque au moins sept captifs furent assimilés à la culture amérindienne. L'exemple d'Eunice Williams, la fille du Révérend et la sœur de Stephen, démontre bien la capacité d'assimilation de certaines tribus, particulièrement par les Iroquois des missions. Dès son arrivée à la mission de Sault-Saint-Louis, Eunice ne fut pas considérée comme une simple esclave : elle représenta le remplacement d'un enfant de la tribu qui était décédé. Ce rôle fut accepté d'emblée par Eunice, qui fut adoptée par la femme qui avait perdu son enfant. Le traitement de la jeune fille fut en conséquence de cette adoption, puisqu'elle fut traitée comme un membre à part entière de la communauté, et non comme une captive¹⁸¹.

¹⁸⁰ Stephen Williams, *Narrative of the captivity of Stephen Williams: who was taken by the French and Indians at Deerfield, February 29, 1703-4*, Deerfield, 1889, p. 1-22 (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 25734); J. Gyles, *op.cit*, p.1-35.

¹⁸¹ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 154; Alice Baker, *True stories of New England captives carried to Canada during the old French and Indian wars*, Cambridge, 1897, p. 135 (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 02485).

Malgré les multiples tentatives du Révérend Williams, de Vaudreuil et des autorités coloniales anglaises d'échanger la liberté d'Eunice contre une rançon, cette dernière refusa tout simplement de quitter sa famille adoptive et de retourner dans les colonies britanniques¹⁸².

Peu d'information est disponible quant au destin d'Eunice Williams, mais nous savons qu'elle fut baptisée dans la religion catholique entre 1704 et 1705, prit le nom de Marguerite, et s'intégra complètement à la communauté de Sault-Saint-Louis. Lorsqu'elle fut en âge, elle maria un Amérindien du village, Arosen. Plusieurs enfants naquirent du fruit de cette union; la descendance d'Eunice Williams et de Arosen se trouve toujours de nos jours dans le village de Sault-Saint-Louis¹⁸³.

6 – La naturalisation des captifs

Les lettres de naturalisation durant les années du Régime français au Canada représentèrent le seul moyen pour les sujets britanniques en captivité en Nouvelle-France de s'assurer d'un statut légal aux yeux des autorités coloniales françaises. Selon les lois de l'époque, l'identité française était basée principalement sur la religion catholique. Ainsi, seuls les individus baptisés dans le catholicisme étaient capables de demander une lettre de naturalisation afin de devenir sujets français, avec tous les avantages et restrictions civils et légaux que ce titre procurait. Par exemple, aucun sujet français en Nouvelle-France ne pouvait quitter la colonie sans la permission du

¹⁸² J.A. Frisch, « Eunice Williams », *DBC*, volume IV.

¹⁸³ *Ibid*; A. Baker, *op.cit*, p. 151s.

gouverneur ou de l'intendant et ne pouvait communiquer avec les étrangers, sous peine de perdre son statut¹⁸⁴. Pour les captifs britanniques qui décidèrent de demeurer en Nouvelle-France, ces lettres de naturalisations représentèrent donc le seul moyen de s'intégrer entièrement dans la société canadienne¹⁸⁵.

Le processus pour les captifs britanniques afin de recevoir leur statut de sujet de la couronne française était souvent long. Le candidat devait premièrement avoir été converti au catholicisme. Comme nous l'avons démontré, la conversion des captifs au catholicisme durant la Guerre de la Succession d'Espagne fut un point central à l'assimilation des captifs dans la société canadienne, mais également amérindienne. Les enfants étaient habituellement baptisés sans beaucoup d'opposition de la part de ceux-ci, alors que les adultes furent moins nombreux à se convertir. Après la conversion, la personne devait faire une demande au gouverneur de la colonie pour obtenir sa lettre de naturalisation. Lorsque la demande était acceptée par le gouverneur, une requête était envoyée à Versailles afin d'obtenir cette lettre, puisque seul l'appareil judiciaire de la France pouvait accorder un tel document. Les détails accompagnant la pétition devaient inclure la religion et la profession de l'individu. Lorsque la demande était approuvée par Versailles, un certificat était envoyé en Nouvelle-France, la dernière étape dans l'obtention du statut de sujet français¹⁸⁶.

¹⁸⁴ M. Fournier, *op. cit.*, p. 40.

¹⁸⁵ W.J. Eccles, *The Canadian Frontier*, p. 198.

¹⁸⁶ *Les rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975*, Québec, Les Publications du Québec, tome 20, p. 366, tome 28, p. 185 (dorénavant RAPQ); P.G. Roy, *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, Société des études historiques, vol. XXX [août 1924], p. 225-232.

Malgré les demandes des lettres de naturalité faites par le gouverneur Frontenac à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, la plupart des individus qui firent ces démarches ne reçurent leur réponse qu'en 1710, alors que plus de quatre-vingt Britanniques obtinrent leur titre. Par exemple, Grizel Warren, qui fut capturée au tout début de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, ne reçut sa lettre qu'en 1710¹⁸⁷. Pour les captifs de la Guerre de la Succession d'Espagne, par contre, le temps d'attente fut beaucoup moins long. La plupart des personnes furent capturées après 1703 et le gouverneur Vaudreuil, en conjonction avec l'intendant Jacques Raudot, pétitionnèrent Versailles dès 1708 afin de procurer les lettres de naturalisation aux Anglais qui souhaitèrent demeurer en Nouvelle-France. La liste envoyée à Versailles comprenait environ quatre-vingts noms, dont la majorité provenait des raids contre Casco, Wells et Deerfield. Dix-huit personnes en provenance de Deerfield reçurent leur lettre de naturalisation, dont douze âgé de moins de treize ans lors de leur capture¹⁸⁸.

Au mois de mai 1710 et au mois de juin 1713, les lettres de naturalisation demandées par Vaudreuil et Raudot furent données à leur récipiendaire. Malgré leur nouveau statut de sujet français, cette distinction n'empêcha pas certains de retourner dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre après la signature du Traité d'Utrecht, comme nous le verrons dans la prochaine section.

¹⁸⁷ M. Fournier, *op.cit*, p. 219.

¹⁸⁸ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 290.

7 – Négociations et échanges de captifs

7.1 – De 1702 à 1706

Les négociations du premier échange de captifs en Amérique durant la Guerre de la Succession d'Espagne débutèrent vers la fin de l'année 1704, moins d'un an après le raid contre Deerfield. Malgré la capture de Britanniques en 1703, la vitesse à laquelle les autorités coloniales anglaises préparèrent les demandes de libération des Anglais en Nouvelle-France peut être expliquée par l'importance d'un prisonnier de Deerfield, le Révérend John Williams. La capture de cet homme dévoué à la religion protestante entraîna la mobilisation de ses collègues cléricaux, de sa famille et du gouverneur Dudley, pour son retour dans sa paroisse¹⁸⁹. Tout comme ce fut le cas en 1695 et 1698, ce furent les colonies anglaises qui envoyèrent des émissaires en Nouvelle-France pour conclure un échange avec le gouverneur de la colonie. John Sheldon et John Wells, deux résidents de Deerfield, accompagnés de deux captifs français entre les mains des Britanniques, furent envoyés en Nouvelle-France pour tenter de restituer les captifs britanniques¹⁹⁰. Dans la lettre donnée au gouverneur Vaudreuil, par l'intermédiaire de Wells et Sheldon, le gouverneur anglais Joseph Dudley informa Vaudreuil qu'il était en mesure de retourner les quelque cent cinquante captifs français qui se trouvaient à ce moment au Massachusetts, contre tous les captifs anglais en sol français. Vaudreuil accepta l'échange mais sous quelques conditions. Le gouverneur français stipula que deux corsaires de l'Acadie, capturés en 1702, devaient être parmi les captifs français de

¹⁸⁹ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p. 165.

¹⁹⁰ E.L. Coleman, *op.cit*, p. 79-80.

l'échange et que les quelque seize soldats français envoyés en Angleterre fussent retournés immédiatement en Nouvelle-France. Vaudreuil envoya Augustin Le Gardeur de Courtemanche à Boston pour faire part de sa décision au gouverneur Dudley.¹⁹¹

Malheureusement pour les captifs anglais en territoire français, une pétition fut signée par des marchands britanniques, demandant au gouverneur Dudley de ne pas procéder à l'échange des deux corsaires français pour des raisons économiques. Nonobstant la réticence des marchands de Boston, le gouverneur Dudley n'avait aucun désir de garder ces individus à Boston, mais ne mentionna pas ce détail à Vaudreuil. En réponse à la proposition de Vaudreuil, il exigea de nouveau le retour de tous les captifs en territoire français, mais cette fois, il réclama également tous ceux en captivité parmi les alliés amérindiens de la France¹⁹². Ces nouvelles demandes, en plus de l'imploration des marchands de ne pas retourner les corsaires en Nouvelle-France, changèrent dramatiquement les négociations entre Dudley et Vaudreuil. Le gouverneur du Massachusetts renvoya Courtemanche avec une nouvelle proposition pour le gouverneur français, celui d'un traité de paix entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Dans sa communication, Dudley informa également Vaudreuil que « si vous ne voulez pas retirer ces Anglois captifs des mains de ces Sauvages, je serai obligé de permettre à

¹⁹¹ Lettre de Vaudreuil au ministre, 19 octobre 1705, ANC, MG1 C11A, vol. 22, fol. 246; W. Austin Squires, « Pierre Maisonnat, dit Baptiste », *DBC*, volume II; N. Corley, *op.cit.*

¹⁹² E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit.*, p. 168.

mes Sauvages qui sont bien en aussi grand nombre et de meilleurs gens, de garder les captifs qu'ils feront sur votre nation¹⁹³ ».

Lorsque Vaudreuil prit connaissance de cette lettre, et ne doutant pas de la sincérité d'une telle ouverture, il élaborait à son tour une contre-proposition pour Dudley, dans laquelle il avança que « [l]es deux susdits gouverneurs nommés sont convenus [...] de faire garder et observer inviolablement une exacte trêve de neutralité es cessation d'armes entre les deux gouvernements, soit par terre, ou par mer¹⁹⁴ ». Il ajouta également que « les deux susdits gouverneurs [...] se promettent mutuellement en faveur du présent traité, de se rendre tous les captifs qu'ils ont de part et d'autre faits » et qu'à « l'égard des captifs françois ou anglois qui sont entre les mains des Sauvages, les deux susdits gouverneurs nommés s'obligent de faire tout leur possible pour les retirer des mains des Sauvages et ensuite les renvoyer dans leur pays¹⁹⁵ ».

La contre-proposition de Vaudreuil fut vaine puisque Dudley sembla n'avoir fait la demande d'une trêve des hostilités que pour acheter du temps. En conséquence, ce dernier donna une réponse vague à la proposition du projet d'un traité de paix rédigé par le gouverneur de la Nouvelle-France. Devant l'évidence d'un manque de sincérité de la part du gouverneur Dudley, Vaudreuil fit reprendre les raids à la frontière des colonies.

¹⁹³ Jean Blanchet, *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France vol. 2*, Québec [s.n], p. 437 (CIHM no.: 08722).

¹⁹⁴ Propositions de Vaudreuil "pour un traité à faire entre les deux colonies de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre, octobre 1705, ANC, MG1 C11A, vol. 22, fol. 283.

¹⁹⁵ *Ibid*, fol. 283, 285.

L'insistance des autorités anglaises à ne pas relâcher les corsaires que Vaudreuil exigeait dans un probable échange de captifs n'améliora pas la situation¹⁹⁶.

Malgré ce contretemps et les divergences des attentes des deux gouverneurs, les discussions pour la restitution des captifs anglais, particulièrement ceux provenant de Deerfield, continuèrent tout de même jusqu'en 1706. Sous la pression des habitants du Massachusetts et dans le but d'alléger les soupçons qui pesaient sur lui concernant des activités commerciales illégales, le gouverneur Dudley rassembla finalement à Boston tous les captifs canadiens et français en captivité au Massachusetts. Ceux-ci partirent pour Québec au mois d'août 1706, donnant l'espoir au gouverneur anglais de finalement conclure un échange et de ramener le Révérend Williams en Nouvelle-Angleterre. Parmi les captifs envoyés à Québec se trouvaient les corsaires tant convoités par Vaudreuil¹⁹⁷.

Contrairement à ce qu'il s'était produit en 1698 lors du dernier échange de captifs entre la colonie française et les colonies britanniques, un plus grand nombre de captifs en Nouvelle-France prirent la décision de retourner en Nouvelle-Angleterre, et ce, malgré les vaines tentatives des Jésuites et de quelques familles canadiennes à les inciter à rester en Nouvelle-France. Des cinquante-huit Anglais qui retournèrent à Boston en 1706, plus de quarante-sept résidents de Deerfield furent du voyage¹⁹⁸. De ce nombre, nous retrouvons également John Adams, mentionné auparavant, ainsi que sa femme Catherine.

¹⁹⁶ E. Haefeli et K. Sweeney, *op.cit*, p.171s.

¹⁹⁷ *Ibid*, p.174.

¹⁹⁸ *Ibid*, p. 175; E.L. Coleman, *op.cit*, p. 77.

Bien que le nombre de captifs provenant de Deerfield fut passablement élevé, certains captifs décidèrent tout de même de ne pas retourner en Nouvelle-Angleterre. Sarah Allen fut parmi ceux qui demeurèrent en permanence en Nouvelle-France. Le cheminement de cette captive est similaire à la majorité des jeunes femmes qui firent de la colonie française leur pays d'adoption. Après avoir passé quelques temps dans la mission iroquoise de Kahnawake, elle fut achetée par Jean Quenet, un marchand important de Montréal et fut baptisée au mois de mai 1705, à l'âge de 13 ans, événement par lequel elle reçut le nom de Marie-Madeleine-Hélène¹⁹⁹. Cinq ans plus tard, elle maria Guillaume Lalonde, de Sainte-Anne-de Bellevue et eut treize enfants, dont au moins huit continuèrent la descendance de cette femme, qui laissa son pays de naissance pour s'intégrer à la société canadienne²⁰⁰.

7.2 – De 1707 à 1712

Malgré le retour de près d'une soixantaine de captifs britanniques dans les colonies anglaises en 1706, la capture de sujets britanniques ne prit pas fin. La présence continuelle de captifs britanniques en territoire français après 1706 provoqua de nouvelles discussions entre le gouverneur Dudley et le gouverneur Vaudreuil. Contrairement aux négociations antérieures, celles qui commencèrent en 1707 s'étendirent sur plus de quatre ans, alors que les gouverneurs Dudley et Vaudreuil demeurèrent fermes dans leur position.

¹⁹⁹ PRDH, acte #14902.

²⁰⁰ C. Tanguay, *op.cit*, tome 5, p.101.

Le gouverneur William Dudley, conscient du fait que des captifs britanniques se trouvaient toujours en Nouvelle-France après l'échange effectué en 1706, envoya des nouveaux émissaires à Québec, John Sheldon accompagné de trois hommes, dans l'espoir de rapatrier tous les captifs en Nouvelle-Angleterre. Lorsque ce dernier arriva à Québec en 1707, le gouverneur Vaudreuil fut surpris de cet envoi, puisqu'il ne considéra pas un tel geste comme une nécessité²⁰¹. Malgré la présence facultative de Sheldon, Vaudreuil se montra tout de même ravi que celui-ci fût présent. Peu de Britanniques toujours en captivité en Nouvelle-France après 1706 se réjouirent de la possibilité de retourner dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre : la plupart refusèrent de partir. Puisque Sheldon eut une complète liberté de parler aux captifs et de faire tous les efforts possibles dans le but de les convaincre de retourner avec lui à son départ vers les colonies anglaises, il fut témoin du désir de ces captifs de demeurer en Nouvelle-France. Contrairement aux accusations de Sheldon, Vaudreuil affirma que la disposition de ces derniers à s'établir en Nouvelle-France était le résultat du bon traitement et de la liberté dont ils profitaient depuis leur arrivée, et non pas la conversion au catholicisme, prétexte avancé par Sheldon. Pour le gouverneur Vaudreuil, la religion ne représentait pas une cause suffisante pour ce dernier afin de forcer les Britanniques à retourner dans leur pays d'origine²⁰².

²⁰¹ Ordre de Vaudreuil à Chambly d'escorter jusqu'à Orange le sieur Jean Scheldin et ses compagnons envoyés par Dudley, 18 août 1701, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 187; Lettre de Vaudreuil à Dudley, 16 août 1707, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 191.

²⁰² Lettre de Vaudreuil à Dudley, 16 août 1707, ANC, MG1 C11A, fol. 191-v; Lettre de (Vaudreuil) à Joseph Dudley, gouverneur de Boston, 14 janvier 1711, ANC, MG1 C11A, vol. 31, fol. 127.

Après avoir blâmé le gouverneur Dudley pour la continuation de cette guerre, Vaudreuil laissa partir Sheldon, ses trois compagnons et les captifs britanniques anxieux de retourner en territoire anglais²⁰³. Le 18 août 1707, le gouverneur Vaudreuil publia une ordonnance, alors que le contingent anglais se préparait à partir vers Albany. Dans cette ordonnance, Vaudreuil demanda au Sieur de Chambly de rassembler six de ses hommes pour l'escorte du groupe de Sheldon vers Albany. Cette précaution fut mise en place par le gouverneur afin d'éviter que les Amérindiens alliés à la Nouvelle-France attaquent le groupe. L'escorte du Sieur de Chambly et de ses hommes fut donc une mesure de sûreté²⁰⁴. Le gouverneur Vaudreuil demanda également au commandant d'Albany, Peter Schuyler, de ne pas retenir l'escorte canadienne de Sheldon à Albany et de les laisser repartir immédiatement²⁰⁵.

Les pourparlers pour les échanges des captifs prirent un ton plus ferme après la prise de Port Royal par les forces britanniques en 1710. Le gouverneur Vaudreuil, de par sa position dans la colonie, fut directement impliqué dans les discussions concernant l'Acadie, comme par exemple, les Britanniques en captivité à travers le territoire acadien. Avant la perte de Port Royal (qui fut renommé officiellement Annapolis Royal après la signature du Traité d'Utrecht), le gouverneur de l'Acadie dès 1706, Daniel

²⁰³ Lettre de Vaudreuil à Dudley, 16 août 1707, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 192. Malheureusement, aucun chiffre ne fut donné par Vaudreuil quant au nombre de captifs qui retournèrent avec Sheldon. Si l'on considère que Vaudreuil confirma que plusieurs captifs décidèrent de demeurer en Nouvelle-France et qu'en 1711, Dudley se plaignit que le gouverneur français n'avait pas renvoyé la totalité des captifs en 1707 et 1709, nous pouvons conclure que le nombre était assez petit.

²⁰⁴ Ordre de Vaudreuil à Chambly d'escorter jusqu'à Orange le sieur Jean Scheldin et ses compagnons envoyés par Dudley, 18 août 1707, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 187-8v.

²⁰⁵ Lettre de Vaudreuil à Peter Schuyler, commandant d'Orange, 18 août 1707, ANC, MG1 C11A, vol. 28, fol. 189-v.

D'Auger de Subercase, avait ordonné des raids sur les établissements anglais, durant lesquels des Britanniques avaient été capturés²⁰⁶. Subercase mentionna au gouverneur Vaudreuil qu'en 1709, il avait envoyé à Boston cent trente-six captifs, mais qu'en retour, le gouverneur Dudley ne consenti qu'à échanger seulement sept captifs canadiens et français. Le gouverneur français mentionna son mécontentement face à ces échanges disproportionnés, particulièrement après avoir reçu la certitude de son homologue anglais que ce dernier avait échangé un nombre égal de captifs : devant l'insincérité de Dudley, Vaudreuil menaça de ne plus prendre part aux échanges subséquents si le gouverneur Dudley se montrait incapable de négocier de bonne foi²⁰⁷.

Après la chute de Port Royal, le gouverneur Vaudreuil reçut une missive du commandant de l'expédition britannique responsable de la victoire anglaise, Francis Nicholson. Ce dernier ne perdit pas de temps à exiger de Vaudreuil que les Britanniques toujours en captivité en Nouvelle-France soient immédiatement relâchés. Plus particulièrement, si la fille du Révérend Williams, Eunice, n'était pas promptement retournée en Nouvelle-Angleterre, il menaçait de prendre sa revanche contre les Acadiens de la région autour de Port-Royal²⁰⁸. Ces paroles n'intimidèrent point Vaudreuil, qui lui présenta les difficultés encourues pour la restitution d'Eunice Williams, puisqu'elle refusait de partir. Il souligna également que « cette conduite [les

²⁰⁶ René Baudry, « Daniel d'Auger de Subercase », *DBC*, volume II.

²⁰⁷ Lettre de (Vaudreuil) à Joseph Dudley, gouverneur de Boston, 14 janvier 1711, ANC, MG1 C11A, vol. 31, fol. 127.

²⁰⁸ Lettre de Nicholson à Vaudreuil, 11 octobre 1710, ANC, MG1 C11A, vol. 31, fol. 130v-131.

menaces de représailles] ne peut être approuvée d'aucune nation du monde parmi lesquels les lois de la bonne guerre sont toujours égales²⁰⁹ ».

Les menaces de Nicholson poussèrent le gouverneur Vaudreuil à communiquer avec le gouverneur Dudley concernant les Britanniques en captivité en Nouvelle-France. Vaudreuil rappela à Dudley qu'il avait toujours tenu parole depuis le début de la guerre et qu'il trouva ridicule les plaintes apportées par Nicholson concernant le retour des captifs anglais. Il affirma que tous les captifs voulant retourner en territoire britannique avaient reçu la permission de le faire, et qu'il n'avait aucun captif supplémentaire à sa disposition puisque « s'il en reste, ce n'a été qu'après avoir déclaré au Sieur Scheldin [Sheldon] qu'ils voulaient absolument demeurer²¹⁰ ». L'irritation de Vaudreuil ne concerna pas uniquement la question des captifs : il était également mécontent de la lenteur de Dudley à rembourser les sommes que Vaudreuil avait consenti à prêter pour le transport des captifs en Nouvelle-Angleterre. Il exigea que les quatre mille livres avancées à Sheldon lui soient immédiatement remboursées. Également, le gouverneur français demanda un remboursement complet des sommes déboursées à même le budget de la colonie pour les rachats de certains captifs qui étaient parmi les Amérindiens, plus particulièrement un dénommé Hill et sa famille²¹¹.

Même avec les difficultés rencontrées, le gouverneur Vaudreuil envoya tout de même à Boston Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Simon Dupuy, dans le but de

²⁰⁹ Lettre de Vaudreuil à Nicholson, 14 janvier 1711, ANC, MG1 C11A, vol. 31, fol. 123v.

²¹⁰ Lettre de (Vaudreuil) à Joseph Dudley, gouverneur de Boston, ANC, MG1 C11A, vol. 31, 14 janvier 1711, fol. 127.

²¹¹ *Ibid*, fol. 128-v.

négocier une entente concernant de futurs échanges de captifs entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques²¹². Lorsque ces derniers retournèrent à Québec et firent part des différents articles signés par le gouverneur Dudley stipulant le retour de tous les captifs britanniques, hommes, femmes et enfants, qui se trouvaient à Québec, Montréal ou ailleurs dans la colonie, en plus des soldats de la garnison de Saint-Jean qui furent capturés avant la perte de Port Royal, pour un nombre très petit de captifs canadiens et français qui lui fut promis en retour. Puisque seuls les individus en captivité dans la colonie du Massachusetts furent inclus dans les clauses avancées par Dudley, le nombre de captifs échangés de chaque côté serait grandement inégal²¹³. Vaudreuil insista qu'il ne consentirait à un échange d'une telle envergure que si tous les captifs canadiens et français dans toutes les colonies britanniques, comprenant tous ceux qui furent capturés en Acadie, soient inclus. Toutefois, Vaudreuil avisa Dudley que même si les autres gouverneurs britanniques acceptèrent de renvoyer les captifs en leur possession, la probabilité de la concrétisation d'un tel projet était pratiquement nulle, puisque Vaudreuil apprit que le gouverneur Dudley préparait une expédition contre le Canada. Vaudreuil jugea donc imprudent de laisser partir les captifs qui avaient eu une grande liberté en Nouvelle-France et seraient en mesure de fournir des informations pertinentes quant à la défense de la colonie²¹⁴.

²¹² R. Douville, *op.cit.*

²¹³ Lettre de Vaudreuil à Dudley, 16 juin 1711, ANC, MG1 C11A, vol. 32, fol. 94-v.

²¹⁴ *Ibid*, fol. 94v-95.

7.3 – 1713

Les problèmes rencontrés par le gouverneur Vaudreuil et les gouverneurs britanniques concernant les échanges de captifs prirent une fin abrupte en 1713, alors que la Grande-Bretagne et la France mirent fin aux hostilités entre les deux nations. Contrairement à la fin de la Guerre de la Ligue d’Augsbourg, des ordres du roi d’Angleterre furent envoyés à tous les gouverneurs des colonies britanniques dès la cessation de la guerre. Ces ordres concernaient la restitution des captifs, et représentaient un consensus entre le roi anglais et Louis XIV²¹⁵.

Le document contenait trois clauses importantes que le gouverneur de la Nouvelle-France et les gouverneurs des colonies britanniques devaient suivre à la lettre. Le premier article indiquait que « [t]ous les captifs soit Anglois soit François qui sont actuellement au pouvoir des gouverneurs de nos colonies, ou de ceux de la Nouvelle France en Amérique, seront relâchés sur le champs²¹⁶ ». Ensuite, « [q]u’après que tous les captifs anglois et françois auront été reciproquement restitués, les captifs Indiens qui sont alliés au deux couronnes ou sous leur protection seront également remis en liberté de part et d’autre²¹⁷ ». Enfin, le troisième article stipula « [q]ue les gouverneurs respectifs faciliteront ensuite chacun de leur côté le rachat des esclaves qui pourront être

²¹⁵ Traduction des ordres du roi de la Grande-Bretagne aux gouverneurs de ses provinces en Amérique pour la restitution des captifs de guerre, 1713, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 94-95v.

²¹⁶ *Ibid*, fol. 94.

²¹⁷ *Ibid*, fol. 94-v.

encore après cela dans les villages sauvages²¹⁸ ». Également, le roi de France et le roi d'Angleterre demandèrent à leurs gouverneurs respectifs de décider d'un endroit commun où les échanges de captifs pouvaient s'effectuer, et que le retour de ces derniers devait se faire immédiatement après la réception du document²¹⁹.

Afin de respecter les souhaits de son roi, le gouverneur Dudley envoya le Major John Stoddard et un récent captif retourné en Nouvelle-Angleterre, le Révérend John Williams, au Canada afin de discuter du retour de tous les captifs anglais présents en Nouvelle-France. Ils furent accompagnés par Martin Kellog, le capitaine Thomas Baker et Jonathan Smith²²⁰. Par l'intermédiaire de ces messagers, Dudley confirma qu'il remettrait tous les Français et Canadiens en captivité parmi les Anglais, mais également chez les Amérindiens alliés à la couronne britannique. Il mentionna qu'aucun captif n'avait opté de demeurer en Nouvelle-Angleterre, et que ceux qui avaient fait une requête de partir avant 1713, avaient déjà été renvoyés en France, à la Martinique ou à Plaisance en Acadie²²¹. Puisque le gouverneur Dudley estimait qu'il avait posé un geste exemplaire, il espérait que le gouverneur Vaudreuil puisse en faire autant : il exigea encore une fois le retour d'Eunice Williams, Esther Wheelwright et Mary Silver, mais

²¹⁸ Traduction des ordres du roi de la Grande-Bretagne aux gouverneurs de ses provinces en Amérique pour la restitution des captifs de guerre, 1713, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 94-v.

²¹⁹ *Ibid.* 94-95v.

²²⁰ E.L. Coleman, *op.cit.*, volume I, p. 94.

²²¹ Howard H Peckam, « John Williams », *DBC*, volume II; ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 266.

ajouta qu'il ne réclamait leur libération en autant que les trois femmes le désiraient²²². Ces demandes de Dudley mirent le gouverneur Vaudreuil dans une situation précaire. Puisque le gouverneur français avait également reçu les ordres de Louis XIV par lesquels il devait restituer tous les captifs anglais, Vaudreuil dû faire face au grand nombre de captifs qui s'étaient établis en Nouvelle-France durant le conflit et qui ne démontrèrent aucune inclinaison à quitter leur pays d'adoption.

Voulant éviter un conflit prolongé avec le gouverneur Dudley concernant le retour des captifs britanniques dans les colonies anglaises, Vaudreuil prit la décision de demander de nouveaux ordres à Versailles en promettant de s'y conformer. Vaudreuil affirma que plus de quatre-vingts captifs avaient reçu leur lettre de naturalisation et avaient été enregistrés au Conseil Supérieur de Québec le 1^{er} octobre 1710, et que plusieurs s'étaient mariés dans la colonie française et avaient des enfants, donnant peu d'espoir qu'ils laisseraient leur famille derrière²²³. En plus des conseils demandés concernant les captifs naturalisés, Vaudreuil demanda à Versailles des précisions sur ce qu'il devait faire au sujet des captifs parmi les Amérindiens qui ne pouvaient être retournés immédiatement. Effectivement, Vaudreuil indiqua que plusieurs captifs avaient été envoyés dans les forêts pour la chasse dès que la nouvelle de la cessation des hostilités fut connue par les tribus amérindiennes. En agissant de cette façon, les Amérindiens espéraient ainsi ne pas être dans l'obligation de laisser partir leurs captifs, puisqu'ils étaient introuvables. Il serait donc extrêmement difficile de réunir tous ces

²²² Lettre de Dudley et Nicholson à Vaudreuil, 3 novembre 1713, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 267.

²²³ Lettre de Vaudreuil au ministre, 14 avril 1714, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 263v, 264v; Copie d'une lettre de Vaudreuil à Dudley et Nicholson, 14 avril 1714, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 268v-9.

individus. Malgré les difficultés que pouvaient occasionner leur décision, Vaudreuil se montra tout de même heureux que ces captifs confirment leur désir de demeurer en Nouvelle-France²²⁴.

La réponse du gouverneur Dudley fut raisonnablement conciliatoire. Il accepta que les captifs, naturalisés ou non, qui désiraient demeurer en Nouvelle-France ne soient pas forcés de retourner dans les colonies britanniques. Pourtant, il attribua les lettres de naturalisation accordées à ces captifs à un complot de quelques personnes malhonnêtes qui orchestrèrent leur naturalisation pour les empêcher de retourner en Nouvelle-Angleterre. Il mentionna également qu'il avait reçu deux listes de personnes en captivité dans la colonie française : l'une indiquant tous les individus qui avaient été naturalisés et l'autre, les noms de tous les captifs britanniques que Louis XIV avait ordonné de remettre en liberté. Selon Dudley, des noms se retrouvaient sur les deux listes. Cette situation poussa le gouverneur britannique à menacer Vaudreuil qu'il considérerait la naturalisation des Britanniques qui devaient retrouver leur liberté comme une peine d'emprisonnement. Il ajouta que les représailles de son gouvernement seraient en conséquence²²⁵.

Ces avertissements de Dudley donnèrent le prétexte à vingt et une personnes, qui reçurent leur lettre de naturalité en 1710 et 1713, de retourner dans les colonies britanniques. Parmi ceux qui décidèrent de quitter la Nouvelle-France, nous retrouvons Thomas Beercraft, sa femme Elizabeth Hurst et leurs enfants²²⁶. Alors que neufs

²²⁴ Lettre de Vaudreuil au ministre, 14 avril 1714, ANC, MG1 C11A, vol. 34, fol. 263v; Lettre de Vaudreuil au ministre, 1er septembre 1714, *ibid*, fol. 271v.

²²⁵ Lettre de Vaudreuil au ministre, 1er septembre 1714, *ibid*, vol. 34, fol. 273v.

²²⁶ M. Fournier, *op.cit*, p. 106.

femmes partirent de la colonie française, douze hommes prirent une décision semblable. Pourtant, le nombre de Britanniques, désormais de nationalité française, qui demeurèrent sujets du roi de France dépassa largement celui de ceux qui restèrent fidèles à la couronne de la Grande-Bretagne²²⁷. Après le départ de ces captifs pour la Nouvelle-Angleterre en 1714, les négociations entre le gouverneur de la Nouvelle-France et ceux des colonies britanniques relatif aux individus capturés durant la Guerre de la Succession d'Espagne prirent fin.

8 - La fin de la guerre de la Succession d'Espagne et le Traité d'Utrecht

La situation en Europe en 1712 mit en évidence une France à bout de souffle. La fatigue des armées françaises et le manque d'argent pour financer une guerre qui durait depuis près de dix ans rendit la situation précaire. Bien que la France se trouva affaiblie par ces années de conflits, les armées de la Grande-Bretagne et de ses alliées n'étaient pas en meilleure condition. Les conflits internes de la noblesse anglaise furent à la source de la disparition du support du gouvernement anglais à la Reine Anne et de ses plans militaires²²⁸. Devant la fatigue évidente de tous les pays impliqués, des discussions pour terminer cette guerre débutèrent secrètement entre la France et la Grande-Bretagne en 1711. Après d'intenses pourparlers, qui inclurent progressivement

²²⁷ M. Fournier, *op.cit*, p. 106; E.L. Coleman, *op.cit*, vol. 1-2.

²²⁸ J. Meyer, *op.cit*, p. 398-404.

la totalité des pays en guerre, le Traité d'Utrecht fut signé en 1713, mettait officiellement fin à cette guerre qui ravagea le continent européen pendant onze ans.

La France fut la grande perdante de la guerre de la Succession d'Espagne, ce qui fut confirmé par le Traité d'Utrecht. Louis XIV n'eut d'autre choix que d'accepter les termes du traité, qu'il considérait comme d'énormes concessions de la part de la France. Même si son petit-fils Philippe d'Anjou retint son droit au trône d'Espagne, ce dernier devait toutefois renoncer à tous ses droits à la couronne française²²⁹. Sur le plan territorial, la France dut céder quelques territoires sur le continent européen, mais ce fut en Amérique que l'empire français connut ses plus grandes pertes.

Le Traité d'Utrecht eut des conséquences importantes pour les colonies françaises en Amérique. Quoique la Nouvelle-France ressentit les séquelles de la signature du traité, ce fut l'Acadie qui fut la plus touchée. L'article X du traité restitua le territoire de la Baie d'Hudson à la Grande-Bretagne, y compris les réseaux fluviaux²³⁰. L'article XII fut celui qui eut des effets considérables pour la présence française en Amérique. En effet, cet article reconnaissait la perte du territoire acadien à la Grande-Bretagne « conformément à ses anciennes limites²³¹ », laissant l'interprétation des limites très subjective aux autorités coloniales françaises et anglaises. Les Britanniques avancèrent que les anciennes frontières de l'Acadie comprenaient tout le territoire du Fleuve St-Laurent jusqu'au territoire de la province actuelle de la Nouvelle-Écosse, englobant ainsi le Nouveau-Brunswick actuel. Malgré l'inclusion du Cap Breton à

²²⁹J. Meyer, *op.cit*, p. 401-2.

²³⁰ *Traite de paix entre la France et l'Angleterre : conclu à Utrecht le 11. avril, 1713*, La Rochelle, Chez Michel Salvin, 1713, p. 56 (CIHM no.: 41706).

²³¹ *Ibid*, p. 59.

l'intérieur de ces anciennes frontières, la France parvint à retenir les droits sur cette péninsule, croyant ainsi à une victoire puisque ce bout de terre était considéré comme le premier point stratégique de la défense de la Nouvelle-France²³².

Enfin, l'article XV du traité approuvait l'accès des Anglais au territoire à l'ouest des Appalaches, donnant ainsi aux marchands britanniques « l'avantage réciproque du commerce²³³ ». De plus, le roi de France donna l'entière suzeraineté à la couronne britannique en ce qui avait trait aux relations entre les colonies anglaises et les Cinq Nations iroquoises, rendant ainsi le Traité de la Grande Paix de Montréal de 1701 pratiquement invalide²³⁴. La fin de la Guerre de la Succession d'Espagne fut coûteuse pour les autorités coloniales françaises qui virent la menace de la perte de leur territoire commercial à l'ouest devenir plus que probable.

²³² W.J. Eccles, *The Canadian Frontier*, p. 142.

²³³ *Traite de paix entre la France et l'Angleterre : conclu à Utrecht le 11. avril, 1713*, *op.cit*, p. 61.

²³⁴ *Ibid*, p. 61-2.

CHAPITRE 3

La Guerre de la Succession d'Autriche (1744-1748)

1 - La Guerre de la Succession d'Autriche – Europe

La signature du Traité d'Utrecht en 1713 débuta une longue période de paix, tant en Europe que dans les colonies britanniques et française de l'Amérique du Nord. Parce que ces dernières étaient intimement liées à ce qui se passait en Europe, particulièrement en ce qui a trait aux conflits armés entre la France et l'Angleterre, les guerres intercoloniales, qui avaient débutées en 1689, connurent également un répit. Ce calme en Amérique fut donc un résultat direct de la paix qui persistait entre Versailles et Londres de 1713 à 1744²³⁵.

La prévalence de la paix entre Versailles et Londres permit ainsi à l'économie des deux pays de prospérer, ce qui engendra rapidement des rivalités commerciales entre les marchands britanniques et français. Également, la menace d'une réémergence économique française, aidée de son allié espagnol, inquiéta les marchands britanniques, qui conclurent que seule une guerre serait en mesure de ralentir ces succès économiques. Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne en 1739, après des années

²³⁵ Les conflits entre la Nouvelle-France, les colonies britanniques et les Amérindiens ne connurent pas de trêve, comme ce fut le cas en Europe. Par exemple, les Abénakis, avec l'aide officieuse de la couronne française, affrontèrent les soldats et miliciens britanniques concernant leur perte de territoire près de la rivière Kennebec durant la Guerre de Trois Ans (1722-5). Puisque ce travail se concentre sur trois guerres intercoloniales, où la Nouvelle-France et les colonies anglaises étaient officiellement en conflit, les troubles se déroulant durant la longue période de paix ne sont pas pertinents à notre recherche.

d'affrontements maritimes entre les deux pays, Louis XV prit la décision de ne pas impliquer son pays dans ce nouveau conflit²³⁶.

La France se retrouva en revanche rapidement engagée dans un autre conflit à l'est de ses frontières, lorsque Louis XV se rangea derrière Frédéric II de Prusse dans sa quête des territoires autrichiens, alors que l'Angleterre aidait financièrement l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse²³⁷. Lorsqu'il devint évident que l'Angleterre se préparait à envahir l'Alsace et la Lorraine afin de venir en aide à Marie-Thérèse, et que les attaques contre des navires français allaient se poursuivre, la France déclara officiellement la guerre à la Grande-Bretagne au mois de mars 1744. Cette déclaration donna également le feu vert aux colonies de renouveler les hostilités sur le continent américain. Le conflit qui opposa la France et l'Angleterre devint rapidement le point central de la Guerre de la Succession d'Autriche, malgré les nombreux pays impliqués, et la suprématie coloniale en Amérique fut un thème important de cette guerre²³⁸.

²³⁶ George Stanley, *New France, The last phase. 1744-1760*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1968, p. xv ; Desmond Morton, *Une Histoire militaire du Canada, 1608-1991*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, p. 46; Jean Meyer, *La France moderne de 1515 à 1789*, Paris, Fayard, 1985, p. 472-3; W.J. Eccles, *The Canadian Frontier, 1534-1760*, Albuquerque, University of New Mexico Press, p. 150; Walter Arnstein et William Willcox, *The Age of Aristocracy: 1688-1830*, New York, Houghton Mifflin Company, 2001, p. 104-6, 112. Les tensions entre l'Espagne et l'Angleterre furent principalement causées par les accusations de contrebande anglaise par les autorités espagnoles.

²³⁷ Après la mort de l'empereur d'Autriche en 1740, Marie-Thérèse fut couronnée impératrice de l'empire des Habsbourg. Voulant profiter d'une certaine instabilité en Autriche après ce couronnement, Frédéric II prépara ses armées à envahir une partie des territoires autrichiens, plus particulièrement la Silésie. La France, dans l'espoir de pouvoir finalement diviser le territoire de l'empire Habsbourg, appuya Frédéric II. J. Meyer, *op.cit*, p. 473 W. Arnstein et W. Willcox, *op.cit*, p. 112.

²³⁸ J. Meyer, *op.cit*, p. 476; D. Miquelon, *op.cit*, p. 259; G. Stanley, *op.cit*, p. xvi.

2 - La Guerre de la Succession d'Autriche en Amérique : Louisbourg

2.1 – Canseau

La nouvelle d'une réouverture des hostilités en Europe arriva rapidement en Amérique. Malgré le calme qui existait entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises depuis près de quatre décennies, le renouveau de la guerre en 1744 ne surprit pas le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles de Beauharnois. Ce dernier, dès le déclenchement de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre en 1739, avait pris les mesures nécessaires afin d'assurer une défense adéquate de la colonie française : le renforcement des fortifications des nombreux forts à la frontière, comme celui de Niagara et de Frontenac, et la patrouille constante du lac Champlain afin d'éviter une expédition surprise des Britanniques par cette route²³⁹.

Puisque la forteresse de Louisbourg se trouvait en amont de Québec, le commandant de Louisbourg à l'Île Royale, Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel fut le premier à être informé de la déclaration de guerre de la France. Lorsque cette information lui parvint, Duquesnel prépara rapidement un plan d'attaque contre les garnisons britanniques. La première expédition partit de Louisbourg en mai 1744, et se dirigea vers Canseau, une garnison anglaise en Nouvelle-Écosse défendue par moins de quatre-vingt-dix soldats²⁴⁰.

²³⁹ S. Dale Standen, « Charles de Beauharnois de la Boische, Marquis de Beauharnois », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, Toronto, University of Toronto Press, volume III.

²⁴⁰ Francis Parkman, *A Half-Century of Conflict. France and England in North America*, Toronto, George M. Morang and Co. Limited, 1906, p. 60; Blaine Adams, « Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel », *DBC*, volume III.

Offrant peu de résistance à l'assaut canadien, le commandant de Canseau, Patrick Heron, capitula dès que le premier boulet de canon canadien atteignit la palissade du village. La rapidité de cette reddition se fit dans l'espoir de pouvoir négocier un traité avantageux pour les vaincus²⁴¹. Les termes de la capitulation négociés entre Duvivier et Heron indiquèrent que toutes les personnes de Canseau, tant les hommes et les femmes que les enfants, étaient désormais captifs pour une période déterminée d'un an. À la fin de cette période, Duvivier assura qu'il escorterait tous les captifs à Boston ou Annapolis Royal, où ceux-ci retrouveraient leur liberté. Le commandant promit également que tous les biens personnels des captifs ne seraient pas endommagés durant leur captivité. Enfin, une clause concernant les femmes fut ajoutée à ce traité : Duvivier recommanderait fortement à Duquesnel, dès leur arrivée à Louisbourg, que les femmes de Canseau puissent prendre la décision de rester à la forteresse française ou de repartir immédiatement pour Boston ou Annapolis Royal, évitant ainsi la captivité, et toutes les obligations qui s'y rattachaient²⁴².

Les captifs de Canseau furent donc amenés par Duvivier et ses hommes à Louisbourg. Dès l'arrivée du contingent à la forteresse, Duquesnel écrivit immédiatement au gouverneur du Massachusetts, William Shirley, lui annonçant la prise de Canseau. Il suggéra également un échange de captifs. Par l'intermédiaire de deux hommes capturés à Canseau, François Mangeant et John Bradstreet, Duquesnel réitéra les clauses de la capitulation telles que Duvivier et Heron en avaient convenu et assura

²⁴¹ G.A. Rawlyk, « Patrick Heron », *DBC*, volume III.

²⁴² Délibération du Conseil de la Marine sur un extrait de la copie de la Capitulation de Canco, signée Du Vivier, 24 mai 1744, Archives Nationales du Canada, MG1 C11C, vol. 15, fol. 249 (dorénavant ANC).

au gouverneur anglais sa détermination à se conformer à ces conditions²⁴³. Duquesnel informa Shirley que le choix fut donné aux femmes en captivité de rester à Louisbourg ou de retourner dans les colonies anglaises, comme l'avait suggéré Duvivier, mais l'offre fut déclinée par ces dernières. Le temps d'emprisonnement n'étant que d'un an, les femmes préférèrent demeurer auprès de leur mari²⁴⁴. En plus de la lettre de Duquesnel, Bradstreet et Mangeant furent accompagnés par quelques captifs de Canseau, dont au moins cinq soldats invalides et qui avaient été hospitalisés à l'hôpital de Louisbourg. Ces captifs devaient être échangés Français et Canadiens en captivité à Boston. Enfin, pour démontrer sa sincérité dans les négociations de cet échange, Duquesnel offrit à Shirley une barrique de vin blanc²⁴⁵.

La réponse du gouverneur Shirley aux demandes et aux propositions du commandant Duquesnel fut positive, mais sous certaines conditions. Shirley refusa catégoriquement d'échanger des captifs français contre les soldats britanniques considérés invalides, puisque ces derniers ne pouvaient être d'aucun service à la couronne d'Angleterre. En acceptant un tel échange, où les soldats français seraient en mesure de servir la France dès leur retour à Louisbourg, Shirley donnerait un avantage à

²⁴³ Délibération du Conseil de la Marine sur un extrait de la copie de la Capitulation de Canco, signée Du Vivier, 24 mai 1744, ANC, MG1 C11C, vol. 15, fol. 250; Barry M. Moody, « François Mangeant, dit St-German », volume III.

²⁴⁴ Délibération du Conseil de la Marine sur un extrait de la copie de la Capitulation de Canco, signée Du Vivier, 24 mai 1744, ANC, MG1 C11C, vol. 15, fol. 250; Réponse du gouverneur du Massachusetts (William Shirley) à Duquesnel, 26 juillet 1744, ANC MG1 C11A, vol. 81, fol. 255v.

²⁴⁵ *Ibid.*

ses ennemis et un désavantage militaire immédiat pour les colonies britanniques²⁴⁶. Le gouverneur Shirley fit également une proposition pour les captifs qui étaient restés à Louisbourg. Le gouverneur anglais mentionna que quatre-vingt-dix captifs français, dont la compagnie entière du Capitaine Dolabarats, se trouvaient dans les environs de Boston, mais conclut qu'un nombre supérieur de captifs anglais se trouvait à Louisbourg. Il offrit qu'à la fin de la période de détention des individus de Canseau, tous les captifs canadiens et français en territoire britannique seraient relâchés sans exception. Pour palier l'inégalité qui se présenterait quant au nombre de captifs libérés de chaque côté, Shirley concéda que tous les Canadiens et Français capturés après la libération des habitants de Canseau seraient immédiatement retournés en territoire canadien et ce, jusqu'à ce que le nombre soit équivalent des deux côtés. Lorsque ce nombre serait atteint, les échanges de captifs suivraient désormais le principe d'un homme pour un homme, à condition physique similaire²⁴⁷. Tout comme l'avait fait auparavant Duquesnel, le gouverneur Shirley envoya également un présent avec sa réponse à la proposition du commandant français : il fit parvenir à son homologue de Louisbourg de la bière ainsi que trois dindes²⁴⁸.

Il est difficile de décrire les conditions auxquelles les captifs de Canseau furent soumis, puisque la documentation décrivant l'expérience personnelle de leur captivité

²⁴⁶ Réponse du gouverneur du Massachusetts (William Shirley) à Duquesnel, 26 juillet 1744, ANC MG1 C11A, vol. 81, fol. 256.

²⁴⁷ *Ibid*, fol. 256v-7v. Le gouverneur Shirley voulait ainsi éviter qu'un avantage soit donné aux troupes françaises, alors que des hommes en état de servir immédiatement et pouvant joindre une expédition militaire contre la Nouvelle-Angleterre seraient échangés contre des Britanniques incapables de rejoindre les rangs militaires.

²⁴⁸ Réponse du gouverneur du Massachusetts (William Shirley) à Duquesnel, 26 juillet 1744, ANC MG1 C11A, vol. 81, fol. 259.

n'existe pas. Par contre, les témoignages de soldats canadiens, français et suisses qui habitaient dans l'enceinte de la forteresse à cette époque peuvent nous donner une bonne indication des conditions pauvres, parfois désespérées, auxquelles les captifs anglais de Canseau durent faire face²⁴⁹. Depuis le début des années 1740, les soldats à Louisbourg connaissaient une pénurie de denrées alimentaires à intervalles réguliers. Dès le début de la guerre en 1744, le commissaire ordonnateur de Louisbourg, François Bigot, reçut la nouvelle que les provisions en provenance de France n'arriveraient à la forteresse au plus tôt qu'à la mi-juin²⁵⁰. Bigot et Duquesnel se tournèrent donc vers Québec et Montréal pour l'approvisionnement de Louisbourg. Ces demandes furent refusées par l'intendant de la Nouvelle-France, Gilles Hocquart. Ce dernier les informa que « malheureusement, le pays est dans une situation à ne pas pouvoir leur en procurer²⁵¹ ». En plus du manque de nourriture, les aliments disponibles étaient souvent de piètre qualité²⁵². Nous pouvons donc facilement conclure que la mauvaise qualité de la nourriture n'était pas réservée au personnel militaire français, mais bien à tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur des murs de la forteresse.

²⁴⁹ La forteresse de Louisbourg fut le théâtre d'une mutinerie parmi les soldats en poste pour la défense : les troupes incluaient des soldats français et suisses ainsi que des miliciens de la milice canadienne. Puisque les troupes à Louisbourg furent soumises aux mêmes conditions que tous ceux qui habitaient la forteresse à cette époque, il est facile d'extrapoler les conditions de vie aux captifs présents à Louisbourg. Pour plus de détails sur cette mutinerie des troupes à Louisbourg en 1744, voir le chapitre 4 de A.J.B. Johnston, *L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1998.

²⁵⁰ A.J.B. Johnston, *The summer of 1744. A Portrait of Life in 18th Century Louisbourg*, Ottawa, Parcs Canada, 1983, p. 27.

²⁵¹ Lettre de Hocquart au ministre, 5 juillet 1744, ANC, MG1 C11A, vol. 81, fol. 228v.

²⁵² A.J.B. Johnston, *L'ordre à Louisbourg*, p. 363-4.

Même après l'arrivée des navires français en juillet, la nourriture ne fut jamais abondante. La précarité de la situation obligea Bigot à établir des rations strictes qui seraient données aux captifs à chaque jour : une livre de pain, quatre onces de morue et quatre onces de porc²⁵³. Par contre, les Britanniques qui jouissaient d'un rang militaire plus élevé, plus particulièrement les officiers en mesure de payer environ sept livres par semaine, eurent la possibilité d'acheter davantage de nourriture²⁵⁴. Le rationnement de la nourriture fut la cause de maintes plaintes de la part des captifs britanniques, et celles-ci se retrouvèrent dans la correspondance entre Duquesnel et le gouverneur Shirley durant l'été de 1744. William Shirley mentionna à Duquesnel les reproches des soldats britanniques en captivité à Louisbourg que John Bradstreet lui avait communiqués à son arrivée à Boston. Il fit reproche à Duquesnel de la quantité peu abondante de provisions à Louisbourg et des rations de pain qui auraient été refusées aux captifs, soulignant que cette situation était complètement inacceptable²⁵⁵.

En plus de fournir la nourriture Anglais en captivité à la forteresse, les autorités de Louisbourg devaient également offrir un toit à ces personnes pour la durée de leur captivité. Le nombre de captifs, qui s'élevait à près de cent, fut par contre trop élevé pour que tous se retrouvent dans les prisons royales, situées dans le Bastion du Roi, sous les remparts de la forteresse²⁵⁶. Devant l'impossibilité de garder tous les Britanniques dans un seul édifice, François Bigot fit preuve d'ingéniosité. Alors que certains captifs

²⁵³ A.J.B Johnston, *The summer of 1744*, p. 32.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Réponse du gouverneur du Massachusetts (William Shirley) à Duquesnel, 26 juillet 1744, ANC, MG1 C11A, vol. 81, fol. 255v-6v.

²⁵⁶ A.J.B Johnston, *L'ordre à Louisbourg*, p. 299.

se retrouvèrent sur des bateaux dans le port de Louisbourg, la majorité fut placée dans des bâtiments loués par Bigot, désormais transformés en prison²⁵⁷.

2.2 – Retour des captifs en Nouvelle-Angleterre.

Les mauvaises conditions de vie à Louisbourg pour les captifs de Canseau donnèrent du fil à retordre au commandant anglais, Patrick Heron, puisque quelques uns de ses soldats firent volte-face et désertèrent les rangs britanniques pour se joindre aux troupes stationnées à Louisbourg. Heureusement pour Heron, qui se vit confronter à la possibilité de perdre ses hommes, le commandant Duquesnel proposa au mois d'août 1744, un nouveau traité de capitulation. Cette résolution fut offerte quelques mois seulement après la capture des habitants de Canseau. Ce nouveau traité annula celui signé par Duvivier et Heron en mai 1744, et permettait la libération de tous les captifs de Canseau qui se trouvaient à Louisbourg. Par contre, cette liberté ne serait donnée qu'à la condition qu'aucun d'entre eux ne prennent les armes contre la France dans l'année entière suivant leur retour dans les colonies britanniques. Selon cette clause, les soldats de Canseau ne pouvaient donc servir la couronne britannique qu'à partir du 1^{er} septembre 1745²⁵⁸. En libérant tous les Britanniques présents à Louisbourg et en les renvoyant à Boston, Duquesnel espérait que l'échange des captifs qu'avait proposé le

²⁵⁷ A.J.B Jonhston, *The Summer of 1744*, p. 31.

²⁵⁸ Copie d'une lettre de Duquesnel à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 15 septembre 1744, ANC, MG1 C11A, vol. 81, fol. 264v.

gouverneur Shirley dans sa lettre du mois de juillet, serait en mesure de se réaliser et que la compagnie du Capitaine Dolabarats puisse retourner à Louisbourg²⁵⁹.

Contrairement aux attentes de Duquesnel, le gouverneur anglais du Massachusetts refusa d'accepter les nouvelles conditions de ce document qui avait été signé par Heron. Selon Shirley, le commandant Heron « n'avoit n'y droit n'y autorité » de faire de telles négociations concernant un changement du traité original²⁶⁰. La seule personne ayant l'autorité nécessaire pour les décisions concernant des amendements aux clauses de capitulation était le gouverneur britannique. Shirley énonça également que même si Duquesnel avait tenté de négocier ces nouvelles conditions directement avec le gouverneur, ce dernier aurait catégoriquement rejeté l'idée. Le gouverneur vit ce geste de Duquesnel comme un affront à la couronne britannique et fut mortifié des événements qui s'étaient déroulés. En guise de représailles, Shirley envoya à Annapolis Royal, au début de l'été 1745, tous les soldats de Canseau renvoyés à Boston par le commandant français. Cette décision alla à l'encontre de la condition imposée par Duquesnel, c'est-à-dire un retour aux armes après le 1^{er} septembre. Bien que Shirley rejeta ce nouveau traité signé en septembre 1745, il renvoya tout de même les quatre-vingt-dix captifs français et canadiens qui se trouvaient à Boston²⁶¹.

L'initiative de Duquesnel de renvoyer à Boston les captifs britanniques plus tôt que prévu eut des conséquences fâcheuses pour les habitants de Louisbourg en 1745.

²⁵⁹ Copie d'une lettre de Duquesnel à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 15 septembre 1744, ANC, MG1 C11A, vol. 81, fol. 265v.

²⁶⁰ M. Shirley, gouverneur de Boston, 27 octobre 1744, ANC, MG1 C11D, vol. 8, fol. 103.

²⁶¹ M. Shirley, gouverneur de Boston, 27 octobre 1744, ANC, MG1 C11D, vol. 8, fol. 104-6; G.A. Rawlyk, « Patrick Heron », *DBC*, volume III.

Les officiers britanniques, dont Patrick Heron et John Bradstreet, avaient joui d'une liberté de mouvement à l'intérieur des murs de la forteresse pendant leur court séjour d'un peu plus de trois mois. Cette latitude accordée aux hommes de grade supérieur dans l'armée permit à ces derniers de prendre note de la situation à Louisbourg et de constater les forces et les faiblesses militaires de la forteresse²⁶². L'information fut subséquemment apportée à Boston au début du mois de septembre 1744, alors que les personnes qui avaient été capturées à Canseau y furent amenés. Les détails sur Louisbourg furent transmis au gouverneur Shirley, mais celui-ci ne prit aucune décision immédiate quant à l'utilisation de ces données. Pourtant, la suite des événements peu de temps après le retour des captifs en Nouvelle-Angleterre poussa le gouverneur du Massachusetts à se servir du rapport qui lui avait été donné en septembre 1744, dont nous parlerons un peu plus loin.

2.3 – Attaque contre Annapolis Royal et la perte de Louisbourg

L'assaut militaire à Canseau fut la dernière expédition de l'Île Royale à être couronnée de succès jusqu'à la fin de la Guerre de la Succession d'Autriche. Peu de temps après l'arrivée de Duvivier à Louisbourg, accompagné des captifs que ses hommes avaient capturés à Canseau, Duquesnel organisa une deuxième sortie militaire pour les troupes du commandant Duvivier. Cette fois, la destination fut Annapolis Royal, le seul endroit en Nouvelle-Écosse où une garnison anglaise appréciable était

²⁶² A.J.B. Johnston, *Summer of 1744*, p. 41-2; G.A. Rawlyk, « Patrick Heron », *DBC*, volume III; W.D. Godfrey, « John Bradstreet », *DBC*, volume IV.

stationnée pour la défense de l'établissement²⁶³. Contrairement aux préparations pour l'attaque contre Canseau, les Amérindiens furent invités à participer au raid sur Annapolis. En effet, lorsque l'expédition de Duvivier mit le cap sur Annapolis Royal à la fin juillet 1744, le premier arrêt fut à Port Toulouse dans le but d'inviter les Micmacs à se joindre aux troupes de Louisbourg : la participation de ces alliés amérindiens fut confirmée avant le départ des troupes du village²⁶⁴. Duvivier tenta également, mais sans grand succès, de convaincre les Acadiens de la région de se joindre à l'expédition. Sous peine de représailles de la part des autorités britanniques, auxquelles les Acadiens avaient promis de rester neutres en cas de conflit avec la France, très peu d'Acadiens acceptèrent les demandes de Duvivier²⁶⁵.

Même sans le support de la population acadienne, les troupes atteignirent Annapolis Royal au début du mois de septembre. Le village était protégé par moins de quatre-vingts soldats en état de repousser les forces françaises, canadiennes et amérindiennes. Duvivier sous-estima la résolution du commandant de la garnison, Paul Mascarene, ainsi que des soldats britanniques dans la défense du fort. Plus de trois semaines après l'arrivée de Duvivier à Annapolis Royal, deux navires britanniques accostèrent dans le port du fort, augmentant ainsi de façon considérable la défense

²⁶³ Pour Duquesnel, une attaque sur Annapolis Royal avait deux buts : premièrement, reprendre le village d'Annapolis Royal des mains des Britanniques, anciennement le village français de Port Royal, qui avait été donné à la couronne britannique par le Traité d'Utrecht de 1713 et deuxièmement, d'assurer la suprématie navale française dans les eaux de la région, entre Annapolis Royal et Louisbourg. Craig Brown (éd.) *Histoire générale du Canada*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, p. 204; A.J.B Johnston, *Summer of 1744*, p. 85.

²⁶⁴ A.J.B. Johnston, *Summer of 1744*, p. 65-6.

²⁶⁵ *Ibid*, p. 67; F. Parkman, *op.cit*, p. 62; T.A Crowley et Bernard Pothier, « François Du Pont Duvivier », *DBC*, volume III. Duvivier se considérait comme étant le libérateur de l'Acadie, région qui était sous domination britannique depuis 1713.

anglaise. Également lorsqu'il devint évident que les deux navires français qui devaient supporter le siège n'avaient jamais quitté Louisbourg, Duvivier n'eut d'autre choix que de se retirer²⁶⁶. Cette attaque ratée sur Annapolis Royal en septembre 1744 fut l'élément catalyseur qui conduisit à la perte de Louisbourg en juillet 1745.

Lorsque Annapolis Royal fut attaquée par les forces canadiennes, le gouverneur Shirley vit la possibilité de démontrer aux gouverneurs des autres colonies à quel point Louisbourg représentait un danger réel. En mars 1745, le support militaire et financier nécessaire avait été atteint : le 11 mai, l'expédition britannique arriva à Louisbourg²⁶⁷. Les soldats à l'intérieur de la forteresse réussirent à défendre celle-ci durant un peu plus de sept semaines. Sous les ordres de Louis DuPont Duchambon, lieutenant du roi à Louisbourg, la défense de la forteresse ne pouvait qu'être temporaire²⁶⁸. Les bombardements anglais endommagèrent les murs de la forteresse pendant les quarante-sept jours que dura le siège. Le 27 juin 1745, le manque de nourriture et de munitions, ainsi que le bas moral des troupes françaises, canadiennes et suisses de la garnison, furent tout simplement trop écrasants pour la continuation de la défense de Louisbourg : Duchambon se résigna à l'inévitable et capitula²⁶⁹. La première défense contre une attaque britannique à Québec venait d'être rayée par les forces anglaises.

²⁶⁶ G.A Rawlyk, *Yankees at Louisbourg*, Orono, University of Maine Press, 1967, p. 14-5.

²⁶⁷ G. Stanley, *op. cit.*, p. 5; Byron Fairchild, « Sir William Pepperell », *DBC*, volume III.

²⁶⁸ Duquesnel mourut en octobre 1744 et Duchambon fut nommé à la tête de l'Île Royale par intérim. T.A Crowley et Bernard Pother, « Louis DuPont Duchambom », *DBC*, volume IV.

²⁶⁹ G. Stanley, *op. cit.*, p. 7-11; W.J. Eccles, *Canadian Frontier*, p. 151; F. Parkman, *A Half-Century of Conflict*, vol. 2, p. 117-144.

3 – La Nouvelle-France et les colonies britanniques.

3.1 – Préparations de la Nouvelle-France au début de la guerre.

La nouvelle de la guerre entre Londres et Versailles n'atteignit la Nouvelle-France que le 11 juin 1744, bien après le début des combats en Acadie²⁷⁰. Beauharnois et l'intendant Gilles Hocquart s'assurèrent tout d'abord de solidifier l'alliance franco-amérindienne. Par exemple, la coopération des tribus amérindiennes alliées à la France fut un point central des discussions à Détroit en juillet 1744, alors que le commandant Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, chevalier de Longueuil, convia les Outaouais, les Hurons, les Ponseoutamis et les Mississaugas, à unir leurs forces à celles de Onontio, leur « père », contre les Britanniques, ce qui fut accepté par les quatre tribus. Longueuil présenta la hache et le collier de guerre, que les chefs de ces quatre nations s'empressèrent d'accepter²⁷¹. La Confédération iroquoise, pour sa part, se déclara neutre dans ce nouveau conflit, mais indiqua que tout empiètement sur leur territoire serait

²⁷⁰Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 11 octobre 1744, ANC MG1 C11A, vol. 81, fol. 7v.

²⁷¹Conseil tenu par M. de Longueuil, commandant pour le roi au Détroit, aux 4 nations de son poste au sujet de la déclaration de guerre contre l'Anglais, 1744, ANC MG1 C11A, vol. 18, fol. 133s. Pour plus de détails sur la relation enfants/père entre les Amérindiens et la France, voir James Axtell, *The invasion within : the contest of cultures in Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1985, 389 pages; Richard White, *The Middle Ground. Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 544 pages.

puni. Cette menace fut prise sérieusement par les deux camps, qui respectèrent la neutralité des Iroquois tout au long du conflit²⁷².

De leur côté, les colonies britanniques semblèrent désintéressées à prendre une part active dans l'élaboration d'expéditions militaires en Nouvelle-France et préférèrent garder le statu quo. Seule la Nouvelle-Angleterre s'impliqua dans cette guerre dès le départ²⁷³. Confrontées à l'absence d'une menace d'une attaque anglaise, les autorités coloniales françaises n'organisèrent aucune campagne militaire d'envergure en 1744 et pour la majorité de l'année 1745. Par contre, lorsque la dépêche en provenance de l'Acadie arriva à Québec, confirmant la perte de la forteresse de Louisbourg aux mains des Anglais, la situation militaire changea dramatiquement. La perte de Louisbourg laissait désormais l'ouverture du fleuve Saint-Laurent sans protection et conséquemment, laissait Québec vulnérable à une attaque maritime. Les autorités coloniales françaises devaient agir et les premières expéditions militaires contre les colonies britanniques furent organisées, par lesquelles des captifs britanniques furent amenés en territoire français²⁷⁴.

3.2. La prison

Un nouvel élément ressort de la période la Guerre de la Succession d'Autriche concernant les captifs: la prison. Quoique le système des prisons en

²⁷² Lettre de Beauharnois au ministre, 7 novembre 1744, ANC, MG8 A1, vol. 8, p. 310-4.

²⁷³ W.J Eccles, *The Canadian Frontier*, p. 151.

²⁷⁴ G. Stanley, *op.cit*, p. 15.

Nouvelle-France ne fût pas utilisé de la manière que l'on connaît aujourd'hui, il avait tout de même une place dans le système judiciaire de la colonie. La prison servait effectivement à garder l'accusé enfermé dans l'attente de son procès. Lorsqu'un décret était émis contre une personne pour un crime qu'elle avait hypothétiquement commis, celle-ci était arrêtée par des soldats et envoyée dans la prison royale de la juridiction dans laquelle l'accusé demeurait, c'est-à-dire Montréal, Trois-Rivières ou Québec. Les conditions étaient généralement atroces à l'intérieur des cellules, notamment en hiver, où les chances de survie d'un emprisonnement à long terme étaient réduites. Les interrogatoires se passaient également à l'intérieur des murs de la prison²⁷⁵. Les prisons dans chaque juridiction étaient donc un endroit où l'accusé séjournait en attente de son procès et non pas en endroit où les criminels étaient condamnés à y être emprisonnés à vie.

Malgré l'absence officielle d'un système de prison en Nouvelle-France pour les détentions à long terme, les quelques récits de captifs britanniques durant le conflit de la Guerre de la Succession d'Autriche, nous informent du contraire. En effet, les prisons construites à Montréal, Québec ou Trois-Rivières, devant recevoir les criminels en attente de leur procès, reçurent plusieurs dizaines de captifs britanniques entre 1745 et 1748. Le récit de Nehemiah How nous donne une description détaillée d'une prison située à Québec dans laquelle plusieurs captifs, dont How, furent emprisonnés entre 1745 et la fin de la guerre.

Le sujet du récit, le capitaine de milice Nehemiah How, fut capturé le 11 octobre 1745 au fort Great Meadows par des guerriers amérindiens, vraisemblablement des

²⁷⁵ A. Lachance, *op.cit*, p. 21.

Mohawks de la mission de Sault-St-Louis²⁷⁶. Après sa capture, la longue marche vers la Nouvelle-France fut entreprise. Malgré la réputation défavorable des Amérindiens, How affirma que ces derniers firent preuve de compassion alors qu'ils lui donnèrent des raquettes pour faciliter son déplacement dans la neige. How fut amené au fort St-Frédéric, situé aux abords du lac Champlain, où il fit connaissance de Arosen, le mari de Eunice Williams, une captive britannique de la guerre de la Succession d'Espagne²⁷⁷. Selon le témoignage de How, il fut traité respectueusement par les officiers français et canadiens présents au fort, qui lui fournirent de la nourriture en abondance. How passa la nuit au fort St-Frédéric. Tôt le lendemain, How et les Amérindiens qui l'avaient capturé continuèrent leur route qui devait les amener au fort Chambly. Lorsqu'ils atteignirent ce fort français, ils furent joints par une expédition militaire composée de trois cents Canadiens et deux cents Amérindiens qui revenaient d'un assaut contre le fort Lyman, dans la colonie de New York²⁷⁸. Une fois de plus, le séjour de How au fort français fut de courte durée. Le lendemain matin, treize jours après sa capture de Great Meadows, How embarqua dans le canot qui l'amena à sa destination finale. Dix-huit jours après son départ forcé de Great Meadows, Nehemiah How arriva à Québec²⁷⁹.

²⁷⁶ Le récit de How mentionne qu'il a été capturé le 11 octobre, mais la Grande-Bretagne et ses colonies ne se convertirent au calendrier grégorien qu'en 1752. Les dates dans les colonies britanniques proviennent donc du calendrier julien, qui était environ onze jours derrière le calendrier grégorien. Nehemiah How, *A Narrative of the Captivity of Nehemiah How*, Boston, 1748, p.2.

²⁷⁷ N. How, *op.cit*, p.7; J.A Frisch, « Eunice Williams », *DBC*, volume IV. Voir également chapitre 2 de ce travail pour la captivité de Williams.

²⁷⁸ N. How, *op.cit*, p. 10.

²⁷⁹ *Ibid*, p. 11-2.

Dès qu'il mit les pieds dans l'enceinte de cette ville française, How « [was] sent with an Officer to the Guard House, and led into a small Room », où il y passa la semaine suivante, en compagnie de William Stroud, un soldat de la Caroline du Sud en captivité à Québec depuis les six dernières années²⁸⁰. Lorsque la semaine fut écoulée, How et Stroud furent conduits dans un autre édifice, qui servit de nouvelle prison temporaire. À cet endroit, les deux hommes firent la connaissance de James Kinlander, un autre captif britannique. Les trois hommes furent confinés à l'intérieur des murs de cette prison, mais furent fréquemment visités par des habitants de Québec, qui leur apportèrent de la nourriture et de l'argent. Ce traitement favorable fut par contre temporaire, puisque huit jours après leur incarcération dans cette première prison, How et Kinlander furent conduits à la prison permanente, où ils passèrent le reste de leur captivité²⁸¹. Selon la description donnée par How, la prison

was a large House built with Stone and Lime two Feet thick, and about 120 Feet long. We had two large Stoves in it, and Wood enough, so that we could keep ourselves warm in the coldest weather. We had prvision sufficient, viz two Pounds of good Wheat Bread, one Pound of Beef, and Peas answerable, to each Man ready [?] every Day²⁸².

En plus de How et Kinlander, la prison était déjà peuplée de vingt-deux matelots qui avaient été capturés dans le fleuve St-Laurent par les forces françaises²⁸³.

²⁸⁰ N. How, *op.cit*, p. 12.

²⁸¹ *Ibid*

²⁸² *Ibid*, p. 13.

²⁸³ *Ibid*.

Il est intéressant de noter que durant les festivités de Noël, les captifs ne furent pas laissés à leur sort. Le gouverneur Beauharnois rendit visite à la prison de Québec pour rencontrer les captifs qui y étaient incarcérés. De plus, Beauharnois offrit vingt-quatre livres à toutes les personnes présentes. L'intendant Hocquart fit également une visite à la prison durant cette période, et donna à ces mêmes captifs vingt-quatre livres supplémentaires, ce qui fut apprécié par How²⁸⁴.

Nehemiah How connut une fin tragique, alors qu'il était en captivité à la prison de Québec. Son décès, survenu au mois de juin 1747 à l'âge de 55 ans, fut la culmination d'une bataille contre la maladie, dont aucun détail ne fut donné. Sa captivité, qui dura un an, sept mois et quinze jours, et dont il fit la description, lui permit de nous léguer des éléments importants sur les captifs qui se retrouvèrent dans le même édifice entre 1746 et 1747²⁸⁵. L'information importante laissée par How sur ces personnes, quoique parfois très brève, nous permet aujourd'hui de tracer un portrait sur les captifs britanniques de la Guerre de la Succession d'Autriche qui furent incarcérés à la prison de Québec.

Les premiers captifs qui furent amenés à la prison de Québec après l'arrivée de How, vers la fin du mois de janvier 1746, furent un contingent de dix-huit personnes en provenance de Montréal, dont le sexe, l'âge et l'origine de ces derniers ne furent pas mentionnés par l'auteur²⁸⁶. D'après la correspondance de Beauharnois et Hocquart, nous pouvons arriver à une conclusion tentative que ces captifs provenaient du village de Saratoga dans la colonie de New York. Au mois de novembre 1745, un groupe de

²⁸⁴ N. How, *op.cit.*, p.13

²⁸⁵ *Ibid*, p. 23.

²⁸⁶ *Ibid*, p. 15

miliciens canadiens et de leurs alliés amérindiens se préparait à attaquer des établissements sur la Rivière Connecticut, mais puisque la saison était déjà fort avancée, ils couraient le risque de se retrouver dans une situation précaire puisqu'ils n'étaient pas préparés pour une expédition hivernale. Durant leur arrêt au fort Frédéric et avec les conseils des Amérindiens qui prenaient part à la campagne, le commandant du groupe, Paul Marin de la Malgue, prit la décision d'aller attaquer Saratoga, situé près du fort, avant de rebrousser chemin vers Montréal²⁸⁷. Marin de la Malgue

a frapé dans ce village la nuit du 28 au 29 de ce mois [novembre], a brulé et ravagé toutes les maisons, et fait environ 100 prisonniers, hommes, femmes, enfants et nègres qui ont été en partie dispersés aux sauvages qui s'en sont emparés, et les autres mis dans la prison à Québec²⁸⁸

L'arrivée à Montréal du détachement de Marin de la Malgue au milieu du mois de décembre, accompagné des captifs qui n'avaient pas été donnés à leurs alliés amérindiens, signifie la possibilité que ces personnes arrivèrent à Québec vers la mi-janvier afin d'y être incarcérées, coïncidant ainsi avec le récit de How.

Le sort d'une partie des captifs qui furent donnés aux Amérindiens après le raid sur Saratoga en novembre 1745 est aussi connu. En mars 1746, Beauharnois et Hocquart écrivirent au ministre en France que

[p]lusieurs prisonniers, hommes, femmes et enfants provenant du coup de Sarasteau [Saratoga] étant tombés

²⁸⁷ Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre, 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 101-v.

²⁸⁸ *Ibid.*

entre les mains des sauvages du parti, différens particuliers des 3 Rivières les ont rachetés [...]. Ces memes prisonniers ont été retirés [de l'endroit où ils logeaient à Trois-Rivières] et mis aux casernes à Québec et le prix de rachat remboursé par le Roy²⁸⁹.

Nous constatons par ce témoignage qu'il y avait une grande divergence dans la manière dont les captifs furent traités après leur saisie durant les guerres de 1690-1697 et de 1702-1713 et celle de la Succession d'Autriche. Comme nous l'avons exploré dans les deux chapitres précédents, les captifs qui étaient rachetés des Amérindiens étaient généralement placés dans la famille ou dans l'institution religieuse qui avait déboursée l'argent nécessaire pour leur libération. Par contre, moins de quarante ans plus tard, nous remarquons que les captifs rachetés, hommes, femmes ou enfants, étaient directement envoyés en prison à Québec pour y être détenus pour une période déterminée. Les familles impliquées dans ces rachats étaient par la suite dédommagées par l'intendant de la Nouvelle-France, qui était responsable des finances de la colonie²⁹⁰. Ainsi, par cette nouvelle politique, une partie des captifs de Saratoga capturés en novembre 1745 se retrouvèrent à Québec dès 1746.

L'étude du récit de Nehemiah How révèle également que la plupart des captifs britanniques qui se retrouvèrent en prison à Québec entre le mois de janvier 1746 et le mois de mai 1747, avaient connu le même cheminement que les captifs de Saratoga, c'est-à-dire qu'ils furent envoyés en prison après leur séjour chez les Amérindiens. Par exemple, Samuel Burbank et David Woodwell furent tous deux envoyés à Québec alors

²⁸⁹ Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre, 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 103-v.

²⁹⁰ W.J. Eccles, *Canadian Frontier*, p. 67.

que leur famille, également capturée par les Amérindiens, resta avec ces derniers. Une situation similaire toucha Jacob Read et Edward Cloutman. Alors que la famille de ces deux captifs ne fut pas rachetée des Amérindiens, les deux hommes furent néanmoins envoyés en prison au mois de mai 1746. Alors que Read mourut au mois d'octobre, Cloutman réussit à s'évader. Sa liberté fut par contre de courte durée puisqu'il se noya dans les eaux du Lac Champlain, alors qu'il tentait de retourner dans les colonies britanniques²⁹¹. Un autre cas, celui du soldat Robert Downing, en service au Cap Breton, nous apprend que ce dernier fut capturé par des Amérindiens à Saint-Jean (en toute probabilité par des Micmacs). Il resta avec eux pour une durée d'environ deux mois, période durant laquelle il affirma avoir été maltraité. Le 12 septembre 1746, il fut incarcéré à la prison de Québec à la suite de son rachat²⁹².

Parmi les autres captifs mentionnés dans le récit de Nehemiah How, sept Britanniques capturés à Albany dans la colonie de New York, furent amenés à Québec pour leur incarcération. Parmi ces nouveaux venus se trouvait une vieille femme d'environ soixante-dix ans qui avait survécu à la longue et difficile route entre Albany et Québec. Malgré l'âge avancé de cette femme, elle ne fut pas la première de ce groupe à mourir en prison. Lawrence Plaffer fut effectivement le premier du groupe d'Albany à succomber à la maladie, probablement causée par la marche et aggravée par les mauvaises conditions sanitaires à l'intérieur de la prison.

Le taux de mortalité parmi les captifs enfermés dans la prison de Québec entre janvier 1746 et mai 1747 fut élevé : plus de cinquante captifs, représentant 27% du

²⁹¹ N. How, *op.cit*, p. 16; E.L. Coleman, *op.cit*, vol. 2 p. 222.

²⁹² N. How, *op.cit*, p. 18.

nombre total d'hommes, femmes et enfants, périrent à l'intérieur de ces murs en moins d'un an. De ce nombre, nous retrouvons une jeune fille de dix ans, ainsi que la femme de John Smeed. Cette dernière laissa derrière elle six enfants qui étaient également emprisonnés à Québec²⁹³. La diversité des captifs anglais présents entre 1746 et 1747 démontre l'absence de discrimination en ce qui a trait à la manière dont les détenus étaient traités. Il semble que les autorités coloniales en Nouvelle-France se soucièrent très peu de l'état physique et l'âge des captifs amenés au pénitencier. Outre la femme de soixante-dix ans qui y fut amenée, un homme de plus de soixante ans se retrouva également enfermé à l'intérieur des murs de la prison au mois de juin 1746. Timothy Cummings, malgré son âge, survécut jusqu'en avril 1747²⁹⁴. Par contre, au moins une exception semble avoir été faite durant la période de la captivité de How, où la santé des détenus fut considérée par les autorités. Au mois de mai 1747, deux enfants très malades furent confiés à des familles canadiennes pour être soignés, loin de l'insalubrité de la prison. Malheureusement, malgré cet éloignement, ces deux enfants succombèrent à la maladie²⁹⁵. Selon How, la période la plus mortelle se situa entre novembre 1746 et le mois de mai 1747 alors que plus de quarante personnes y laissèrent leur vie²⁹⁶.

Nous pouvons imaginer à quel point les conditions sanitaires à la prison de Québec étaient déplorables, considérant le taux élevé de mortalité durant les mois d'hiver. Déjà, à la fin de novembre 1746, Nehemiah How nota que « it is a very

²⁹³ N. How, *op.cit* p. 15-22

²⁹⁴ *Ibid*, p.16, 22.

²⁹⁵ *Ibid*, p. 22.

²⁹⁶ *Ibid*, p. 20-2.

melancholy time with us; there are now thirty sick and deaths among us daily²⁹⁷». La situation fut si sévère à la mi-janvier 1747 que les autorités de la prison n'eurent d'autre choix que de déménager une vingtaine de personnes dans une autre prison à Québec. Cette solution devait théoriquement diminuer la propagation de la maladie et ainsi freiner la mortalité parmi les captifs. Le déplacement de ces captifs n'eut que très peu d'effets positifs, puisque durant ce déménagement, au moins une personne parmi ceux quittant la morbidité de la prison, mourut durant son transfert²⁹⁸. Malgré les bonnes intentions des autorités, aucun répit ne fut connu puisque la période la plus mortelle fut après le départ de ces vingt personnes.

En plus des conditions sanitaires peu enviables à la prison de Québec, le feu représentait un autre danger pour les personnes incarcérées, comme ce fut le cas dans la nuit du 28 avril 1747. Un incendie se déclara à l'intérieur des murs de la prison, mais personne ne fut blessé. De plus, la majorité des effets personnels des captifs ne fut pas touché par le feu. Suite à ce sinistre, et redoutant que les captifs prennent avantage de la situation pour s'évader, un soldat canadien fut responsable de la surveillance du groupe²⁹⁹. Cet incendie fut un élément abordé par le gouverneur Shirley lorsque certains des captifs retournèrent en Nouvelle-Angleterre. William Shirley fit part de ses soupçons au gouverneur Beauharnois lorsqu'il connut les détails de l'incident : les

²⁹⁷ N. How, *op.cit*, p. 20.

²⁹⁸ *Ibid*, p. 21.

²⁹⁹ *Ibid*, p. 22. How ne donna aucun détail de l'endroit où les captifs furent mis sous la garde du soldat. Nous pensons qu'ils furent soit retournés au même endroit après que l'incendie ait été éteint, ou qu'ils furent envoyés dans une pièce différente, à l'intérieur du même édifice.

incertitudes quant à la nature de l'incendie furent mentionnées comme étant une grave faute dans le traitement des captifs en Nouvelle-France³⁰⁰.

Enfin, mentionnons trois autres captifs dont How fit la connaissance. Au mois d'avril 1746, le fort « Number Four » fut attaqué par une expédition militaire canadienne et amérindienne. Trois Britanniques furent capturés par cette expédition et envoyés directement à Québec. Il s'agissait du capitaine John Spafford, du lieutenant Isaac Parker et de Stephen Farnsworth. Spafford et Parker furent interrogés sur place sur les mouvements britanniques qui se préparaient contre la Nouvelle-France et l'Île Royale : ils répondirent que deux régiments de Boston étaient en route vers Louisbourg pour remplacer les morts anglais à l'intérieur de la forteresse³⁰¹. Après avoir fourni l'information, véridique ou non, aux autorités coloniales françaises, les trois hommes furent envoyés à la prison de Québec. Nous constatons l'absence de distinction par les autorités en Nouvelle-France quant au statut social des captifs, mise en évidence par cet exemple. Il était de coutume que les militaires et les civils soient traités différemment selon leur position dans la société, mais durant la Guerre de la Succession d'Autriche, moins d'attention semble avoir été donné à cet aspect. Dans une même cellule, des femmes et des enfants pouvaient se retrouver en compagnie de capitaines et de lieutenants, une aberration pour plusieurs militaires de l'époque. Cette différenciation dans le traitement était un élément important de la guerre, particulièrement pour le

³⁰⁰ Lettre de William Shirley au marquis de Beauharnois, 2 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 300v.

³⁰¹ Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre, 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 108v.

capitaine Spafford, qui se plaignit constamment de l'absence des privilèges que son rang devait automatiquement lui apporter³⁰².

Nous constatons donc une différence importante dans le traitement des captifs, surtout des femmes et des enfants, entre les deux premiers conflits intercoloniaux et la Guerre de la Succession d'Autriche. Durant les deux premières guerres, lorsque les membres de ce groupe de captifs ne vivaient pas parmi les Amérindiens, ils étaient généralement mis au service de familles canadiennes. En 1744 par contre, ils étaient tout simplement emprisonnés. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'une très faible minorité de captifs durant cette période considéra demeurer en Nouvelle-France à la fin des hostilités. De plus, les conversions au catholicisme, si présentes au début du XVIIIe siècle parmi les captifs britanniques, sont pratiquement absentes de la période 1744-48, puisque l'interaction entre les captifs et la société de la Nouvelle-France fut gardée à un minimum, empêchant du même coup les tentatives d'endoctrinement par les institutions religieuses de la colonie.

3.3 - Scalper, ou la levée des chevelures

Un deuxième phénomène qui ressort de la Guerre de la Succession d'Autriche concernant les captifs et leur traitement est celui de l'action de la levée des chevelures de leurs victimes. Cette activité amérindienne en temps de guerre ne date pas de la Guerre de la Succession d'Autriche. Effectivement, cette pratique de s'emparer des chevelures de leurs ennemis semble avoir existé bien avant l'arrivée des Européens en Amérique,

³⁰² E.L. Coleman, *op.cit*, vol. 2, p.181.

pratique qui consistait à arracher le cuir chevelu d'une personne comme trophée de guerre³⁰³. La levée des chevelures durant les deux premières guerres intercoloniales fut présent, mais l'absence d'une documentation importante nous permet d'avancer l'hypothèse que ce phénomène amérindien, quoique réel, ne constituait pas l'objectif premier des alliés de la Nouvelle-France durant cette période.

Même si la levée des chevelures ne sembla pas être très populaire durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et celle de la Succession d'Espagne, les autorités coloniales françaises firent tout de même part de quelques instances de ce phénomène qui se produisirent durant ces deux premières guerres. Au mois de novembre 1709, par exemple, le gouverneur Philippe Rigaud de Vaudreuil, mentionna qu'une attaque de guerriers des Loups tuèrent et « leverent la chevelure de nos sauvages du Sault³⁰⁴ ». Louis Buade de Frontenac, près de vingt ans avant Vaudreuil, écrivit en 1692 au ministre en France qu'il s'engageait à « payer vingt écus blancs pour chaque prisonnier ennemy qu'il luy serait amené, dix escus pour chaque prisonnière et pareille somme pour chaque ennemy tué dont la chevelure serait apporté³⁰⁵ ». Comme nous l'avons démontré dans le premier chapitre de ce travail, l'avantage économique pour les Amérindiens se trouvait principalement dans la vente de captifs aux familles canadiennes ou aux autorités coloniales : tuer les captifs et arracher leur cuir chevelu moyennant une compensation monétaire n'était pas aussi attrayant.

³⁰³ Jean-François Lozier, « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 56, numéro 4 (printemps 2003), p. 513-5.

³⁰⁴ *Les rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975*. Québec, Les Publications du Québec, volume 23, p. 429 (dorénavant RAPQ).

³⁰⁵ *Ibid*, volume 8, p. 125.

Durant la période entre 1744 et 1748, cette activité semble avoir connu une recrudescence parmi les techniques de guerre des Amérindiens dans les attaques contre les établissements anglais. Les gouverneurs de colonies britanniques, conscients d'une telle pratique parmi les alliés de la Nouvelle-France, menacèrent les autorités coloniales françaises, dès 1744, que des représailles d'une même nature seraient exécutées si les Amérindiens recourraient à la levée des chevelures. En 1744, le gouverneur de la Nouvelle-France reçut une missive anglaise par l'intermédiaire du chef amérindien de Sault-Saint-Louis, déclarant que si les autorités canadiennes avaient

l'inhumanité d'envoyer les gens [Amérindiens ou Canadiens] massacrer et détruire de sang froid ou faire expirer dans les tortures, femmes et enfants, ou tués et détruire les prisonniers pour avoir leur chevelure [...], les gouvernements anglois de l'Amérique ont tous d'un commun accord, pris la résolution d'en oser de la même manière à l'égard des sujets du Roy de France³⁰⁶.

Nonobstant la menace des gouverneurs britanniques, les autorités coloniales en Nouvelle-France n'empêchèrent pas les Amérindiens de lever les chevelures. De plus, les compensations monétaires offertes aux Amérindiens qui rapportèrent ces chevelures semblent avoir été assez généreuses pour pousser certains Amérindiens à revenir des expéditions avec des chevelures plutôt que des captifs vivants. Durant les quatre derniers mois de 1746 et les huit premiers mois de 1747, cinquante-six chevelures furent apportées comme trophée de guerre en Nouvelle-France : les autorités coloniales françaises déboursèrent près de 1900 livres³⁰⁷. En plus de l'argent, les Amérindiens

³⁰⁶ Message que Hagouirrés, Indien du Sault-Saint-Louis, est chargé de porter au gouverneur général du Canada, 1744, ANC, MG1 C11A, vol. 81, fol. 250-v

recevaient également de la marchandise, tel que des draps, des munitions et des chemises. En 1745, un Amérindien ouïatanon reçut de tels produits, d'une valeur de près de cent livres, pour une chevelure supposément anglaise qu'il avait apporté en Nouvelle-France³⁰⁸.

L'absence de la mention de la levée des chevelures dans les récits de captifs des deux premières guerres intercoloniales suggère que les personnes qui furent tuées peu après leur capture, pour des raisons diverses (maladie, jeunes enfants, incapacité physique, etc) furent vraisemblablement laissés à l'endroit où ils furent tués, avec leur cuir chevelu intact. Par contre, la notion de lever les chevelures fut abordée à quelques reprises dans le récit de Nehemiah How. Ce dernier mentionna, par exemple, une instance où un des Amérindiens responsables de sa capture scalp sa victime, David Rugg, qui avait tentée de s'échapper³⁰⁹.

Les journaux des commandants canadiens et français durant la Guerre de la Succession d'Autriche furent également un moyen de transmettre la manière dont leurs alliés amérindiens percevaient le traitement de leurs captifs. Même si plusieurs captifs furent amenés en Nouvelle-France pour y être échangés contre une compensation monétaire, le nombre de chevelures dépassait parfois largement le nombre de personnes

³⁰⁷ État des paiements qui ont été ordonnés à Montréal pour les diverses dépenses faites à l'occasion de la guerre, 1^{er} septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 88, fol. 204v. La dépense pour le rachat des prisonniers pour la même période fut de plus de 12 000 livres pour 92 rachats de captifs. Malgré l'écart considérable entre le prix d'un captif et d'une chevelure, la compensation était assez généreuse pour que cette activité continue. Également, il était presque impossible aux autorités coloniales françaises d'assurer l'authenticité de la provenance de la chevelure.

³⁰⁸ État des fournitures faites par moi Michel Gamelin au poste des Oüiatanons pour le compte et service du roi, 26 juin 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 286.

³⁰⁹ N. How, *op.cit*, p. 4.

vivantes amenées à Montréal ou Québec en vue de recevoir dédommagement. Au cours de l'année 1747, par exemple, plus de cent cinquante chevelures furent rapportés par les alliés amérindiens de la Nouvelle-France, contre cent douze captifs³¹⁰. D'après ces chiffres, nous pouvons conclure que durant l'année 1747, si un village était la cible d'un assaut militaire canadien et amérindien, la probabilité de se retrouver dans une prison à Québec était moindre que de se faire arracher le cuir chevelu

4- Échange de captifs durant la Guerre de la Succession d'Autriche³¹¹.

4.1 – Échange durant la guerre

La première tentative de négociations pour un échange de captifs entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques fut amorcée dès 1745, après les premiers raids canadiens et amérindiens à la frontière. Le gouverneur Beauharnois fit part à son homologue anglais, le gouverneur Shirley, de ses espoirs d'arriver à une entente entre les deux gouvernements, concernant un échange juste et satisfaisant. Cependant, la réponse du gouverneur Shirley n'atteignit jamais le gouverneur Beauharnois. Ce dernier reçut une lettre du lieutenant-gouverneur de la colonie du Massachusetts, Spencer Phips, mais

³¹⁰ Feuille au roi, 28 janvier 1748, ANC, MG1 C11A, vol. 91, fol. 114. Les chiffres de 1748 confirment également notre conclusion.

³¹¹ Cette partie de notre travail se concentrera seulement sur les échanges entre le gouverneur de la Nouvelle-France et ceux des colonies britanniques, incluant les individus qui furent capturés près de l'Île Royale. Un seul échange entre Duquesnel et Shirley eut lieu et nous l'avons déjà mentionné.

aucune allusion d'un échange de captifs fut mentionnée dans la missive reçue le 30 septembre 1745. Le gouverneur Shirley étant absent de la colonie, Phips refusa tout simplement de prendre position sur une décision concernant un tel échange³¹². Par conséquent, aucune contre-proposition aux demandes de Beauharnois ne fut mise de l'avant et les captifs anglais furent détenus en Nouvelle-France jusqu'à l'automne 1746³¹³. Malgré le refus de Phips de conclure un échange, la nouvelle que le gouverneur Beauharnois tentait de négocier un retour des captifs britanniques dans les colonies anglaises fut annoncée aux détenus dans la prison de Québec, dans laquelle était incarcéré Nehemiah How. Ces derniers furent avertis de cette rumeur, leur donnant l'espoir qu'ils seraient libérés dans un futur imminent. Les captifs pétitionnèrent également le gouverneur à Boston pour s'assurer de leur libération³¹⁴.

Devant le silence du gouverneur Shirley près d'un an après l'offre initiale de Beauharnois, ce dernier se vit dans une situation où il dû prendre une décision concernant les captifs anglais emprisonnés à Québec. Le gouverneur Shirley envoya une lettre au gouverneur Beauharnois au mois de mars 1746, lui indiquant qu'il n'avait jamais reçu la proposition d'un échange entre les deux gouvernements, mais que plusieurs captifs français et canadiens, de Louisbourg et de la Nouvelle-France, avaient

³¹² Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus", du mois de décembre 1745 au quatre novembre 1746 (signé Beauharnois et Hocquart), 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 110.

³¹³ Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 2 octobre 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 32-v.

³¹⁴ N. How, *op.cit.*, p. 17.

été restitués à la couronne française, et espéra que la même faveur serait retournée avec la libération de plusieurs Britanniques en captivité³¹⁵.

Entre le mois de septembre 1745 et l'automne 1746, le nombre de captifs britanniques continua à augmenter significativement. En plus des raids à la frontière de la Nouvelle-France et des colonies britanniques, des captifs en provenance de l'Île Royale continuèrent à être envoyés à Québec, la majorité étant des hommes, marchands, matelots ou soldats en route vers Boston³¹⁶. Vers la fin du mois de septembre 1746, plus de deux cent cinquante Britanniques se trouvaient à l'intérieur des murs des casernes de Québec, un nombre beaucoup trop élevé, tant pour la capacité des casernes, mais également pour l'approvisionnement de ces captifs, puisque la nourriture provenait des mêmes réserves que pour les habitants de la Nouvelle-France. Le fardeau financier de garder ces captifs britanniques dans la colonie française devint trop écrasant : le gouverneur Beauharnois ordonna qu'une partie des captifs britanniques dans la prison de Québec soit envoyée en France. Il décréta que « ceux qui sont de l'ancienne Angleterre

³¹⁵ Lettre de William Shirley, gouverneur du Massachusetts, au marquis de Beauharnois, 18 mars 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 86, fol. 292. Cette lettre de Shirley ne semble pas avoir été prise en considération, puisque Shirley doit attendre plus d'un an avant que les négociations entre les deux partis aboutissent à un échange concret des captifs.

³¹⁶ Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus", du mois de décembre 1745 au quatre novembre 1746 (signé Beauharnois et Hocquart), 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 138; vol. 89, fol. 39; N. How, *op.cit.*, p. 18-9. Puisque Louisbourg était désormais aux mains des Anglais, le seul endroit où les individus capturés près de l'Île Royale ou à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent par les forces françaises, canadiennes et amérindiennes pouvaient être emprisonnés étaient Québec et Montréal. Ainsi, dès que des captifs anglais étaient entre les mains de leurs ennemis, ils étaient immédiatement envoyés à Québec, d'où l'augmentation rapide des captifs britanniques dans les casernes de Québec.

et encore ceux de la nouvelle qui sont garçons [seront envoyés en France] pour y estre échangés³¹⁷ ».

Les capitaines des navires français qui transportaient ces Britanniques de l'autre côté de l'Atlantique, reçurent la directive d'enfermer les captifs dans la cave des navires pour toute la durée de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Cette précaution devait ainsi empêcher ces derniers d'être en mesure de « prendre connoissance de leur navigation » et de pouvoir divulguer, lors de leur échange en Europe, des détails sur la défense de la Nouvelle-France, particulièrement dans les environs de Québec³¹⁸. Après la chute de Louisbourg en 1745, le gouverneur voulu ainsi éviter que les captifs puissent directement aider l'ennemi avec l'information recueillie, comme ce fut le cas à Louisbourg avec les captifs de Canseau. Le gouverneur Beauharnois, même s'il admit que peu de captifs en route vers la France représentaient un danger réel, puisque « nous ne permettons pas qu'ils [les captifs] sortent des casernes », il préféra ne prendre aucun risque qu'une situation similaire à Louisbourg se produise à Québec³¹⁹. Les précautions furent strictes durant l'emprisonnement des captifs, puisque même la maladie ne permettait pas aux personnes incarcérées de sortir de la prison, puisqu'un hôpital fut aménagé à l'intérieur même de la caserne, rendant ainsi inutile une visite à l'Hôtel-Dieu de Québec « ou ils [les prisonniers] ne manqueraient pas d'apprendre toutes les

³¹⁷ Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 2 octobre 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 32v.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*, fol. 33.

nouvelles³²⁰ ». Pour ces captifs qui se retrouvèrent en Europe, leur séjour fut de courte durée puisqu'en septembre 1747, le gouverneur Shirley fit mention du retour de ceux-ci auprès de leur famille dans la colonie du Massachusetts³²¹.

La première tentative d'échanger les captifs fut donc un échec. Les pourparlers ne reprirent qu'au début de l'année 1747, alors que l'assemblée générale de la Nouvelle-France débattit la notion une fois de plus. Le 27 avril 1747, le gouverneur Beauharnois, en conjonction avec l'intendant Hocquart, proposa un nouvel arrangement concernant les captifs britanniques en Nouvelle-France. Cette proposition semble avoir été en réponse aux menaces des colonies anglaises d'une attaque en Nouvelle-France³²². Quelque fut la raison, l'assemblée en avril 1747 arriva à la conclusion que dix mille livres seraient mises en provision afin de payer les dépenses encourues par le transport des captifs anglais vers Boston, sur le navire *Vierge de Grâce*³²³. Comme prévu, le navire quitta Québec en août 1747 et arriva à Boston le 2 septembre, avec à son bord cent soixante et onze captifs britanniques. Toutefois, le *Vierge de Grâce* avait quitté le port de Québec avec cent quatre-vingts Britanniques : le navire fit un arrêt à Louisbourg

³²⁰ Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 2 octobre 1746, ANC, MG1 C11A, vol. 85, fol. 33v.

³²¹ Lettre de William Shirley au marquis de Beauharnois, 2 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 300.

³²² Journal (de La Galissonnière et Hocquart) concernant "ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1746" jusqu'au 7 octobre 1747, 1746-1747, ANC, MG1 C11A, vol. 87, fol. 22-97v.

³²³ Procès-verbal des délibérations de la chambre d'assemblée du Massachusetts, 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 286-v; État de la dépense qui a été faite à Québec à l'occasion de la guerre pendant les années 1746 et 1747, 15 octobre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 88, fol. 206.

afin de compléter un échange de captifs avec Charles Knowles, en charge de la forteresse. Par contre, Knowles refusa de laisser partir les captifs canadiens de la forteresse, invoquant la capitulation comme la raison de son refus. Lorsque Beauharnois prit connaissance de ce rejet par Knowles, particulièrement après avoir été mis au courant que des femmes, hommes et enfants, avaient demandé la permission de quitter l'île pour aller en Nouvelle-France, il fit part de sa mortification devant un tel geste³²⁴.

Selon l'entente conclue entre le gouverneur Beauharnois et le gouverneur Shirley, dès l'arrivée des captifs britanniques à Boston, tous les Français et Canadiens en captivité à Boston seraient immédiatement libérés et retournés en Nouvelle-France. Le transport des soixante captifs, coordonné par un juge de Québec, Guillaume Guillimin, serait payé par le gouvernement du Massachusetts³²⁵. Lorsque le navire transportant les captifs britanniques accosta au port de Boston, les autorités anglaises le fouillèrent et s'aperçurent que ce dernier transportait également des munitions, laissant présager de mauvaises intentions de la part de l'équipage français. Après la fouille, il devint évident que le navire n'était pas sur le point d'attaquer³²⁶.

Bien que ce premier échange fût un succès, des problèmes surgirent très rapidement dès que le contingent de captifs canadiens et français quitta Boston en route

³²⁴ Copie de la lettre du marquis de Beauharnois à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 16 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 296; Copie d'une lettre du marquis de Beauharnois à Charles Knowles, gouverneur de Louisbourg, 16 septembre 1747, MG1 C11A, vol. 89, fol. 298.

³²⁵ Copie de la lettre du marquis de Beauharnois à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 16 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 296; Donald J. Horton, « Guillaume Guillimin », *DBC*, volume IV.

³²⁶ Lettre de William Shirley au marquis de Beauharnois, 2 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 300.

vers Québec. Le gouverneur Beauharnois devint de plus en plus impatient face au manque de coopération des colonies britanniques autres que celle du Massachusetts. Lorsque le gouverneur français prit la décision de renvoyer des captifs anglais à Boston, il ne fit aucune différenciation de l'origine de ceux-ci : qu'ils furent du Massachusetts ou du New Hampshire, ils retrouvaient leur liberté. En posant un tel geste, Beauharnois espérait que les colonies anglaises qui avaient en leur possession des captifs canadiens ou amérindiens, seraient heureuses de collaborer à cet échange de captifs. Comme il le mentionna au gouverneur Shirley, il était de son devoir de n'échanger que les captifs en provenance de la colonie du Massachusetts, mais il se montra généreux et les renvoya tous³²⁷. Le gouverneur Beauharnois affirma également qu'il s'attendait à ce que le gouverneur Shirley se montre intéressé à la cause et qu'il était de son devoir de pousser les autres gouverneurs à participer aux conversations concernant ce sujet. Beauharnois perdit rapidement l'espoir d'une aide du gouverneur anglais et lui annonça que jusqu'à ce que les autres colonies retournent les captifs canadiens en leur possession, « je garderai soigneusement tous les prisonniers qui seront faits par la suite par les Canadiens et je laisserai aux sauvages l'entière liberté de disposer d'eux³²⁸ ».

Devant les menaces de Beauharnois, et après maintes assemblées de leur gouvernement, les colonies de New York, du Connecticut, du New Hampshire et du Rhode Island acceptèrent toutes de défrayer, de leur propre budget, les dépenses

³²⁷ Copie de la lettre du marquis de Beauharnois à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 16 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 296.

³²⁸ *Ibid*, fol. 296v.

engendrées par le rapatriement des soldats canadiens et français en Nouvelle-France.³²⁹ De plus, par l'intermédiaire du gouverneur Shirley, le roi d'Angleterre s'engagea à défrayer les coûts pour le rachat des captifs qui se trouvèrent toujours parmi les différents groupes d'Amérindiens qui avaient participé au raid contre les villages anglais. En effet, le gouverneur Beauharnois réussit, durant la période précédent l'échange, à racheter plusieurs captifs britanniques de ses alliés amérindiens, mais le budget colonial alloué à ces rachats en temps de guerre ne lui permit pas d'acquérir les droits d'un grand nombre de Britanniques. Beauharnois fut donc satisfait de cette initiative anglaise³³⁰.

4.2 – La fin de la guerre en 1748 et l'échange des captifs

Contrairement aux échanges de captifs qui eurent lieu durant les deux premières guerres intercoloniales, la fin de la Guerre de la Succession d'Autriche fut le théâtre de discussions interminables entre le gouverneur de la Nouvelle-France et les gouverneurs des différentes colonies britanniques qui furent impliquées dans cette guerre et qui avaient en leur possession des captifs canadiens et amérindiens alliés de la Nouvelle-France. Lorsque Roland-Michel Barrin de la Galissonnière, commandant général intérimaire de la Nouvelle-France, reçut la nouvelle durant l'été de 1748 que les

³²⁹ Lettre de J. Law à William Shirley, 26 août 1747, MG1 C11A, vol. 89 fol. 294; Lettre du gouverneur du New Hampshire (ou délibérations de la chambre de cette colonie), ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 295; Lettre de William Shirley au marquis de Beauharnois, 2 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 300v.

³³⁰ Copie de la lettre du marquis de Beauharnois à William Shirley, gouverneur du Massachusetts, 16 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 296; Lettre de William Shirley au marquis de Beauharnois, 2 septembre 1747, ANC, MG1 C11A, vol. 89, fol. 300v.

hostilités avaient cessé en Europe et que la France était en pourparlers afin de conclure un traité de paix, de la Galissonnière se prépara aux discussions inévitables qui s'ensuivraient concernant les échanges des captifs entre les colonies³³¹. Les discussions débutèrent durant l'été de 1748, mais aucune conclusion ne se fit avant l'été 1750, rendant ces négociations des plus difficiles pour tous ceux impliqués, particulièrement les captifs en attente de connaître leur sort.

Au mois d'août 1748, de la Galissonnière exigea que tous les captifs canadiens, français et amérindiens alliés à la Nouvelle-France présents dans les colonies britanniques, soient retournés sans délai dans la colonie française. En plus de ceux gardés dans les prisons anglaises, il demanda que tous les Canadiens et Français qui furent capturés par les Amérindiens alliés à la couronne britannique soient immédiatement rachetés par les gouverneurs anglais et retournés en Nouvelle-France. Par contre, de son côté, de la Galissonnière refusa catégoriquement de libérer les Amérindiens détenus dans les prisons de Québec, car ils étaient considérés par ce dernier comme sujets de la Grande-Bretagne³³². Le gouverneur de New York, George Clinton, fut un des premiers à répondre aux demandes du gouverneur français, mais il ne donna pas la réponse attendue. En effet, le gouverneur Clinton affirma que dès qu'il avait reçu

³³¹ Lettre de La Galissonnière au ministre, 5 octobre 1748, ANC, MG1 C11A, vol. 91, fol. 143-4v; Etienne Taillemite, « Roland-Michel Barrin de la Galissonnière », *DBC*, volume III. de la Galissonnière fut nommé, contre son gré, gouverneur général intérimaire de la Nouvelle-France en 1747, après que Beauharnois eut été relevé de ses fonctions. Le gouverneur choisi par Versailles, Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, avait été capturé lors de sa traversée de la France à la Nouvelle-France. Barrin de la Galissonnière fut le candidat choisi pour le poste de gouverneur de la colonie, qu'il occupa jusqu'à l'été 1749.

³³² Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 353v.

la nouvelle de la suspension des hostilités, il avait fait aussitôt renvoyer entre trois et quatre cents captifs canadiens et français et que leur transport était aux frais de la colonie de New York. Il admit tout de même que seuls les captifs qui vivaient chez les Amérindiens alliés à la Grande-Bretagne n'avaient pas été retournés. Le gouverneur attribua cette situation à l'attitude déplaisante du gouverneur de la Galissonnière, qui refusait de racheter tous les captifs anglais des alliés amérindiens de la Nouvelle-France³³³. Le gouverneur Clinton affirma au gouverneur français que les Amérindiens des Cinq Nations n'étaient pas considérés comme des sujets de la couronne britannique, contrairement à ce que les articles du Traité d'Utrecht de 1713 mentionnaient, et que la copie du traité que de la Galissonnière possédait était en vérité fautive. Il nia que les Iroquois étaient des sujets britanniques et Clinton interrogea les motifs de de la Galissonnière quant à sa décision de garder ces derniers dans les prisons de Québec. Pourtant, de la Galissonnière avait reçu auparavant une lettre démontrant que Clinton traitait effectivement les Amérindiens des Cinq Nations comme des sujets du roi d'Angleterre³³⁴.

Les discussions s'envenimèrent rapidement par la suite. Devant le refus de de la Galissonnière d'admettre que les membres des Cinq Nations ne jouissaient pas du statut de sujet britannique, le gouverneur Clinton fit une contre-proposition au gouverneur de

³³³ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 354.

³³⁴ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 354. Il est intéressant de noter la contradiction dans les propos de Clinton. D'une part, il affirmait que les Cinq Nations n'étaient pas des sujets britanniques, mais d'autre part, il utilisait leur captivité à Québec dans les discussions pour l'échange de captifs britanniques.

la Nouvelle-France. Il proposa de renvoyer quelques captifs canadiens et français dans la colonie française, avec la promesse de transporter tous ceux qui resteraient derrière dans un futur proche, et qu'en retour, de la Galissonière s'engageait à libérer tous les Amérindiens qui se trouvaient en terre française, ou du moins, quelques uns afin d'effectuer un échange juste. Ces captifs canadiens et français étaient, selon Clinton, entre les mains des Amérindiens dans la colonie de New York, et proposa donc, afin de faciliter le rachat des captifs, d'inclure le colonel William Johnson d'Albany, puisque ce dernier possédait une expérience inestimable dans les relations avec les Amérindiens autour du village. Johnson pourrait ainsi être utile afin de convaincre les Amérindiens de relâcher leurs captifs³³⁵. Si l'aide de Johnson s'avéra positive et que les Amérindiens acceptèrent de relâcher leurs « esclaves », Clinton s'engagea à envoyer tous les captifs, canadiens et français, à Montréal, en autant que de la Galissonière laisse les Amérindiens en prison à Québec retourner dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre³³⁶.

William Johnson réussit à convaincre les Amérindiens de relâcher douze Canadiens et Français qu'ils gardaient comme esclaves. Pourtant, ces douze personnes ne représentèrent pas le nombre total de captifs parmi les Amérindiens alliés aux colonies britanniques. Selon Johnson, un nombre restreint refusa de quitter. La réponse de de la Galissonière fut sans équivoque : si seulement douze captifs canadiens et

³³⁵ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 354; Julian Gwyn, « Sir William Johnson », *DBC*, volume IV.

³³⁶ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 354v.

français étaient retournés en Nouvelle-France, le même nombre de captifs, anglais ou amérindiens, seraient envoyés dans les colonies britanniques. Il réitéra que tant que des personnes de sa colonie se trouvaient en territoire anglais, aucun Amérindien considéré comme étant un sujet de la Grande Bretagne ne seraient relâchés des prisons de Québec³³⁷. La réponse du gouverneur Clinton fut immédiate : il était furieux que de la Galissonnière ne voulut pas relâcher tous les captifs britanniques et amérindiens en territoire français. Il accusa de la Galissonnière de ne pas respecter la fin des hostilités et d'ignorer volontairement les événements en Europe. Clinton attaqua davantage le gouverneur français, dénonçant l'insulte que celui-ci faisait délibérément au roi d'Angleterre en gardant les captifs après la cessation des combats, que le gouverneur Clinton considéra désormais comme des otages anglais en Nouvelle-France³³⁸.

Au mois d'avril 1749, la situation n'était pas encore résolue et chaque partie accusa l'autre de ne pas respecter les termes de la paix concernant les captifs saisis durant la guerre, et d'avoir des motifs peu enviables dans leurs prises de décision. En septembre 1749, devant l'impasse diplomatique qui risquait de faire éclater de nouveaux combats entre les colonies, Clinton envoya deux officiers britanniques à Québec, accompagnés de six captifs canadiens qui avaient été rachetés des Amérindiens. Le gouverneur Clinton insista qu'en échange de ces six hommes, tous les Britanniques et Amérindiens en captivité dans la prison de Québec ou chez les Amérindiens alliés à la France soient immédiatement relâchés. Il répéta qu'aucun captif en provenance de la

³³⁷ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 356v, 357.

³³⁸ Extrait des lettres relatives au renvoi (échange) des prisonniers de guerre dans la Nouvelle York (New York), à Canada et autres lieux, 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 358

Nouvelle-France ne se trouvait en territoire anglais, que tous les Canadiens, Français et Amérindiens avaient été renvoyés dans la colonie française. Le gouverneur Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, qui avait remplacé de la Galissonnière quelques mois auparavant, contesta ces affirmations de Clinton, déclarant avoir reçu l'assurance des Abénakis que les gouverneurs de New York et du Massachusetts retenaient toujours au moins vingt-cinq captifs Abénakis. Devant l'insistance de Clinton qu'aucun Canadien, Français ou Amérindien n'était en territoire anglais, Jonquière lui demanda, à la lumière de ce que ses alliés abénakis lui avaient confirmé, de continuer ses recherches pour localiser ces individus. Afin de s'assurer de l'honnêteté de Clinton au cas où il affirmerait que ses recherches s'étaient montrées infructueuses, Jonquière envoya un dénommé Launiers, un Canadien parlant la langue des Abénakis, pour aider le gouverneur de New York dans sa quête³³⁹.

Alors que les problèmes continuaient entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques, Versailles prit connaissance de ce qui se passait en Amérique du Nord. Lorsque le roi de France et l'ambassadeur britannique à Versailles reçurent la nouvelle en septembre 1749 que les tensions entre la colonie française et celles de l'Angleterre ne faisaient qu'augmenter et que l'animosité avait été créée par des échanges de captifs, ils décidèrent d'impliquer les couronnes française et britannique. Pour l'ambassadeur anglais, des ordres provenant directement d'Angleterre et de la France seraient en

³³⁹ Lettre de La Jonquière au ministre, 9 octobre 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 93, fol. 183v, 184v, 185.

mesure de régler les différends et d'arriver à une conclusion à l'amiable et satisfaisante pour les deux parties³⁴⁰.

Lorsque les directives provenant de Londres et de Versailles atteignirent l'Amérique à l'été 1750, les gouverneurs anglais des colonies impliquées prirent des décisions en conséquence des ordres du roi de la Grande-Bretagne et renvoyèrent en Nouvelle-France, au mois de juin 1750, tous les captifs encore sur leur territoire³⁴¹. De son côté, le gouverneur Jonquière, dès la réception des ordres de Louis XV, pria les missionnaires dans les différentes réserves de la Nouvelle-France de convaincre les Amérindiens de laisser partir tous les captifs britanniques qui vivaient parmi eux. Il promit également à un dénommé Stoddard, l'émissaire envoyé par le gouverneur Clinton pour procéder à l'échange des captifs, que tous les sujets britanniques incarcérés dans la prison de Québec lui seraient remis³⁴². Pourtant, malgré les bonnes intentions de Jonquière de remettre tous les captifs anglais, certains qui vivaient avec les Amérindiens domiciliés du Sault-Saint-Louis ne voulurent pas retourner en Nouvelle-Angleterre, dont Philip Philips, Simon Fort et Thomas Velmer. Ces derniers avaient été adoptés et avaient abjuré la religion protestante. Afin d'éviter d'autres conflits diplomatiques qui avaient le potentiel de s'éterniser de nouveau, le gouverneur Jonquière força un de ces captifs à retourner avec Stoddard, imitant ainsi le geste qu'avait posé le gouverneur

³⁴⁰ Lettre de Puy sieux au ministre Rouillé, 10 septembre 1749, ANC, MG1 C11A, vol. 96, fol. 349.

³⁴¹ Lettre de La Jonquière au ministre rendant compte des négociations avec les autorités coloniales britanniques pour l'échange de prisonniers, 16 juillet 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 143.

³⁴² Lettre de La Jonquière au ministre rendant compte des négociations avec les autorités coloniales britanniques pour l'échange de prisonniers, 16 juillet 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 143.

Frontenac plus de cinquante ans auparavant³⁴³. Le gouverneur Jonquière accorda la permission à Luc de la Corne, officier des troupes régulières au Canada, de garder l'esclave noir capturé lors d'un raid de de la Corne au début de l'année 1750. Cet esclave, Samuel Freeman, fut l'exception à la promesse de Jonquière de relâcher tous les captifs. Pour le gouverneur français, un esclave demeurait un esclave, sans égard à l'allégeance de son maître. Il promit une compensation financière, mais refusa de retourner cet individu³⁴⁴.

Lorsque l'émissaire anglais quitta Québec le 28 juin 1750, accompagné de dix captifs britanniques, Jonquière affirma que tous les sujets du roi d'Angleterre avaient été libérés et retournés dans les colonies anglaises³⁴⁵. Ainsi, deux années après la fin de la Guerre de la Succession d'Autriche et le début des négociations entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques concernant la libération des captifs, la conclusion fut acceptée par tous. Les captifs furent donc, entre 1748 et 1750, au centre des pourparlers entre de la Galissonnière, Jonquière, Clinton et Shirley.

³⁴³ Lettre de La Jonquière au ministre rendant compte des négociations avec les autorités coloniales britanniques pour l'échange de prisonniers, 16 juillet 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 144; Procès-verbal au sujet de trois prisonniers anglais, 25 juin 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 96, fol. 334-v; Copie d'une lettre écrite à La Jonquière par Alexandre Dagneau Douville, commandant au Sault-Saint-Louis, 27 juin 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 96, fol. 337-v. Frontenac, comme nous l'avons décrit dans notre premier chapitre, força les enfants de moins de quatorze ans à retourner en Nouvelle-Angleterre contre leur gré.

³⁴⁴ Lettre de La Jonquière au ministre rendant compte des négociations avec les autorités coloniales britanniques pour l'échange de prisonniers, 16 juillet 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 144v; Procès-verbal de la remise de prisonniers à Stoddert, 26 juin 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, 159v; Marcel Trudel, *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, Lasalle, Hurtubise, 1990, p. 100.

³⁴⁵ Lettre de La Jonquière au ministre rendant compte des négociations avec les autorités coloniales britanniques pour l'échange de prisonniers, 16 juillet 1750, ANC, MG1 C11A, vol. 95, fol. 145-v.

CONCLUSION

La Guerre de Sept Ans représenta la dernière guerre en Amérique où des sujets de la couronne britannique se retrouvèrent en captivité en territoire français. En effet, ce conflit qui débuta en 1754 dans la Vallée de l'Ohio et qui prit fin avec la chute de Montréal en septembre 1760, symbolisa la fin de l'empire français en Amérique du Nord³⁴⁶. Après la chute de Québec en 1759 et de Montréal en 1760, le territoire de la Nouvelle-France devint la propriété de la Grande-Bretagne, ce qui fut conclu définitivement en 1763 par la signature du Traité de Paris. La présence britannique après 1760 changea donc la dynamique concernant les captifs : les soldats et les civils britanniques qui se trouvaient en captivité en Nouvelle-France, furent immédiatement libérés, sans condition.

Toutefois, entre 1754 et 1760, la capture de sujets britanniques par les Amérindiens alliés à la France, les miliciens canadiens et les soldats français se fit avec

³⁴⁶ Pour la première fois, les colonies en Amérique du Nord furent responsables d'une guerre européenne. La Guerre de Sept Ans, qui débuta officiellement en Europe en 1756 et qui prit fin en 1763, fut en conséquence des troubles entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques. Après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle, la région à l'ouest des Appalaches fut le théâtre de plusieurs affrontements entre les forces canadiennes et britanniques, pour des raisons territoriales et économiques. Lorsque Joseph Coulon de Villiers de Jumonville fut tué par les troupes de George Washington en 1754, Londres et Versailles envoyèrent des renforts en Amérique. La situation dégénéra rapidement entre les deux métropoles européennes après 1754 et au mois de mai 1756, la France et l'Angleterre se retrouvèrent de nouveau dans un conflit armé. Sur la chronologie des événements qui menèrent à l'assassinat de Jumonville, ainsi que les conséquences de cette action, voir, entre autres, Fred Anderson, *The Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, New York, Vintage Books, 2001, p. 5-132

la même intensité que durant les trois premières guerres intercoloniales³⁴⁷. Par exemple, Robert Stobo et Jacob Van Braam, soldats du régiment commandé par George Washington, furent incarcérés dans la prison royale de Québec³⁴⁸. Le cas de Susanna Johnson est un exemple d'une captive civile qui fut saisie par les Amérindiens. Cette dernière, capturée en 1754, passa trois années au milieu d'une tribu amérindienne, mais se retrouva dans la prison de Québec en 1757, lorsqu'elle fut rachetée par les autorités coloniales françaises³⁴⁹. L'incarcération des captifs britanniques se fit donc également durant la Guerre de Sept Ans, continuant ainsi ce qui avait été amorcé durant la Guerre de la Succession d'Autriche. Cette période contrastait déjà grandement avec les guerres précédentes, ce que nous avons démontré dans le cadre de notre recherche.

Les captifs anglais de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et de la Guerre de la Succession d'Espagne, furent capturés dans les villages britanniques près des frontières séparant la Nouvelle-France et les colonies britanniques. Les assauts contre ces villages furent organisés par les autorités coloniales françaises et inclurent les Amérindiens alliés à la France. Pour les femmes, hommes et enfants qui survécurent à ces attaques surprises, la longue marche vers la Nouvelle-France fut parfois mortelle. Les conditions

³⁴⁷ Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1690-1697), Guerre de la Succession d'Espagne (1702-1713), Guerre de la Succession d'Autriche (1744-1748).

³⁴⁸ L'histoire de Stobo and Van Braam diffère des autres récits de captifs, puisqu'en plus d'être considérés comme des prisonniers de guerre, les deux hommes furent accusés de trahison, lorsqu'un schéma du fort Duquesne, signé par Stobo, fut retrouvé en possession d'un Amérindien sympathique à la couronne britannique. Stobo and Van Braam furent traduits en justice, mais furent tous les deux acquittés. À ce sujet, voir *Les rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975* (RAPQ), Québec, Les Publications du Québec, Tome 3, p.302s ; Robert Stobo, *Memoirs of Major Robert Stobo of the Virginia Regiment*, Pittsburgh, J.S. Davidson, 1854, 52 pages.

³⁴⁹ Susanna Johnson, *A narrative of the captivity of Mrs. Johnson: containing an account of her sufferings during four years with the Indians and French*, New York, [s.é.], 1841, 111 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 35424).

climatiques, surtout en hiver, eurent raison des captifs dont l'état physique ne pouvait supporter les difficultés rencontrées. Alors que certains Britanniques décédèrent de causes naturelles, quelques uns furent tués par les Amérindiens qui les accompagnaient. Ces personnes, surtout des femmes et des enfants en très bas âge, gênaient le retrait de l'expédition militaire et furent éliminés.

Pour ceux qui survécurent, deux destins étaient possible à leur arrivée en territoire français. Certains furent amenés directement dans les villages amérindiens pour y vivre, alors que d'autres furent achetés par des Canadiens. Les Britanniques amenés chez les Amérindiens connurent des sorts différents, soit l'adoption par un des membres de la tribu, soit un séjour en tant qu'esclave. Eunice Williams, capturée durant la Guerre de la Succession d'Espagne, s'assimila rapidement à la culture amérindienne de la mission de Sault-Saint-Louis, où elle passa le reste de ces jours. A l'opposé, son frère Stephen, devint l'esclave de l'Abénakis qui l'avait capturé.

Les captifs anglais qui demeurèrent en territoire français furent achetés par des familles canadiennes et des institutions religieuses. Ce marché représenta une activité économique lucrative pour les Amérindiens, puisque chaque captif valait vingt livres et chaque captive valait dix livres. En plus de recevoir une compensation monétaire, des produits, comme des chemises ou des munitions, faisaient également parti de ces échanges. Il fut donc dans l'intérêt de ces Autochtones de ramener les captifs vivants. En plus des familles de la Nouvelle-France, la Congrégation de Notre-Dame de Montréal et les Ursulines de Québec, par exemple, furent aussi actives dans l'achat de captifs durant les deux premières guerres intercoloniales. Les enfants, notamment les jeunes filles, furent les candidats idéaux pour ces institutions religieuses, puisque la possibilité de convertir ces jeunes Protestants au catholicisme était souvent plus aisée

que de tenter de convertir les adultes. L'éducation de ces enfants fut également prise en charge par les religieuses. Une fois la conversion de ces enfants achevée, quelques jeunes filles prirent la décision de prendre le voile et de dédier leur vie à leur communauté religieuse, comme ce fut le cas d'Esther Wheelwright et de Lydia Longley. D'autres, comme Esther Sayward, marièrent des Canadiens et s'établirent en permanence en Nouvelle-France.

Pour les captifs achetés par des familles canadiennes, les raisons derrière ces achats furent variées. L'absence fréquente du père, un besoin d'aide ménagère et même un besoin de main d'œuvre dans l'entreprise familiale constituèrent les conditions nécessaires pour que ces captifs puissent séjourner en Nouvelle-France, plutôt qu'au milieu des Amérindiens. Même si ces Britanniques furent en captivité dans un environnement séculier, les familles canadiennes encouragèrent fortement la conversion de ces derniers, imitant ainsi les établissements religieux de la colonie.

Des échanges de captifs furent conclus durant les années de guerre, ainsi qu'à la fin des hostilités. Habituellement, les colonies britanniques initiaient les négociations, à la demande des familles des captifs qui espéraient leur retour. Pourtant, durant les deux premières guerres intercoloniales, les captifs qui décidèrent de rester en Nouvelle-France, c'est-à-dire plus d'une centaine, représentèrent un groupe beaucoup plus large que la prédiction des autorités coloniales anglaises. Les enfants, plus spécifiquement, furent les plus réticents à retourner dans les colonies britanniques : ceux en très bas âge lors de leur capture n'avaient aucun désir de quitter la Nouvelle-France. Les négociations entre le gouverneur français et les gouverneurs britanniques, surtout à la fin de la Guerre de la Succession d'Espagne, connurent des difficultés concernant ces Britanniques qui choisirent de demeurer en territoire français. Dans certains cas, afin

d'apaiser les tensions, le gouverneur de la Nouvelle-France obligea un nombre restreint de captifs à retourner dans les colonies anglaises. Par exemple, en 1698, Frontenac ordonna le départ de tous les enfants de moins de douze ans.

Notre recherche nous permet donc de conclure que durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et de la Guerre de la Succession d'Espagne, les Britanniques en captivité en Nouvelle-France furent généralement bien traités par les habitants et les autorités de la colonie. Ces deux guerres nous permettent d'analyser en partie les relations entre la société coloniale et les minorités, représentées dans notre travail par les captifs anglais. Même si la totalité des Britanniques ne demeurèrent pas en Nouvelle-France à la fin des hostilités, le nombre de ceux qui restèrent, c'est-à-dire plus de 20% de tous les Britanniques capturés durant ces deux conflits, fut assez important pour conclure que la capacité d'assimilation des groupes minoritaires par la société de la Nouvelle-France était considérable.

Par contre, comme le démontre notre recherche, un changement important se produisit lorsque la Guerre de la Succession d'Autriche débuta en 1744. Alors qu'au début du XVIIIe siècle, les captifs étaient encouragés à s'intégrer dans la société, ce ne fut pas le cas pour les ceux de cette guerre. Alors que les méthodes de capture étaient semblables à la période précédente, le traitement de ces personnes fut considérablement différent, s'inscrivant ainsi dans le courant idéologique européen concernant le droit de la guerre. La levée des chevelures, utilisée de manière sporadique avant 1744, connut une recrudescence durant la période 1744-1748. Le nombre des chevelures augmenta considérablement durant ces années de guerre, à un point tel qu'en 1747, il était plus probable pour un Britannique de se faire tuer pour sa chevelure que de se retrouver en Nouvelle-France.

Pour les captifs qui se retrouvèrent en Nouvelle-France entre 1744 et 1748, la compassion qui avait poussé plusieurs familles à acheter des captifs dans les guerres précédentes ne fut pas un facteur durant cette période. Malgré le fait que certaines familles canadiennes déboursèrent une somme d'argent afin d'acheter les droits sur des captifs, ces derniers ne furent pas encouragés à se convertir et à s'établir en Nouvelle-France. En effet, dès son achat, le captif était envoyé dans les prisons de Québec, alors que la famille recevait une compensation monétaire pour la perte de ce captif. Cette situation présente une facette du système de prison en Nouvelle-France. Puisque les prisons de la colonie servaient généralement de méthode temporaire pour la garde de personnes accusées de crimes, dans l'attente de leur procès, l'emprisonnement à long terme n'était pas une occurrence habituelle. Pourtant, des Britanniques, comme Nehemiah How, passèrent leur captivité à l'intérieur des murs des prisons de Québec. Près de 30% y laissèrent leur vie.

Les conditions insalubres auxquelles furent exposés captifs de la Guerre de la Succession d'Autriche, ainsi que le manque d'encadrement, peuvent en partie expliquer les raisons du nombre très petit de captifs qui optèrent de s'établir en Nouvelle-France à travers la période. La majorité des Britanniques en captivité, représentée par une proportion imposante d'hommes, retournèrent dans les colonies anglaises lors d'échanges durant les années de guerre, ainsi qu'à la fin des hostilités.

Les négociations pour un échange général de captifs à la fin de la Guerre de la Succession d'Autriche furent beaucoup plus ardues que durant les deux guerres précédentes. En effet, les gouverneurs impliqués durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, malgré quelques difficultés, arrivèrent rapidement à une solution. À la fin de la Guerre de la Succession d'Espagne, les ordres en provenance de Londres et

Versailles accélèrent le processus du retour des captifs. Par contre, lorsque la Guerre de la Succession d'Autriche prit fin, les deux partis s'accusèrent mutuellement d'être malhonnête quant au nombre de captifs présents sur chaque territoire. La situation fut si précaire que les autorités européennes furent obligées d'intervenir. Lorsqu'un consensus fut atteint, les captifs britanniques désirant quitter le territoire français reçurent la permission de retourner dans les colonies anglaises.

La place du captif britannique durant les guerres intercoloniales a souvent été passée sous silence dans les études portant sur la Nouvelle-France. Pourtant, d'après nos recherches, ces personnes ont joué un rôle durant la période étudiée. La descendance des mariages de plusieurs captifs avec des habitants de la Nouvelle-France, aidant au peuplement de la colonie, peut être toujours retracée de nos jours. Les institutions religieuses, comme les Ursulines et la Congrégation Notre-Dame, furent touchées par les jeunes filles qui prirent le voile après leur conversion au catholicisme. Enfin, la correspondance officielle nous permet de constater à quel point les captifs représentèrent un point central des négociations entre le gouverneur de la Nouvelle-France et ses homologues britanniques. Nous espérons, par notre travail, avoir réussi à mettre en lumière ces personnes souvent oubliées lors des discussions sur la société coloniale française des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi qu'à inciter des études supplémentaires sur le sujet.

ANNEXE 1*

Liste des captifs de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg

Adams	Mercy	Dicker	Jean-Louis	Haynes	Mary
Alcock	Elizabeth	Drew	Thomas	Haynes	Jonathan
Alden	John Jr.	Drew	Tamsen	Haynes	Thomas
Alexander	James	Dummer	enfant	Heard	Hannah
Atkinson	Theodore	Dummer	Lydia	Hobart	Gershom
Aubé	André	Dunkin	Hannah	Holden	Stephen
Austin	Mary	Dunn	Mary	Holden	John
Baker	Thomas	Dustin	Hannah	Holden	Stephen Jr.
Bane	Joseph	Edgerly	Joseph	Howe	Elizabeth
Barnard	Mme	Edgerly	Elizabeth	Hudson	Elizabeth
Barnes	Elizabeth	Edgerly	Susanna	Hudson	Joanna
Belding	Esther	Edgerly	Thomas	Hurtado	Elizabeth
Belding	Daniel	Edmunds	Margareth	Hussey	James
Belding	Nathaniel	Edmunds	Jean-Baptiste	Hutchins	Benjamin
Benelis	Madeleine	Emerson	Mary	Hutchins	Samuel
Benelis		Emerson	Judah	Hutchins	Jonathan
Bonts	Stephen	Fairbanks	Mary	Janse	Arnout
Brackett	Abigail	Ferguson	Sarah	Jenkins	Ann
Brackett	Keziah	Ferguson	Abigail	Jenkins	Azariah
Brackett	Anthony	Ferguson	Mary	Jenkins	enfant
Bradley	Daniel	Frost	Mary	Jenkins	enfant
Bragdon	Sara	Frost	Enfant	Kerklass	Peter
Burt	David	Frost	Enfant	Key	Abigail
Catter	Mary	Frost	Nathaniel	Key	John
Cauchon	Marie	Frost	Nicholas	Key	John Jr.
Clark	Martha	Fry	Joseph	Key	James
Clark	Elizabeth	Gill	Samuel	Kimball	Abigail
Clark	Isaac	Gillet	John	Ladd	Daniel
Clark	Rebecca	Giness	Jean-Baptiste	Lahey	John
Clark	Elizabeth	Glasher	Mary	Langlais	Jean
Cod	Philip	Goodrich	John	Léveillé	René
Cooper	Mary	Goodwin	Mehitable	Levistone	Sarah
Corn	Arnout	Goodwin	Thomas	Lezard	Claude
Davis	Sarah	Grant	Martha	Lezard	Hannah
Davis	Mary Ann	Gray	George	Longley	Lydia
Davis	Sarah	Groot	Simon	Longley	John
Davis	Sylvanus	Groot	Abraham	Longley	Betty
de la Providence	Louise-Angélique	Groot	Phillip	Lord	Anne
Dean	Enfant	Groot	Dyrck	Marks	Joseph
Dean	Mme	Groot	Claas	Miberry	Dorothy
Denbow	Peter	Gueret	Anne	Mills	Martha
Derry	John	Hammond	Joseph	Moore	William
Derry	Deliverance	Haynes	Jonathan	Moore	Mary
Derry	John	Haynes	Joseph	Morrell	Peter

Moulton	Jeremiah	Short	Enfant	Young	Rowland
Moulton	Joseph	Short	Enfant		
Moulton	Abel	Short	Enfant		
Nason	Richard	Short	Enfant		
Nason	Sarah	Skait	Enfant		
Neal	Amy	Smith	John		
Neff	Mary	Smith	Martin		
Nelson	John	Smith	Nicholas		
Oakman	Tobias	Smith	Mme		
Oicbac	Jean-Baptiste	Swarton	Mary		
Omos	Augustin	Swarton	Jasper		
Otis	Mme	Swarton	Hannah		
Ouglie	Marie-Madeleine	Swarton	John		
Paine	Bethia	Swarton	Samuel		
Paine	Samuel	Switts	Enfant		
Parker	Mehitable	Switts	Isaac		
Parker	Phinehas	Teller	Johannes		
Parker	William	Teller	Servant		
Parker	Mary	Toothaker	Margaret		
Parsons	John	Tozier	Elizabeth		
Parsons	Mercy	Tozier	Richard		
Parsons	Ruth	Trafton	Charles		
Pawling	Matthew	Tucker	John		
Plaisted	Abigail	Tucker	Francis		
Plaisted	William	Tyng	Edward		
Plaisted	Mary	Van Brakel	Stephan		
Price	Joseph	Van de Bogart	Claes		
Purmurent	Lawrence	Van Ditmars	Servant		
Rand	Samuel	Vanebs	Jan Baptist		
Rand	Remembrance	Vedder	Albert		
Rand	Jean-Baptiste	Vedder	Johannes		
Read	Mme	Vrooman	Barent		
Read	John	Vrooman	Servant		
Ricker	Judith	Wannannemim	Jeanne		
Rogers	Daniel	Watson	Joseph		
Rogers	Marcy	Watson	Hannah		
Rogers	Robert	Webb	John		
Roper	Ephraim Jr	Wells	Luke		
Ross	James	Wemps	John		
Rouse	Thomasin	Wemps	Servant		
Rugg	Hannah	Wemps	Servant		
Sayward	Esther	Wheeler	Tabitha		
Sayward	Mary	White	Ann		
Senter	Samuel	Whitticer	Abraham		
Shed	Zechariah	Windler	Marie-Anne		
Shepley	John	Wood	Susannah		
Short	Mercy	Wroman	Bavent		
Short	Richard	Wroman	Wouter		
Short	Enfant	York	John		

Liste des captifs de la Guerre de la Succession d'Espagne

Adams	Catherine	Catlin	John	Gilman	Andrew
Adams	James	Catlin	Ruth	Gilman	Jacob
Alexander	Enfant	Clesson	Joseph	Gilman	Jeremiah
Alexander	Joseph	Cole	Deborah	Greenhill	Joseph
Alexander	Mary	Cole	Sarah	Hall	Edward
Allen	Marie-Françoise	Cole	Sarah	Hammons	Patience
Allen	Sarah	Corse	Elizabeth	Harmon	Johnson
Allis	Mary	Corse	Elizabeth	Harris	Mary
Alwin	William	Crowfoot	Daniel	Hastings	Samuel
Arms	John	Cummings	Stephen	Hawks	Elizabeth
Avery	Daniel	Davis	Helen	Hickson	Jacob
Baker	Thomas	Denyo	Abigail	Hill	Abiah
Barett	Jonathan	Dickenson	Sarah	Hill	Ebenezer
Bartlett	Joseph	Dolloff	Abigail	Hill	Elizabeth
Batson	Anne	Dolloff	Margaret	Hill	Enfant
Batson	John	Dolloff	Sarah	Hill	Enfant
Batson	Marie-Marguerite	Drew	Lydia	Hill	Enfant
Beaman	Hannah	Dubois	Christophe	Hill	Samuel
Beaman	Servante	Dupont	Marguerite	Hilton	Dudley
Beaman	Simon	Durell	Benjamin	Hinsdale	Mary
Beccraft	Thomas	Durell	Mme	Hinsdale	Mehuman
Belding	Hepzibah	Durell	Philip	Hovey	James
Benythen	Samuel	Durell	Rachel	Hoyt	Abigail
Bickford	Deborah	Durell	Susan	Hoyt	Abigail
Bigelow	John	Eastman	Hannah	Hoyt	Benjamin
Bradley	Hannah	Eastman	Joseph	Hoyt	David
Bragdon	Abiall	Enoch	Eliot	Hoyt	Ebenezer
Bridgman	John	Eustache	Marie-Anne	Hoyt	Jonathan
Bronson	Marie-Charlotte	Farsnworth	Mathias	Hoyt	Sarah
Brooks	Mary	Field	John	Huggins	Margaret
Brooks	Mary	Field	Marguerite	Hull	Elizabeth
Brooks	Nathaniel	Field	Mary	Huntoon	Philip
Brooks	William	Field	Mary	Hurst	Benjamin
Brown	Abigail	Fisk	Daniel	Hurst	Ebenezer
Burt	Benjamin	Fletcher	Pendleton	Hurst	Elizabeth
Burt	John	Fletcher	Pendleton Jr	Hurst	Hannah
Burt	Sarah	Frary	Mary	Hurst	Sarah
Butterfield	Samuel	French	Abigail	Hurst	Sarah
Carter	Ebenezer	French	Freedom	Hurst	Thomas
Carter	Hannah	French	Martha	Hutchins	Enoch
Carter	Hannah	French	Mary	Hutchins	Hopewell
Carter	John	French	Mary	Hutchins	Thomas
Carter	Mara	French	Thomas	Hutchins	William
Carter	Mercy	French	Thomas	Ingersoll	Esther
Carter	Samuel	Fry	Richard	Jeryan	Dorothy
Cass	Abigail	Galucia	Daniel	Jones	Esther

Jones	Jean-Baptiste	Petty	Sarah	Stebbins	Abigail
Jordan	Dominicus Jr	Philips	Joseph	Stebbins	Dorothy
Jordan	Elizabeth	Pilsbury	Jacob	Stebbins	Ebenezer
Jordan	Gabriel	Pomroy	Esther	Stebbins	John
Jordan	Hannah	Pomroy	Joshua	Stebbins	John Jr.
Jordan	Jeremiah	Pomroy	Lydia	Stebbins	Joseph
Jordan	Mary Ann	Price	Elizabeth	Stebbins	Samuel
Jordan	Nathanial	Price	Samuel	Stebbins	Thankful
Jordan	Samuel	Prowt	Barnes	Stevens	Samuel
Jordan		Quimby	Benjamin	Storer	Mary
Jordan		Randell	Sarah	Storer	Priscilla
Kellogg	Joanna	Rice	Adonijah	Storer	Rachel
Kellogg	Joseph	Rice	Asher	Stover	Joseph
Kellogg	Martin	Rice	Silas	Strong	Samuel
Kellogg	Martin Jr	Rice	Timothy	Tarbell	John
Kellogg	Rebecca	Richards	Jemima	Tarbell	Sarah
Leyter	James	Richet	Louis	Tarbell	Zechariah
L'Homor	John	Ricker	Noah	Taylor	Rebecca
Littlefield	Aaron	Ricor	John	Taylor	William
Littlefield	Joséphine	Rising	Josiah	Tibbetts	Nathanial
Littlefield	Josiah	Russell	Thomas	Tucker	Hugh
Littlefield	Ruth	Sandford	William	Turbot	Abigail
Lomax	Elizabeth	Sawyer	Elias	Vertefeuille	Jean-François
Longpré	William	Sawyer	Thomas	Wallis	Elizabeth
Lougee	John	Sayer	Mary	Ward	Elisha
Loveitt	Enfant	Scammon	Elizabeth	Warner	Ebenezer
Loveitt	Enfant	Scammon	Humphrey	Warner	Sarah
Loveitt	Enfant	Scammon	Humphrey Jr	Warner	Waitstill
Loveitt	Enfant	Scammon	Samuel	Weber	Barsheba
Loveitt	Mme	Seager	Henry	Weber	Elizabeth
Loveitt	Thomas	Searls	Elisha	Weber	Jean-Baptiste
Lucas	William	Searls	Marie-Madeleine	Weber	Joseph
Marsh	John	Sergeant	Daniel	Wedgwood	John
Mattoon	Philip	Sergeant	John	Wheelwright	Esther
Mattoon	Sarah	Sergeant	Martha	Wheelwright	Hannah
Mighell	Samuel	Sergeant	Mary	Whiting	Samuel
Moody	William	Sergeant	Mary	Williams	Esther
Muzzey	Benjamin	Sergeant	Thomas	Williams	Eunice
Nims	Abigail	Sergeants		Williams	Eunice
Nims	Ebenezer	Sergeants		Williams	Frank (esclave)
Nims	John	Servant		Williams	John
Nims	Mehitable	Shapley	Nicholas	Williams	Samuel
Oakman	Abigail	Sheldon	Ebenezer	Williams	Stephen
Odiorne	Mary	Sheldon	Hannah	Williams	Warham
Ordway	Joanna	Sheldon	Mary	Williams	Zebediah
Parsons	Enfant	Sheldon	Remembrance	Wilton	John
Parsons	Hannah	Silver	Mary	Woodbury	Nicholas
Parsons	William	Slew	Leonard	Woolcot	John
Perkins	William	Sluc	Marie-Elizabeth	Wright	Judah
Petty	Joseph	Stackpole	John		

Liste des captifs de la Guerre de la Succession d'Autriche

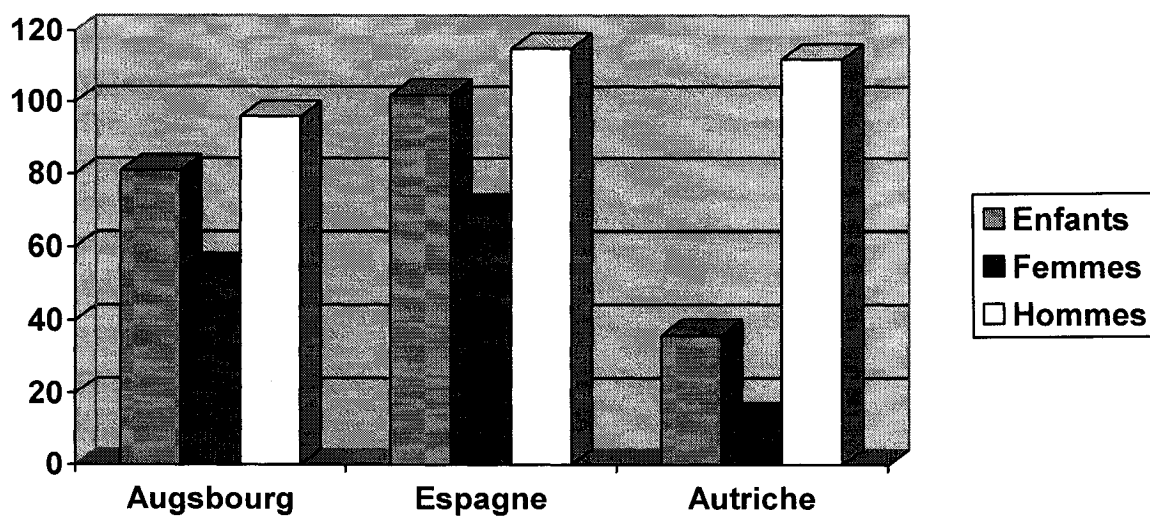
Adams	Robert	Foster	Enfant	Morrison	David
Aikings	William	Foster	Enfant	Nichols	James
Aldrich	John	Foster	Enfant	Noble	Frances
Allen	Samuel	Foster	John	Norton	John
Anderson	James	Foster	Mme Marie Joseph	Osgood	Benjamin
Anderson	Samuel	Foster	Louise	Parker	Isaac
Ans	Louis	Freeman	Samuel	Perkins	Mark
Archambault	Marie-Charlotte	Gilman	Daniel	Perry	Rebecca
Avery	Job	Goodman	Samuel	Perry	John
Bell	Joseph-René	Gordon	Pike	Pettingill	William
Bement	John	Gray	Joseph	Philbrook	John
Bennett	Richard	Hawks	John	Philips	Philip
Blake	Nathan	Henderson	John	Pitcher	Reuben
Bolton	William	Henry	John	Powers	Ephraim
Brand	Joseph	Hilton	William	Pratt	Amos
Brawshaw	John	Hitchcock	Nathanial	Price	Marie-Michel
Breatan	Guy	How	Nehemiah	Price	Marie-Louise
Bridgman	Jonathan	How	Daniel	Price	Rebecca
Broux	Anne	Huston	John	Price	Robert
Brown	Timothy	Jenhouse	Hannah	Priest	Elzear
Bryant	Sarah	Johnson	Joel	Putney	
Burbank	Samuel	Jones	Thomas	Read	Jacob
Burbank	Caleb	Jordan	Mme	Richards	John
Burbank	Jonathan	Jordan	John	Roberts	Alexander
Caveteau	Louis	Keller	Daniel	Sales	Michael
Clough	Ebenezer	Kimball	Abraham	Sartwell	Obadiah
Cloutman	Edward	Kincaid	James	Sawtelle	Jonathan
Cole	Valentin	Knights	William	Scott	Moses Jr
Collins	Enfant	Knights	Joseph	Scott	Miriam
Collins	Barthelemy	Lake	Benjamin	Scott	Moses
Cooper	Boyce	Lawrence	Jonathan	Scott	Ebenezer
Cox	Benjamin	Ledisse	Henry	Scott	Joseph
Crisson	Thomas	Lermond	John	Sergeant	John
Door	Jonathan	Lovet	Samuel	Sergeant	Daniel
Eames	Nathan	MacFarlane	Walter	Shepherd	Jacob
Edgehill	John	Maclure	Hélène	Signer	Joseph-Louise
Farmer	Daniel	Maclure	André	Simons	Benjamin
Farnsworth	Stephen	Maclure	Jeanne	Smead	Elihu
Fitch	Catharine	Maclure	Marguerite	Smead	Simon
Fitch	Paul	Maclure	Thomas	Smead	Mary
Fitch	Jacob	Maclure	John	Smead	Captivity
Fitch	Susannah	Malune	Samuel	Smead	Mary
Fitch	Susannah	McCoy	Isabella	Smead	John
Fitch	John	McCrillis		Smead	John Jr
Forbush	Phineas	McFarney	Samuel	Smead	Daniel
Fort	Simon	McNear	John	Spafford	John
Foster	Enfant	Moffett	Robert	Stephen	

Stevens	Henry
Stickney	William
Stubbs	Richard
Taintor	Benjamin
Taylor	Thomas
Thompson	Mme
Velmer	Thomas
Wahsburn	Moses
Walker	Reuben
Warren	David
Williamson	Jonathan
Wilson	William
Woodwell	Benjamin
Woodwell	Thomas
Woodwell	Mary
Woodwell	Enfant
Woodwell	Mary
Woodwell	David
Woollen	Presbury
Wyman	Matthew

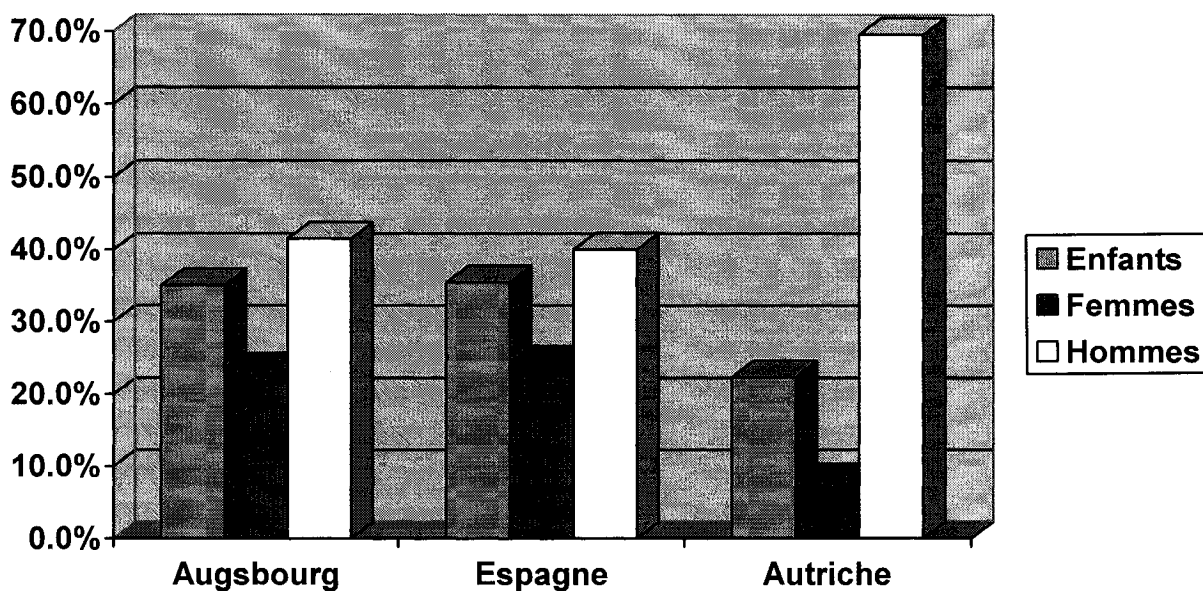
* Cette liste est évidemment incomplète. Puisque nous excluons les temps de paix et la Guerre de Sept Ans, le nombre de captifs est beaucoup plus restreint. Enfin, des captifs saisis par les Amérindiens durant les trois guerres intercoloniales n'ont pas été comptés par les autorités coloniales françaises de l'époque. Cette liste est donc basée uniquement sur les noms que l'on peut retrouver dans les archives de l'époque.

Sources : Emma Lewis Coleman, *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian wars. Volume I-II*, Portland, Southworth Press, 1926; Marcel Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France : l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1763*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, 282 pages ; Archives Nationales du Canada, MG1 - Fonds des Colonies, Série C11A, Correspondance générale

ANNEXE 2 NOMBRE DE CAPTIFS PAR CATÉGORIE



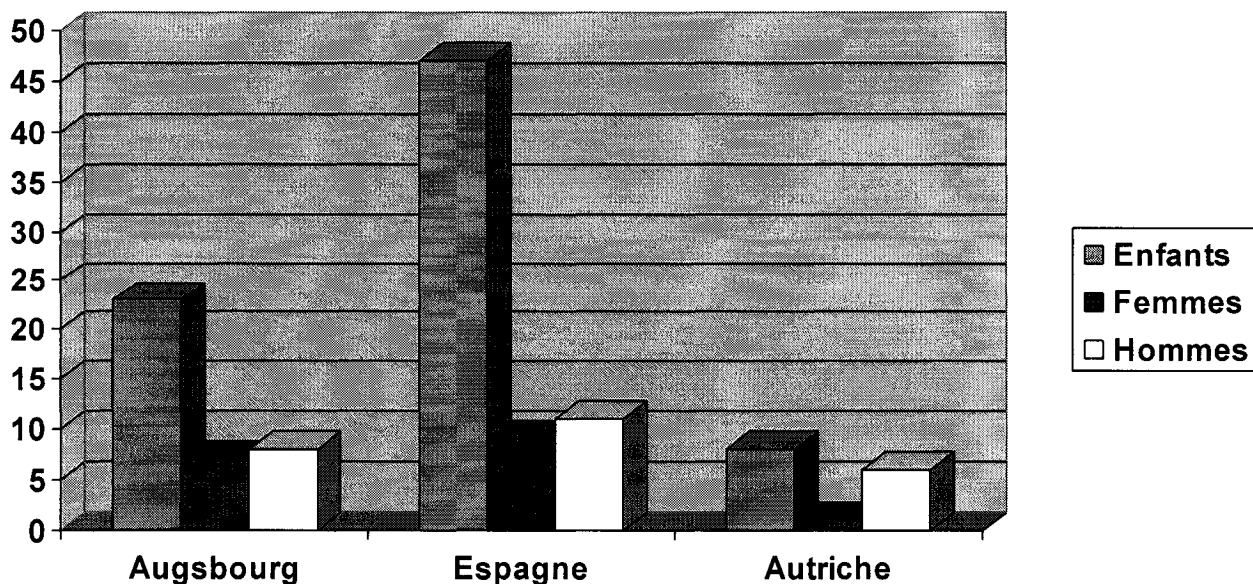
% DES CAPTIFS PAR CATÉGORIE



Les deux graphiques présentés démontrent bien le changement qui s'est produit entre la fin de la Guerre de la Succession d'Espagne et celle de la Succession d'Autriche : la proportion d'hommes est beaucoup plus élevée durant la dernière guerre. Ceci confirme le changement des tactiques de la guerre, que nous avons brièvement discuté dans notre introduction.

Sources : voir Annexe 1.

ANNEXE 3
NOMBRE DE CAPTIFS DEMEURÉS EN NOUVELLE-FRANCE

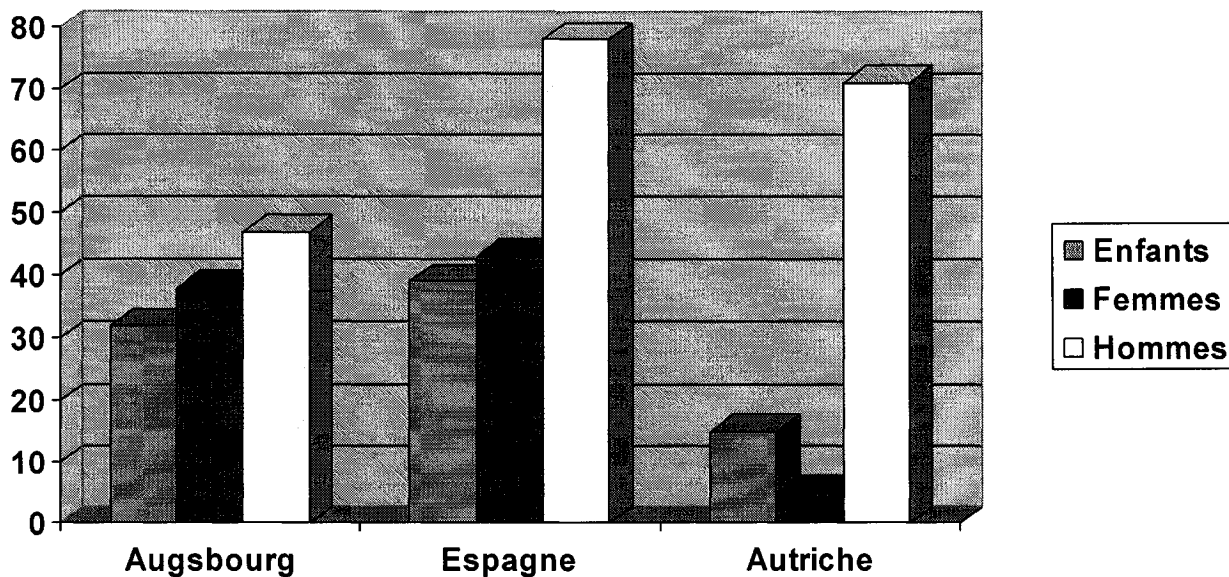


Les enfants, c'est-à-dire les individus de moins de seize ans, ont représenté la plus grande proportion de captifs qui ont opté de demeurer en Nouvelle-France après la fin des trois guerres intercoloniales. Comme le démontre le graphique, le nombre d'enfants demeurés en Nouvelle-France est largement supérieur aux femmes et hommes qui sont demeurés durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et la Guerre de la Succession d'Espagne.

Il faut également noter le nombre plus élevé d'hommes que de femmes qui sont restés dans la colonie française. L'analyse de l'âge des hommes qui sont demeurés en Nouvelle-France, d'après la liste de l'annexe 1, révèle que tous ces individus, à une ou deux exceptions près, avaient entre 16 et 18 ans. Ces jeunes hommes, avec peu de responsabilités familiales et financières dans les colonies anglaises, ont été libres de s'installer en permanence en Nouvelle-France.

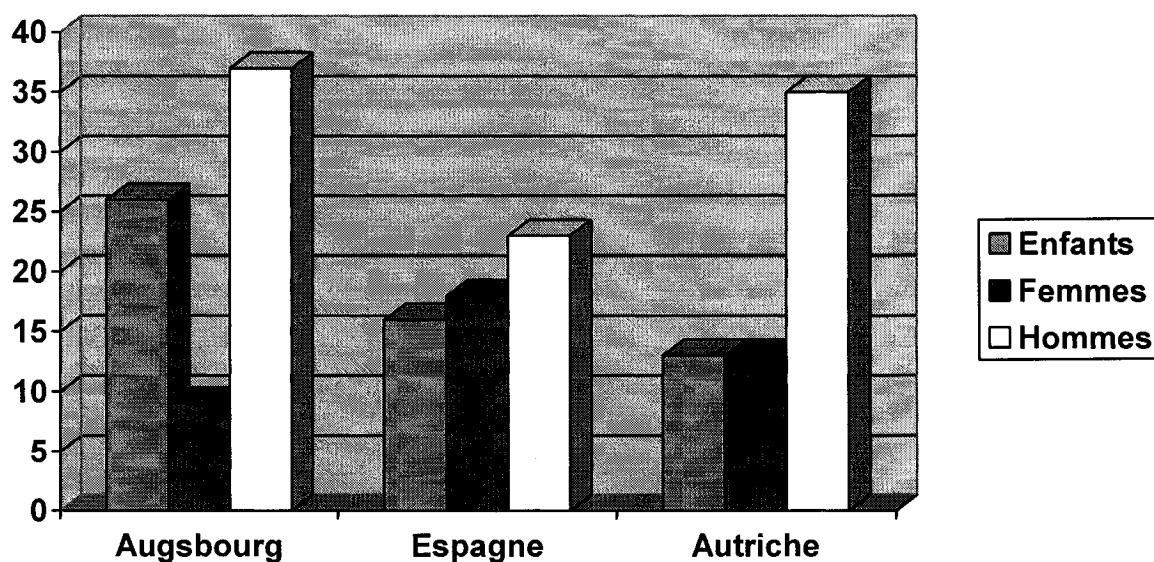
Sources : voir Annexe 1.

ANNEXE 4
NOMBRE DE CAPTIFS RETOURNÉS DANS LES COLONIES
BRITANNIQUES



Le graphique démontre tous les individus retournés dans les colonies britanniques. Les chiffres comprennent les captifs qui sont retournés dans les colonies anglaises par les échanges effectués durant et à la fin des trois guerres, mais également ceux qui ont réussi à s'échapper durant leur captivité. Enfin, les captifs qui sont demeurés en Nouvelle-France après la fin des guerres, mais qui sont tout de même retournés dans les colonies britanniques dans les années suivantes, sont également inclus dans ces chiffres.

ANNEXE 5
NOMBRE DE CAPTIFS MORT EN CAPTIVITÉ OU DONT LE SORT EST INCERTAIN



Le graphique regroupe tous les individus qui sont mort en captivité, ou dont le sort est incertain. Parmi les captifs morts en captivité, nous retrouvons ceux dont la mort est survenue durant leur marche vers la Nouvelle-France, soit par causes naturelles, soit aux mains des Amérindiens. Les personnes décédées après leur arrivée dans la colonie française, comme cela a été le cas pour 27% des captifs en prison durant la Guerre de la Succession d'Autriche, sont également inclus dans nos chiffres.

Les captifs dont le sort est incertain ont été regroupés avec ceux morts en captivité. Malgré la certitude que ces individus ont été capturés durant les trois guerres intercoloniales, il n'existe aucun document qui confirme l'existence de ces individus en Nouvelle-France, ou leur retour dans les colonies britanniques. Les actes de baptême, les contrats de mariages ou même la correspondance des autorités coloniales françaises et britanniques ne font pas mention de la présence de ces personnes après leur capture, tant en territoire français que britannique. Cette absence suggère que ces individus sont des captifs « perdus » dont la mort est survenue durant leur captivité.

Sources : voir Annexe 1

BIBLIOGRAPHIE

Sources d'archives

Archives Nationales du Canada (ANC), MG1 - Fonds des Colonies, Série C11A, Correspondance générale.

ANC, MG1, Série C11C, Correspondance générale : Amérique du Nord.

ANC, MG1, Série C11D, Correspondance générale : Acadie.

ANC, MG1, Série G1, Dépôt des papiers publics des colonies; état civil et recensements.

ANC, MG8 – Documents relating to New France and Quebec (Seventeenth to Twentieth century), Série A1, Correspondance officielle de la Nouvelle-France.

ANC, MG8, Série A6, Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France.

ANC, MG8, Série A23, Fonds des greffes de notaires du Québec.

ANC, MG40 – Archives de dépôts britanniques, Série D5, High Court of Admiralty.

Archives Nationales du Québec (ANQ), TP1 – Fonds Conseil Souverain, S28 – Jugements et délibérations.

Sources imprimées

BLANCHET, Jean. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France: recueillis aux Archives de la province de Québec ou copiés à l'étranger ; mis en ordre et édités sous les auspices de la Législature de Québec, avec table, etc.* Québec, [s.é.], 1884. 585 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 08723).

BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de. *Écrits sur le Canada. Mémoires – Journal – Lettres.* Sillery, Éditions du Septentrion, 2003. 429 pages.

DRAKE, Samuel. *Tragedies of the Wilderness or, True and authentic narratives of captives, who have been carried away by Indians from the various frontier settlements of the United States, from the earliest to the present time.* Boston, Antiquarian Bookstore and Institute, 1844. 192 pages (CIHM/ICMH no. 45800).

GYLES, John. *Memoirs of odd adventures, strange deliverance &c in the captivity of John Gyles, Esq. commander of the garrison on St. George River.* Boston, S. Knefland and T. Green, 1736, 35 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 04813)

JOHNSON, Susanna. *A narrative of the captivity of Mrs. Johnson: containing an account of her sufferings during four years with the Indians and French*. New York, [s.é.], 1841. 111 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 35424).

Les rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975. Québec, Les Publications du Québec. 48 volumes.

MILLET, Pierre. *Relation de la captivité parmi les Onneiouts 1690-1*. Nouvelle-York [New York], Presse Cramoisy, 1864. 56 pages. (CIHM/ICMH, Microfiche series ; no 37993)

Programme en recherche démographique de l'Université de Montréal [en ligne], [<http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm>].

ROY, Pierre-Georges, éd. *Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*. Beauceville, L'Éclaireur, 1934. 1929 pages.

S.a. *Traite de paix entre la France et l'Angleterre : conclu à Utrecht le 11 avril, 1713*. La Rochelle, Chez Michel Salvin, 1713. 68 pages. (CIHM/ICMH, Microfiche series; no. 41706).

STOBO, Robert. *Memoirs of Major Robert Stobo of the Virginia Regiment*. Pittsburgh, J.S. Davidson, 1854. 52 pages.

WILLIAM, John. *The redeemed captive returning to Zion*. Boston, S. Hall, 1758. 109 pages.

WILLIAM, Stephen. *Narrative of the captivity of Stephen Williams: who was taken by the French and Indians at Deerfield, February 29, 1703-4*. Deerfield, 1889. p.1-22 (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 25734).

Ouvrages généraux et de références

BROWN, Craig (éd.). *Histoire générale du Canada*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990. 694 pages.

Dictionnaire biographique du Canada. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966 – 1983. Volumes 1-5.

JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983. 1176 pages.

TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Montréal, Édition SÉNÉCAL, 1871-1890. 7 volumes.

TRUDEL, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*. Lasalle, Hurtubise, 1990. 490 pages.

Monographies

ANDERSON, Fred. *The Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*. New York, Vintage Books, 2001. 862 pages.

ARNSTEIN, Walter et William WILLCOX. *The Age of Aristocracy: 1688-1830*. New York, Houghton Mifflin Company, 2001 (1966). 245 pages.

AXTELL, James. *Natives and Newcomers. The Cultural Origins of North America*. Oxford, Oxford University Press, 2001. 418 pages.

AXTELL, James. *The invasion within : the contest of cultures in Colonial North America*. New York, Oxford University Press, 1985. 389 pages.

BAKER, Alice. *True stories of New England captives carried to Canada during the old French and Indian wars*. Cambridge, 1897. 407 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no. 02485).

BALDWIN SMITH, Lancy. *This Realm of England, 1399-1688*. Boston, Houghton Mifflin Company, 2001. 400 pages.

BÉDARD, Marc-André. *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, La Société Historique de Québec, 1978, 141 pages. Coll. « Cahiers d'histoire », no. 31.

BÉLY, Lucien. *Les relations internationales en Europe. XVIIe-XVIIIe siècles*. Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (1992). 731 pages.

BÉLY, Lucien, Jean BÉRANGER et André CORVISIER. *Guerre et Paix dans l'Europe du XVIIe siècle. Volume I-II*. Paris, Sedes. 1991, coll. « Regards sur l'histoire ».

BRONZE, Jean-Yves. *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001. 190 pages.

CHAPPAIS, Thomas. *Le marquis de Montcalm, 1712-1759*. Québec, J.P. Garneau, 1911. 659 pages.

COLEMAN, Emma Lewis. *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian wars. Volume I-II*. Portland, Southworth Press, 1926.

DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*. Montréal, Plon, 1974. 588 pages.

[s.a] *Documentary History of the State of Maine, volume V*. Portland, Maine Historical Society, 1869.

ECCLES, W.J. *Frontenac. The Courtier Governor*. Lincoln, University of Nebraska Press, 2003 (1959). 406 pages.

ECCLES, W.J. *The Canadian Frontier. 1534-1760*. Albuquerque, University of New Mexico Press, 1999 (1969). 238 pages.

FOSTER, William Henry. *The captors' narrative : Catholic women and their Puritan men on the early American frontier*. Ithaca, Cornell University Press, 2003. 205 pages.

FOURNIER, Marcel. *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France : l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1763*. Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992. 282 pages.

FRÉGAULT, Guy. *La guerre de la Conquête, 1754-1760*. Montréal, Fides, 1975. 514 pages.

GIROUARD, Désiré. *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689 : conférence donnée devant la paroisse de Lachine, le 6 août 1889*. Montréal, Gebhard-Berthiaume, 1889. 76 pages. (CIHM/ICMH Microfiche series; no.03442).

GREER, Allan. *The people of New France*. Toronto, University of Toronto Press, 1997. 137 pages.

HAVARD, Gilles. *The Great Peace of Montreal of 1701. French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*. Montréal McGill-Queen's University Press, 2001. 308 pages.

HAVARD, Gilles. *Empire et Métissage. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*. Sillery, Éditions du Septentrion, 2003. 858 pages.

HAEFELI, Evan et Kevin SWEENEY. *Captors and Captives. The 1704 French and Indian raid on Deerfield*, Boston, University of Massachusetts Press, 2003. 376 pages.

HAMELIN, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, Presses universitaires Laval, 1960. 137 pages.

JOHNSTON, A.J.B. *The summer of 1744. A Portrait of Life in 18th Century Louisbourg*, Ottawa, Parcs Canada, 1983. 119 pages.

LACHANCE, André (dir.). *Les marginaux, les exclus et l'Autre au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Montréal, Éditions Fides, 1996. 327 pages.

LOVEJOY, David S. *The Glorious Revolution in America*. New York, Harper & Row, 1972. 396 pages.

MACLEOD, Peter. *Les Iroquois et la Guerre de Sept Ans*. Montréal, VLB Éditeur, 2000. 278 pages, coll. « Études québécoises ».

MEYER, Jean. *La France moderne de 1515 à 1789*. Paris, Fayard, 1985. 536 pages.

MOOGK, Peter. *La Nouvelle-France : The Making of French Canada : a cultural history*. East Lansing, Michigan State University Press, 2000. 340 pages.

MORGAN, William Thomas. *Queen Anne's expedition of 1711*. Kingston, Jackson Press, 1928. 32 pages.

MORTON, Desmond. *Une histoire militaire du Canada, 1608-1991*. Sillery, Les Éditions Septentrion. 1992. 414 pages.

MIQUELON, Dale. *New France 1701-1744. "A Supplement to Europe"*. Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1987. 345 pages, coll « The Canadian Centenary Series », Volume IV.

MYRAND, Ernest. *Sir William Phips devant Québec : histoire d'un siège*. Montréal, Beauchemin, 1925. 429 pages.

NISH, Cameron. *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*. Montréal, Fides, 1968. 202 pages.

O'CALLAGHAN, E.B. *The Documentary history of the state of New-York, volume I*. Albany, Weed Parsons, 1850.

PARKMAN, Francis. *Count Frontenac and New France under Louis XIV*. Toronto, G.N Morang, 1898. 463 pages.

PARKMAN, Francis. *A Half-Century of Conflict. France and England in North America. Volume I-II*. Toronto, George M. Morang and Co. Limited, 1906.

PARKMAN, Francis. *Montcalm and Wolfe*. London, Little, Brown and Company, 1884. 2 volumes.

RAWLYK, G.A. *Yankees at Louisbourg*. Orono, University of Maine Press, 1967. 209 pages.

SCHLARMAN, J.H. *From Québec to New Orleans : the story of the French America. Fort Chartres*. Belleville, Buechler, 1929. 569 pages.

STANLEY, George. *New France : the last phase, 1744-1760*. Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1968. 319 pages, coll « The Canadian Centenary Series ».

STACEY, C.P. *Québec, 1759 : the siege and the battle*. Toronto, Robin Brass Studio, 2002 (1959). 269 pages.

SUTHERLAND, J.C. *Marquis de Montcalm*. Toronto, The Ryerson Press, 1925. 30 pages.

TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. Volume X. Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France 1759-1764*. Éditions Fides, Québec, 1999. 623 pages.

TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1967. 20 pages.

TRUDEL, Marcel. *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*. Québec, Presses universitaires Laval, 1960. 432 pages.

TRUDEL, Marcel. *Montréal : la formation d'une société, 1642-1663*. Montréal, Fides, 1976. 328 pages.

VAUGHAN, Alden et Edward CLARK, éd. *Puritans among the Indians. Accounts of Captivity and Redemption 1676-1724*. Cambridge, Harvard University Press, 1981. 275 pages.

WHITE, Richard. *The Middle Ground. Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge, Cambridge University Press, 1991. 544 pages.

WILSON, Beckles. *The life and letters from James Wolfe*. New York, Dodd Mead, 1909. 522 pages.

WOLFE-AYLWARD, A,E. *The pictorial life of Wolfe*, Plymouth. W. Brendon and Son, 1928. 124 pages.

WOOD, WHC. *The fight for Canada : a sketch for the history of the Great Imperial War*. London, A. Constable, 1905. 370 pages.

WRONG, George. *The Conquest of New France: a chronicle of the colonial wars*. New Haven, Yale University Press, 1918. 246 pages.

Périodiques

BROWN, Gayle. « New England captives in French Canada and the English anti-catholic tradition, 1689-1763 ». *Maryland Historian*, volume XXI, no. 2, p. 1-11.

BUMSTED, J.M. « Carried to Canada! Perceptions of the French in British colonial captivity narrative, 1690-1760 »: *American Review of Canadian Studies*, volume XIII, no. 1, (1983), p. 79-96.

DELÂGE, Denys. « Les Iroquois chrétiens des « réductions », 1667-1770. Partie I – Migration et rapports avec les Français ». *Recherches Amérindiennes au Québec*, volume XXI, no1-2 (1991), p. 59-70.

ECCLES, W. J. «The Social, Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France ». *Canadian Historical Review*, vol. LII, no. 1 (1971), p. 1-22.

HAEFELI, Evan. « Ransoming New England captives in New France ». *French Colonial History*, vol. 1 (2002), p. 113-127.

LOZIER, Jean-François. « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 56, numéro 4 (printemps 2003), p. 513-542.

PURVIS, Thomas. « The Aftermath of Fort William : New Jersey captives among the French and Indians ». *New Jersey History*, volume 103, no. 3-4 (1985), p. 68-79.

Thèses

JOHNSTON, A.J.B. *L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1998. 540 pages.